

Le Prosopographe



n°31

www.cortade-lettres.com

jerome_cortade@orange.fr

+33 6 83 59 66 21

Le Prosopographe

Jérôme Cortade

S.A.R.L. au capital de 7500 € - RCS Versailles 512 936 386 - SIRET 512 936 386 00022

www.cortade-lettres.com

Pour toute commande et correspondance :

- soit par téléphone : **06 83 59 66 21**
- soit par mail : **jerome.cortade@gmail.com**
ou **jerome_cortade@orange.fr**
- soit par écrit à l'adresse : ***Le Prosopographe***

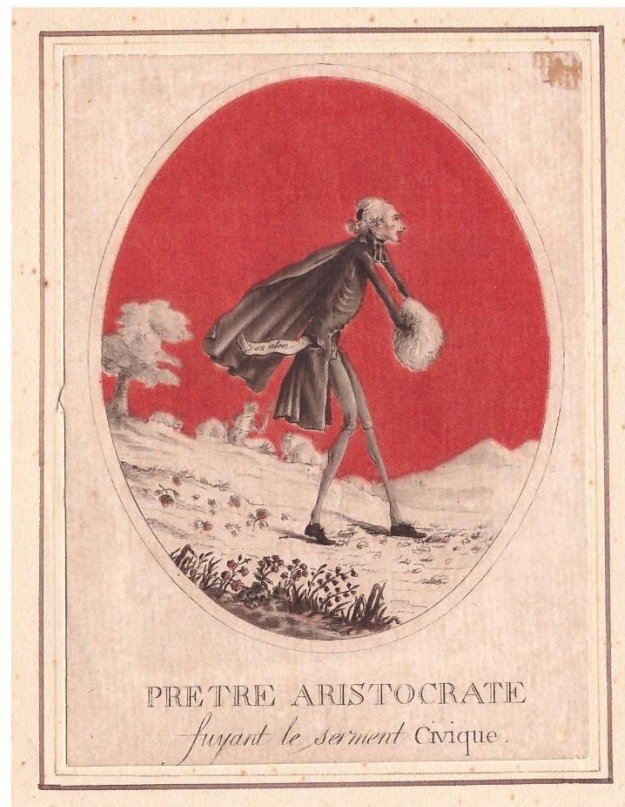
(M. Jérôme Cortade)

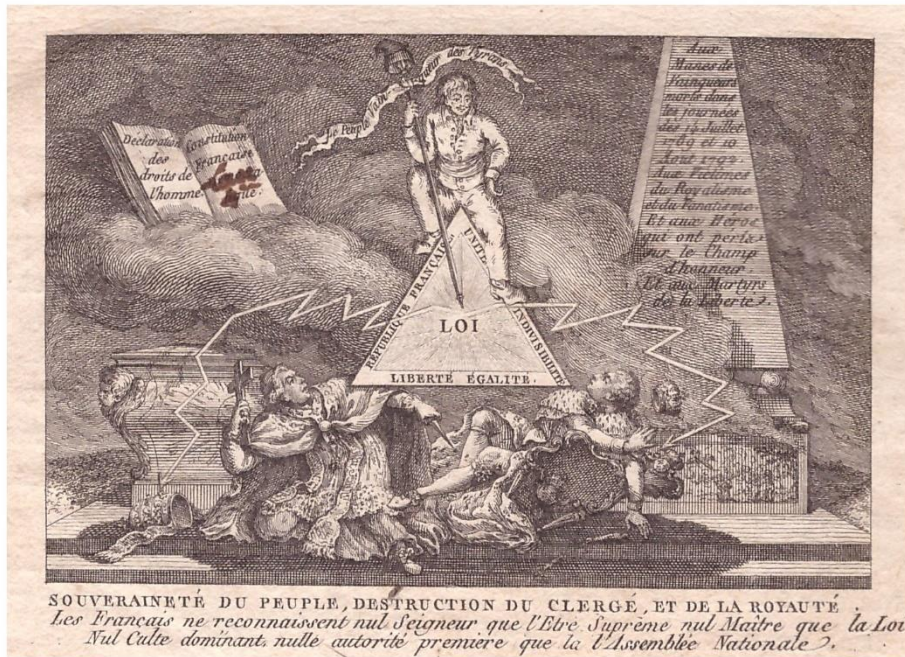
21 Quai Georges Clémenceau.

78380 Bougival

Tous les documents sont visibles sur Paris, sur rendez-vous, 7 Rue d'Amboise.

Catalogues « Second Empire » & « Esclavage » disponibles sur demande





- 1* **Jean-Guillaume de La Planche de RUILLE**. 1739-1794. Député aux Etats pour l'Anjou.
L.S. à M. le comte (ministre de la guerre). Versailles, Rue St-Antoine, 13 septembre 1789. 2 pp. in-folio, apostille.

130 €

Le député remercie (le comte de Puységur) d'avoir accordé l'amnistie pour un soldat du Régiment de Royal Colonel-général dragons, considéré comme déserteur à la suite des premiers troubles de la Révolution ; il adresse sa respectueuse reconnaissance ; (...) *Mais c'était de ma part une soumission à la loi, malheureusement trop oubliée dans ce moment-ci (...).* Ce retour à l'obéissance ne méritait peut-être pas un traitement plus rigoureux que ceux qui, infiniment plus coupables par les circonstances, ont été libres de rejoindre leurs drapeaux ou de recevoir un congé absolu. Cette liberté a paru sans doute nécessaire au rétablissement de la discipline militaire dans les différents régiments (...). Officier au Royal-infanterie, le comte de Ruillé avait été élu député de la noblesse par la sénéchaussée d'Anjou ; il se montra opposé à toutes les avancées de la Révolution (contre l'aliénation des biens du Clergé, contre la création des assignats, pour le maintien d'une religion d'Etat, contre l'abolition des titres nobiliaires). Par la suite, il refusa d'émigrer et se retira à Angers. Il sera arrêté en 1793 pour avoir parlementé avec l'armée des Vendéens, sera condamné à mort en janvier 1794.

2. **Etienne VIGEE**. 1768-1820. Ecrivain poète, frère de Madame Vigée-Lebrun.
L.A.S. à M. le comte **. (Paris), 24 octobre 1789. 1 pp. in-folio.

150 €

Lettre de Vigée comme secrétaire de l'Assemblée générale des représentants de la Commune ; il adresse 200 exemplaires de *La Lettre aux municipalités relativement aux soldats déserteurs émigrants ;* il s'est glissé une faute ou omission essentielle à l'impression qu'il a fallu nécessairement corriger (...). Il demande de ne pas prendre en compte le premier envoi de cet arrêté.

- 3* **Charles-Philippe RONSIN**. 1751-1794. Général de la Révolution, vainqueur de La Rochejacquelein en août 1793, chef de l'Armée en Vendée, condamné à mort avec les hébertistes en mars 1794. Fut un écrivain pamphlétaire, poète au début de la Révolution.
L.A.S. à Messieurs les Comédiens françois, au Théâtre français. (Paris), 30 novembre 1789. 2 pp. bi-feuillet in-4, adresse au verso ; apostille sur le 3^e feuillet.

250 €

Rare lettre du futur général révolutionnaire, évoquant ses liens avec les Lettres ; il souhaite présenter une pièce patriotique et de circonstance ; *Je crois devoir rappeler à votre souvenir que Monsieur Florence, m'avait promis que la lecture de « Louis douze Père du Peuple » aurait lieu dans le commencement de cette semaine. (...).* Il se plaint qu'aucune date pour sa tragédie n'est encore indiquée au répertoire ; *Ma tragédie est entièrement de circonstances (...)* et il est intéressant pour la Comédie de connaître au plutôt un ouvrage qui concerne les intérêts de la Nation et du Roi (...). Une apostille de réponse indique que le comédien Florence a promis faire lecture de sa pièce pour samedi ou dimanche au plus tard après la représentation du Paysan magistrat.

Les diamants de la duchesse de Kingston

- 4* **Nathaniel PARKER FORTH**. 1744-1809. Diplomate anglais, joua un rôle important dans la Révolution en soutenant le parti du duc d'Orléans dont il était très proche ; s'occupa de la vente des bijoux de la duchesse de Barry chez Christie's.
L.A.S. au banquier Perregaux. Manchester Square à Londres, 13 août 1790. 1 pp. sur bi-feuillet in-4, adresse au verso avec cachet de cire rouge et marque postale « Angleterre » ; en français.

350 €

Intéressante lettre au début de la Révolution, relative à la vente des bijoux de la duchesse de Kingston, qui n'a pu être réalisée à son prix vû la grande quantité de diamants qui circule à Londres. La veille de son départ, il avait fait part au banquier des intentions de Mr Christie qui ne donnerait pas plus de 5500 livres sterlings offert pour les diamants de la feue Duchesse de Kingston. Cela lui a été confirmé par son ami Glover ; *Mr Christie lui avait dit « que vû la grande quantité de diamants actuellement en vente à Londres, et le très peu de débit pour cette marchandise, il ne lui est pas possible de donner un écu de plus que les 5500 livres sterlings (...).* Forth lui rappelle la promesse du banquier de lui donner la préférence dans ce moment où il avait besoin de faire revenir ses fonds à Londres sans une perte considérable. *Je réclame votre promesse et je vous offre d'acheter les diamants susdits,*

en vous donnant 50 guinees de plus que Mr Christie en offert (...). Il s'arrangera pour lui faire toucher les fonds comme il lui conviendra en livres tournois ou sterling, et le temps du paiement, etc.

5. **Manon Philipon dite Madame ROLAND.** 1754-1793. Femme du député et ministre Jean-Roland de La Platière (1734-1793), salonnière pendant les débuts de la Révolution, accueillant Brissot, Pétion, Robespierre, elle soutiendra le parti des Girondins, guillotinée le 8 novembre 1793. **L.A. S.l., le 23 aoust 1790.** 4 pp. bi-feuillet in-12 ; joint un portrait.

1800 €

Superbe lettre politique de la fameuse égérie du parti Girondin, suggérant plusieurs conseils face à la situation révolutionnaire qui se dégrade dans la Capitale. Mme Roland débute sa lettre sur la perte de valeur des assignats et s'inquiétant du sort de ses amis qui doivent s'embarquer pour l'émigration. Elle poursuit à propos de la situation politique qui se joue à Paris. (...) *Vous nous apprenés une excellente chose en nous assurant qu'il y a encore à Paris une grande énergie, mais j'ai peur que vous en jugiez ainsi d'après vous-même. S'il est vrai qu'elle soit générale, comment ne forcés-vous pas l'Assemblée de mettre l'ordre dans les finances ; nous croupons dans leur abyme et la Constitution finira par s'y englober ? Pourquoi n'obtenés-vous pas qu'elle déclare constitutionnellement la Liberté indéfinie de la Presse ? Tant que vous n'aurez pas gagné ces deux points, je dirai qu'on s'accuse à la Bagatelle et que vous perdés votre vigueur en bons propos sans effet. Cependant, chaque jour la corruption gagne, et l'Assemblée s'affaiblit ; il serait temps de songer à une autre législature (...).* Il faut que le parti ministériel ait de l'ascendant pour avoir porté la machoire despotique de Dupont à la Présidence. Réunissés-bien vos forces, car les Provinces sont terriblement lâches ; le peuple est ignorant à ce dernier degré, et les gens aisés sont ambitieux ou fripons (...). Elle poursuit en indiquant qu'on a rétabli les barrières à Lyon et arboré le « drapeau blanc » à la demande du commandant des troupes de Ligne qui ne voulait pas arriver en ennemi et instaurer la loi martiale. Elle insiste pour que leurs amis prennent le parti de partir ; *S'il était possible que nos voyageurs ne fussent pas encore partis, déterminés-les à donner enfin le coup de fouet (...).*

JOINT un portrait physionotrace gravé et rehaussé de couleurs de Mme Roland (... gravé par Chrétien, inventeur du physionotrace, rue St Honoré vis-à-vis de l'Oratoire n°43 et 133 à Paris).

- 6* **[GRAVURE REVOLUTIONNAIRE].**

2 Gravures : « Prêtre aristocrate fuyant le serment civique » & « Prêtre patriote prêtant de bonne foi le serment civique ». Août 1790. 2 gravures eau-forte (10 x 13,5 cm) sous marie-louise contrecollé sur papier fort ; fond rehaussé en rouge.

250 €

Gravure satirique illustrant le clergé acceptant ou refusant la Constitution civile votée par l'Assemblée nationale le 12 juillet 1790, sanctionnée contre son gré par le Roi le 24 août. Cette loi provoqua une rupture profonde au sein du clergé entre les constitutionnels et les réfractaires ; elle sera condamnée par le pape Pie VI le 10 mars 1791.

7. **Louis-Marie marquis d'ESTOUMEL.** 1744-1823. Militaire, député de la noblesse en 1789 **L.S. a son cher Gontaud.** Paris, 8 janvier 1791. 1 pp. bi-feuillet in-8, filigrane.

100 €

Belle lettre dans laquelle le marquis d'Estoumel fait état de ses services ; J'ai été fait brigadier (...) en 1780 ; on prit en considération pour lors, mon ancienneté dans la gendarmerie où j'étais entré en 1762 comme guidon et avait fait la guerre en qualité de lieutenant-colonel. On eut le même égard pour **baillly de Crussol qui était entré dans la gendarmerie deux mois après moi. **M. de Vaudreuil** y était bien avant, et n'a tiré nul avantage de sa commission de lieutenant-colonel. J'ai été fait maréchal de camp en 1784 (...).** Le marquis d'Estoumel était à peine âgé de 18 ans lorsqu'il fut nommé second cornette de la compagnie des cheval-légers d'Orléans, puis lieutenant-colonel de cavalerie sous le marquis de Béthune et le marquis de Castries. Il servit dans les mousquetaires et la gendarmerie de la Maison du Roi avant d'intégrer une compagnie d'armes du comte de Provence, brigadier des armées du Roi en 1780, maréchal de camp en 1784. Député de la noblesse en Cambrésis, il fut nommé inspecteur des remotes en 1791, lieutenant-général en 1792. Custine l'accusera d'avoir abandonné son poste à l'Armée du Rhin. Il sera député de la Somme sous l'Empire.

8. **[ARMEE DE CONDE]. (Pierre-François Fournier comte de QUINCY).** 1717-1793. Capitaine de cavalerie au Rég de Condé **L.A.S. au marquis de Siongeat,** capitaine au Rég. de Condé Cavalerie, Armée de Broglie. *A Plombière, ce 4 juillet.* 3 pp. bi-feuillet in-4, adresse au verso, cachet de cire rouge.

80 €

Lettre d'un officier de l'armée de Broglie probablement au début de l'émigration en 1791 ; il a reçu avant son départ une lettre de change de M. de Billy à tirer sur M. de Montmartel, produit du quartier d'hiver de Neufchâteau. Il fait plusieurs observations sur ses comptes, mentionnant une revue d'inspection à Dôle pour les équipages du régiments (...) J'ay toute ma vie regardé l'argent avec assez d'indifférence pour que cela m'eut engagé à quitter le service que j'aimais ; si les désagréments qu'il y avait à essuyer n'avaient pas esté de cents piques au dessus, et de nature, je croy à ne pas estre soufferts (...). Il plaint son correspondant d'avoir les mêmes peines et l'assure de pouvoir lui envoyer des chevaux de postes.

- 9* **[LA FAYETTE].**

2 pièces manuscrites. Octobre 1791. 3 pp. bi-feuillet in-4 et 1 pp. in-8.

200 €

Proposition patriotique pour récompenser Lafayette héros de la Garde Nationale ; du chef de la section de Ste Geneviève : *Aucun de nous ne peut se dissimuler les services importants que Monsieur de Lafayette a rendu à la Patrie, et il est sans contredit de l'honneur de l'armée Parisienne d'aviser aux moyens de rendre à ce général, les honneurs qui lui sont dûes, et à chercher à le dédomager des pertes que lui ont causé la Révolution par les dépenses excessives qu'il a été obligé de faire (...).* Il propose plusieurs mesures parmi lesquelles celle d'offrir des terres des domaines nationaux ; d'élever un monument dédié à Lafayette, en forme de pyramide avec les symboles révolutionnaires ; de charger **Palloy** de graver une des pierres de la Bastille en son honneur ; qu'il soit plus tard inhumé au Panthéon, etc. Une députation sera chargée de faire ses propositions auprès de l'Assemblée nationale. **Joint un extrait du procès verbal de l'assemblée de la Garde nationale** pour offrir une épée d'honneur de la Garde avec le détail des inscriptions portées sur la lame, signé du capitaine aide-major Seignes.

10. [EMIGRATION – ARMÉE des PRINCES]. Louis de MAUNY. Officier émigré.

4 L.A.S. à M. Noche de La Sonje, cy-devant conseiller en l'élection de Troyes en Champagne. Mézières et Strasbourg, février 1790 – septembre 1791. 6 pp. ½ sur bi-feuillet in-8, adresse au verso, avec cachet de cire rouge aux armes bien lisible.

300 €

Intéressante correspondance du comte de Mauny, « capitaine au 13^e Régiment cy-devant Bourbonnais », prenant ses dispositions pour vendre toutes ses terres avant d'envisager d'émigrer et rejoindre l'Armée des Princes ; février 1790 : Vous devez avoir enfin reçu la procuration que vous demandiez, elle a été copiée mot à mot (...) ce qui me fait espérer qu'il n'y aura plus de retard. Il est heureusement faux que le régiment soit du nombre de ceux qui doivent s'embarquer, mais il a paru que nous ne ferons pas un long séjour à Mézières, d'après les lettres de Monsieur Victor de Broglie ; nous nous attendons à partir dans les premiers du mois prochains. Ce sera la septième garnison que j'aurai fait (...). On nous fait craindre une route longue. Il lui demande de lui faire passer une avance de 300 livres ; vous ne craigniez rien puisque mon intention est de vendre (...). J'ai écrit à Monsieur d'Anton pour le prier d'en parler à Monsieur d'Aulnay. Il a reçu l'estimation de ses terres qui se monte à 10,000 francs. Mais comme dans ce moment il y en a beaucoup à vendre, je les laisserai à un peu meilleur marché, si elles peuvent convenir à M. d'Aulnay fils (...). Je crois que cette acquisition lui serait plus avantageuse que les Biens du Clergé. Il lui demande ce service le plus tôt possible ; une longue route avec femme, deux enfans et deux domestiques, ne peut se faire qu'avec beaucoup d'argent, et je n'ai pas encore touché un sol de mes revenus ; il donne le détail de ce qu'on lui doit, dont une pension qu'il a obtenu en Amérique. Février 1791 : il le presse de lui envoyer l'argent et donne son accord pour vendre au détail, écrit à « M. Danton » afin d'arranger pour le mieux ses affaires, embarrassé si son régiment venait à partir. Mai 1791 : il demande de lui envoyer 3200 livres, prix de la maison qu'il lui a vendu ; j'ay votre promesse par écrit de ne point me payer en assignats pour ne pas en supporter la perte par moitié ; Ils perdent ici [Strasbourg] de dix à onze pour cent (...), les autres à proportion de leurs valeurs (...). Il règle encore différentes affaires dont les terres qu'il a chargé de vendre par M. d'Anton, le priant d'en faire afficher la publicité ; Cette acquisition vous conviendrait autant que des Biens nationaux. L'opposition de M. de Chavigny doit être levée, et demande de lui écrire à Coulommier, en qualité d'officier de cavalerie car il ne connaît pas ses titres. Strasbourg et tous les environs sont très tranquilles dans ce moment. Nos voisins nous craignent encore plus que nous ne les craignons, ce qui fait espérer que la guerre n'aura pas lieu (...). 29 septembre 1791 : il réclame le paiement de ce qui lui est dû, reprochant à M. d'Anton de ne lui avoir pas fait éviter les retards et les frais de la transaction, sans compter la perte des assignats. Il ne peut ni se déplacer ni avoir un congé à cause de la crainte de la guerre. Des nouvelles (de Paris ?) lui indiquent que la sanction du Roy a changé la politique, l'on est persuadé que les troupes impériales et prussiennes cantonneront sous peu. L'Impératrice de Russie a retiré son ambassadeur, et l'on sent que les autres puissances, particulièrement les Suisses, ne traiteront avec le Roy qu'autant que sa liberté sera prouvée. Plusieurs courriers lui rapportent que l'on travaille à loger dans les villages les nouveaux mousquetaires et gardes du corps levés par Monsieur de Condé. Ces nouvelles sont très certaines (...).

11. [EMIGRATION – ARMÉE des PRINCES]. [Marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean].

2 L.A. au marquis de Clermont-Mont-St-Jean, colonel de Chasseurs, en son Hôtel à Chambéry. A Bruxelles ce jeudi 13 octobre 1791 & A Gutz près Coblenz, 13 novembre 1791. 6 pp. sur 2 bi-feuillet in-4, adresse au verso, cachet de cire rouge armorié.

300 €

Très intéressante correspondance d'un officier émigré rejoignant les rangs de l'Armée des Princes dès 1791.

Octobre : (...) Je crains comme toi que l'hiver ne se passe en fausses espérances et certainement l'ennui, la gêne, la pénurie et beaucoup aussi la légèreté et l'inconstance du Français découragent bien du monde (...). Il n'est pas étonné que beaucoup retournent chez eux retrouver leurs « aïssances habituelles » ; il se fait quant à lui, un devoir d'aller rejoindre ses camarades. Je me suis rendu sur le champ au vœu de mes fidèles collègues qui ont désiré que tous ceux des trois ordres qui sont restés jusqu'à la fin les plus attachés aux bons principes, conservassent, en se rapprochant des Princes, la possibilité de les servir (...). Ils ont pensé que leur réunion à Trèves et de là à Coblenz pouvait leur fournir une occasion flatteuse de recueillir ensemble le juste tribut d'éloges dû à leur courage et à leur persévérance ; enfin, ils ont cru que la plus grande partie de la noblesse française, se croyant obligée de sortir du Royaume, leur place dans ce moment était auprès de ceux qui représentent à leur yeux le véritable maître qu'ils doivent servir (...). **Présentement, je ne peux plus te conseiller de te mettre en route. Tu arriverais trop tard pour le moment le plus intéressant qui sera celui de notre arrivée à Coblenz et de notre présentation aux princes (...).** Il fait part de ses différentes étapes depuis Paris ; il espère arriver à Trêve le 20, etc. **Novembre :** longue description de son cantonnement dans une ferme à une lieue de Coblenz, ajoutant ; Nous vivons ensemble au même ménage et nous menons une vie fort douce. Je préfère de beaucoup, je t'assure la vie du village à celle de la ville où je suis obligé d'aller sans cesse et où j'ai été obligé de conserver un petit logement qui me coute (...). J'y vais toutes les semaines les dimanches et les jeudis qui sont les jours où l'ont fait sa cour à l'Electeur (...) Les abbés sont tous partis ; il n'y a que du Tiers que Guillermy, Henry de Longueville, Roy, Durget et Gontier de Biran, et tous les autres sont de la noblesse. Depuis samedi, les princes sont établis à la ville, ce qui est beaucoup plus commode pour tout le monde. Il y a eu pendant un mois une procession continuelle d'arrivants et de partans et on ne pouvait pas se remuer dans les auberges, ni trouver de logemens ; mais depuis 8 jours, cela commence à s'évacuer ; et le règlement des princes pour les cantonnemens a produit un très bon effet (...). Il donne ensuite plusieurs détails sur la composition d'une compagnie, la répartition des officiers, la réunion des fonds pour les recrues et l'habillement ; la solde et l'armement des officiers étant à leur charge. Il espère que l'organisation soit plus efficace pour réunir la noblesse dans son expatriation ; ils ont eu connaissance du décret de l'Assemblée contre les émigrants, nouvelle qui a consterné beaucoup de monde ; il s'inquiète de la fonte de ses revenus, les emprunts devenant de plus en plus difficiles ; les assignats perdent beaucoup de leurs valeurs ; Heureusement, j'ai apporté avec moi 500 Louis qui me mèneront loin, excepté les 20,000 ll qu'il me faudra pour ma compagnie (...). Etc.

JOINT une lettre d'une cousine, en date du 6 juin 1791, rejoignant le marquis de Clermont en émigration ; elle fait part des risques qu'elle a pris à son départ de Paris, évoquent le déroulement chaotique de son voyage à Hermé (famille de Mascrany), du manque de confiance en son conducteur qu'on a fait arrêter, etc. (...) Tous les paquets étaient faits, je devais partir le 24 may de grand matin, 2 jours avant des nouvelles inquiétantes venue de Paris, des lettres d'amis, de femme adressées à mon compagnon de voyage par lesquelles on lui faisait envisager des inconvénients à s'éloigner dans ce moment-ci (...). Etc.

La correspondance est adressée à Jacques-Claude de Clermont marquis de Mont-Saint-Jean (1752-1827), la veille de la Révolution, colonel du Régiment des Chasseurs des Ardennes, élu député de la noblesse du Bugey aux Etats-Généraux où il ne cessa de prendre la défense de la monarchie ; au moment de monter à Paris, il protégea l'évêque de Belley menacé par une émeute à Lons-le Saulnier. En 1791, Mme Elisabeth le chargea d'une mission de confiance auprès du comte d'Artois à Turin, et sauva une partie des bijoux de la princesse de Conti, puis se retire dans son château près de Chambéry. Inquiété par les révolutionnaires, il émigre en Savoie en 1792, où il offre ses services auprès du Roi de Sardaigne et devint son premier aide de camp, nommé général en 1796. Fuyant les troupes républicaines, il réussit à conduire la comtesse d'Artois (sœur du Roi Charles-Emmanuel) en Carinthie. M. de Clermont avait épousé en 1780 Louise-Adélaïde, fille de François de Mascrany comte de Château-Chinon seigneur d'Hermé.

n°34. Général Pichegru (1794)

[illegible]

n°41. Correspondance du général Jourdan

[illegible]

n°47. Le général Jourdan à Marceau

ARMÉE
DE
MÉTROPOLIS
ET D'OUTRE-MER

RÉPUBLIQUE FRANÇOISE.

LIBERTÉ



ÉGALITÉ

du Quartier-général à Bouches le 5^e Pluvéal
l'an 3^e de la République française, une et indivisible.

JOURDAN, Commandant en chef l'armée de la rive gauche du Rhin

Ka General à Bouches

Ce te m'écrit, mon camarade, la route de prisonniers
de guerre non combattus que tu m'as fait passer. Elle
est si infestée par les troupes de nos ennemis dans les environs de
il y a quelques jours, de la rive gauche du Rhin, de la rive
française, et elle est si infestée de troupes de nos ennemis
prisonniers de guerre qui font courir de la rive
proprement tous les prisonniers de guerre non combattus
il y a donc pour les Français de la rive gauche du Rhin
plus de prisonniers de guerre de la rive gauche du Rhin
de la rive gauche du Rhin de la rive gauche du Rhin

En attendant, à la rive gauche du Rhin

Comme tu le vois

n°4. Nathaniel Parker Forth

Manchester Square, Londres le 13. Avril 1790

à La Vallée de Montfaut, Mon Cher Monsieur, de Paris, j'ai
eu l'honneur de vous dire que M^r Christie ne devait pas s'attendre
que le 5000 livres sterling qu'il vous avait offert pour le Diamant de
la Reine, Dieux, je dis, j'en parle, que alors j'ai demandé que l'on s'occu-
pât, vint le matin que j'étais de Paris, j'étais mes j'entre à l'office
et vous m'avez communiqué et alors vous avez dit la bonté de me
promettre solennellement que M^r Christie ne le sache pas
vous m'avez dit les paroles "—
Hier j'ai vu un Ami de M^r Glover qui m'a dit que M^r Christie
lui avait dit que si la grande quantité de Diamants asse-
blés en Vente à Londres, il n'en peut de lui pour cette ma-
chandise, il m'a lui dit pas possible de donner un seul plus
que les 5000 livres sterling "—
Je lui ai réclamé cette promesse, et je vous offre d'acheter
les diamants vendus, en vous donnant 50 Guinées de plus
que M^r Christie en offre. Mandez moi le jour en quoi je puis
si vous acceptez mon offre, et dans ce cas, j'arriverai à vous faire
toucher le Fonds que la Maîtrise qui vous la vendra.

Je vous prie de m'aguer quelque chose de plus de la somme
pate en dire le moins en plus de M^r Christie. Le temps du paiement est

Je suis très Respectueux
Mon Cher Monsieur
Vos très humble serv. Chr. Jean Bonheur

N. B. Le 13. Avril 1790

n°55. Vignette des Douanes

DOUANES
NATIONALES.

LIBERTÉ

EQUALITÉ

Contenance

Bureau de la Douane Générale
de la République Française, aux et indivisible.

LE DIRECTEUR DES DOUANES NATIONALES
à La Régie des Dites Douanes.

L'Administration départementale de l'événement
Région Régionale, lors la Compagnation des
Républ. avec le Nation d'acte d'acte.

Sous l'autorité et sous l'ordre de la Commission
des sa Régie; j'ai par cette administration à
rendre les observations, et en cas d'urgence
j'en ai informé J. L. R.

n°57. Lettre du patriote Palloy

710.

17 papier au 4.



LES CITOYENS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE SE SOUSCRIVENT
en faveur de la construction du monument au citoyen *Palloy* pour la place
de la République sous le nom de *Palloy* commandant temporaire
de la place de la République.

En vertu d'un acte du Conseil, du 10 de la
République française.

LE RÉPUBLICAIN PALLOY,

AU CITOYEN COMMANDANT TEMPORAIRE
de la place de

J'ai l'honneur de vous adresser, Citoyen, des copies républicaines, destinées à l'honneur
de nos braves armées, le jour de la fête des victoires. Cette fête est la vôtre,
parque chaque jour, par la valeur des légions républicaines qui vont être combattues
et qui vous saluent encore tous, vous ne cessez de leur adresser de la patrie.

Cette, le peuple français prend la première rang dans l'univers et dans l'histoire.
Il est dit de ce citoyen qui vous salue, de l'artiste qui ne peut vous servir,

N°5. Madame Roland (1790)

Le 25 Août 90.

Nous avons reçu les Amiguats -
valent de mille Livres ; ils devraient
encore 3 p^{ts} à Villev - nous couvrir la
perte des intérêts ; et c'est pis à dyon.
Mais, comme ils font petite, avec
trouveront à nous en défaire en les
donnant au payement.

J'ai écrit plein à nos action, je
crois qu'ils feront partie quand la
présente vous parviendra, car, d'après
ce que nous vous fournissons maintenant, ils
doivent s'y embarquer le 26 au plus tard,
et nous les attendons. J'ai nécessairement
cependant avec bien des plaisirs la
confirmation de ce départ et j'espère
que la courrière d'aujourd'hui nous
en apprendra quelques choses.

Nous avons découvert des traces de

n°67. Lodoïska, « femme Louvet » (1797)

mon amie, je me hâte de vous répondre pour vous faire
de garder tout ce que vous avez, je vous parlerai le plus tôt possible
pour chanzy. je passerai chez vous en allant et en revenant
je n'y arrêterai plusieurs jours. je vais acheter pour ce
voyage un cheval et un cabriolet. mon chéri ne
pourrait elle pas vous prêter une écurie et une remise?
mon paquer d'ayal sera mon portillon. arrangez vous
pour pouvoir le louer.

vous n'avez qu'une lettre. t-... mais dites vous
est bien longue. que je suis impatiente de la voir!
en général tout ce que vous avez, conservez le. mettez
tout ensemble. et le plan du jardin & il faudra le
mettre dans votre.

je ne vous parle pas de mon état. il est
tel que je l'ai avis prévu. mon amie, vous
n'y pensez pas bien quand vous voyez que ma
perte vous laisserait des souvenirs si vifs.
ma vie devrait vous résoler encore davantage.

adieu. je vous aime comme je puis aimer désormais

J'ai écrit à votre frère

bonne nuit

12. [ESCLAVAGE]. (Jacques BRISSOT de Warville). 1754-1793. Conventionnel, chef de file des Girondins, rédacteur du *Patriote français*, président de la *Société des Amis des Noirs*. **Journal des débats et des décrets. N°64.** Du Samedi 3 décembre 1791, neuf heures du matin. Paris, Chez Baudouin, imprimeur de l'Assemblée Nationale, s.d. 19 pp. in-8, en feuille.

180 €

Contenant l'intervention de Brissot sur l'esclavage à l'Assemblée nationale, (pages 12 puis page 14 et suivantes sur l'allocation de Brissot) ; Brissot de Warville, président de la Société des Amis des Noirs défendait alors l'abolition de la Traite ; (...) **On est passé à l'ordre du jour. M. Brissot avait demandé la parole. M. le Président a dit, qu'avant d'ouvrir la discussion sur l'affaire des colonies, il était important que l'Assemblée eût connaissance d'une adresse des députés de l'Assemblée générale du Nord de Saint-Domingue (...) relativement aux hommes de couleur (...).** Après une discussion sur les colonies de Saint-Domingue et les conséquences d'anciennes mesures sur le maintien de l'ordre à la demande des colons, Brissot eut la parole ; il accuse Blanchelande de prendre la défense des colons et de chercher à livrer les colonies à une puissance étrangère. **Brissot demande le rappel de Blanchelande, la suspension de l'Assemblée coloniale et l'envoi de commissaires chargés de rechercher les causes des troubles, de porter la lumière sur le gouffre affreux qui avait englouti l'argent de la métropole & des colonies, employé à corrompre, à acheter les bras des hommes qui ont bouleversé les colonies & les ont mises à deux doigts de leur perte (...).** **Répondant aux inculpations faites à la Société des Amis des Noirs, il a dit que faire la guerre aux principes de cette Société, c'était attaquer la Raison, la Philosophie & la Déclaration des droits (...). Il a présenté ensuite l'objet des demandes des Hommes de couleur (...).** Après de longues discussions sur cet objet et de nombreux autres détails, **Brissot propose de décréter d'accusation tous ceux qui veulent déclarer l'indépendance des colonies, pour qu'ils soient traduits devant la Haute-Cour Nationale, (...) et que l'Assemblée nationale vote les remerciements aux Hommes de couleur qui ont empêché la ruine entière de la colonie, aux Etats-Unis, au Gouvernement de Pensylvanie (...), qu'elle charge son Comité des Colonies de présenter un more d'envoi de secours à Saint-Domingue. On a vivement applaudi (...).** Suivent les discussions de Vaublanc, Guadet et Vergniaud, sur les questions coloniales en particulier sur la proposition d'un concordat passé entre les Colons blancs et les hommes de couleurs (...). Etc.

13. Charles-Philippe comte d'ARTOIS. 1757-1836. Frère cadet de Louis XVI, futur Charles X Roi de France. & Victor-François duc de BROGLIE. 1718-1804. Maréchal de France, commandant l'Armée des Princes. P.S. A Coblenz, 10 février 1792. 1 pp. in-folio oblong sur vélin, en partie imprimée.

250 €

Brevet de la charge de lieutenant en premier de la compagnie du chevalier Dudrenent, du **Corps des Compagnies d'ordonnances d'hommes d'armes à pied**, délivré au sieur de Fontaine Martel, ancien officiers aux Gardes françaises, mandant au sieur baron de Cloys, maréchal des camps et armées du Roi, commandant le Corps des Compagnies d'ordonnances à pied, de le faire recevoir et reconnaître dans ses fonctions.

Rare document de l'Armée des Princes, sous l'autorité de Monsieur et du Comte d'Artois, **pièce signée par Charles-Philippe et le maréchal duc de Broglie.**

14. Paul-Antoine de Quélen prince de CARENCY. 1768-1824. Fils du duc de La Vauguyon, agent royaliste. L.A.S. à Alexandre (de Bauffremont). Fait double à Londres, 4 may 1792. 4 pp. bi-feuillet in-4.

200 €

Le Prince fait part de leurs intérêts dans une affaire pour le compte du duc de Parme ; il a dû user de son autorité pour convaincre son banquier de signer le traité ; (...) *C'est le moment où j'ai le plus joui de mon ascendant politique sur lui qui a beaucoup accru en raison de la guerre et du trouble du marché des fonds. Enfin, j'ai eu sans aucun intérêt, sa signature « Saportas » pour 1000£ pour un an. J'ai été (forcé) la négocier chez Hamertsley qui m'a fait ce plaisir à 5% (...). Je ne te parlerai pas de toute la peine que tout cela m'a donné mais bien de celle que j'ai de n'avoir pu être utile cette fois à mon cher Alexandre (...).* Le prince lui donne copie du contrat : **Déposé entre les mains du susdit Gunning un ordre au profit du duc de Parme** pour ladite somme de huit cent-cinquante livres sterling sur lesquels il lui plaira payer au compte du C.A. de Belsunce (...) et payer le reste au compte du P. de Carency qui se reconnaît et s'engage comme il l'a fait par sa signature à payer ladite somme avant son échéance entre les mains de Gunning (...). Ayant engagé près de 2000 £ sterling auprès de Saportas qui doit se payer sur toutes sortes de denrées ou de marchandises, il lui recommande sa discrétion sur toutes ces affaires. **Il termine en le mettant en garde contre les idées de la Révolution : Adieu, mon très cher, je pars pour la guerre en t'espérant de nos côtés (...); l'effroi mortel pour la vie des gentilshommes français règne au suprême degré (...). Convains que c'est jolli la politique (...).**

Paul-Antoine de Quelen de Stuer de Caussade était le fils du duc de La Vauguyon et d'Antoinette-Rosalie Pons de Roquefort (1751-1824), dame d'atours de la comtesse de Provence ; fils aîné du duc, il portait le titre de prince de Carency ; son père était un diplomate, ancien ambassadeur de Louis XVI aux Pays-Bas (1776) puis auprès de la Cour d'Espagne (1784) ; la veille de la prise de la Bastille, il avait été nommé ministre des affaires étrangères, mais démissionna quelques jours après pour émigrer en Angleterre puis en Espagne. Il sera le principal ministre du comte de Provence à Véronne. Le prince de Carency aura plusieurs missions importantes au sein de l'agence royaliste de Louis XVIII ; il avait épousé en septembre 1789 Florence-Constance de Rochechouart-Faudoas ; sans postérité, le titre de prince de Carency sera repris par le beau-frère de Paul-Antoine, Alexandre de Bauffremont-Courtenay (1773-1734).

- 15* [PALLOY]. Correspondance adressée au citoyen Palloy, Patriote vainqueur de la Bastille. 3 documents.

200 €

- **Lettre du citoyen Palais**, de la municipalité de Paris, 18 février 1792. Surpris du silence de Palloy, il lui rappelle son engagement à le rembourser d'une avance d'un billet 100 livres payable à la fin de janvier ; les circonstances le poussent à réclamer ce paiement. 1 pp. in-folio, en-tête de la Municipalité de Paris, avec vignette aux armes de la ville et bonnet phrygien.
- **Lettre du citoyen Dufour**, citoyen de St-Fargeau (Yonne), 27 juin an 4^e de la Liberté (1792). *J'ai vu avec un sentiment de joie mêlé de reconnaissance que l'Assemblée nationale avait déclaré à la France entière que la Nation vous devait des témoignages éclatant d'estime et de gratitude (...).* Il a fait voir ses ouvrages aux Amis de la Constitution et a rempli plusieurs de ses intentions encourageant plusieurs députés à lui écrire, mêlant sa voix à celle de tous les bons français (...). **Apostille de l'ex-député de la Constituante, Louis Paultre.** 1 pp. ½ bi-feuillet in-4, adresse au verso avec cachet de cire rouge aux chiffres et devises républicaines. .../...

- **Lettre de l'Inspecteur gén. du Garde-meuble national, Paris, 1^{er} jour complémentaire an 4^e.** La fille de Palloy est venu le voir et lui dire que son père n'avait pas perdu de vue sa promesse de prêter une douzaine de Louis à l'effet de faire imprimer un objet utile. Il est pressé par les circonstances de le faire paraître et pense que 200 livres lui suffirait. 1 pp. ½ bi-feuillet petit in-4, en-tête de l'inspecteur avec petite vignette républicaine, adresse au verso.

16. [ARMÉE des PRINCES].

Lettre d'un soldat, au comte de Maupeou, officier sup. dans la compagnie d'ordonnance d'hommes d'armes à pied en cantonnement à Bendorf près Coblenz. Trèves, 30 juin 1792. 3 pp. bi-feuillet petit in-4, adresse au verso avec marque postale.

150 €

Correspondance d'un colon de la Guadeloupe engagé dans l'Armée des Princes ; (...) Nous étions menacé par des nouvelles particulières d'avoir pour gouverneur de la Guadeloupe, Mons. Collot ami de Brissot et élève de Robespierre. C'en était fait de notre île, si c'eût été vrai (...). Heureusement qu'elle a tournée autrement et nous n'aurons pas le bonheur de posséder chez nous Collot l'ami de Brissot. Il y a tout lieu de croire que le Roy ne changera pas les Gouverneurs en place et que quand même cela arriverait, les colonies ne recevraient pas les nouveaux promus. **Il est parti par toute les postes de l'Europe des lettres pour engager nos colons à recevoir à coups de canon ceux qui leurs seraient envoyés de France pour établir l'administration sur un pied conforme aux principes jacobite.** Comme cette menace est connue à Paris, peut-être nous sauvera-t-elle ? (...) Il est heureux que les troupes royales vont bien et que les recrues arrivent ; il le prie de l'informer à propos de nouveaux cantonnements et de l'entraînement des troupes ; Les officiers sont-ils tenues de loger dans le cantonnement où se trouve leur compagnie ? dans ce cas, s'est-on arrangé par compagnie de la même brigade pour vivre aux mêmes auberges ? Exerce-t-on le corps à tirer à la cible ? L'instruction est-t-elle commencée ? exerce-t-on par compagnie ou par brigade ? (...). Il poursuit à propos de la vie des émigrés à Trèves : La société de Trèves ne fait plus que chanter. Les petites amies de chaque société particulière ne sont plus occupées que d'ariettes, duos, trios et on se donne grande peine à bien apprendre, on répète cent fois. Le jour du concert arrive, on y va plein de confiance, on arrive chez Mme la capitaine Chamisot (...). On va, dit-on procédé au renvoi d'un M. Champenois qui a contracté ici la mauvaise habitude des cabarets. Il passe ses après dîner couché dans un ruisseau et n'en sort que pour, le sabre à la main, aller combattre les bornes placées au coin de rue (...). On le juge actuellement. Il ya beaucoup trop de gens compatissant au sort d'un gentilhomme de cette espèce. Le G^{al} Martange désire qu'on patiente (...).

17. [CONGE – BATAILLON DE VOLONTAIRES].

P.S. Fait au camp sous Vissembourg, 8 août 1792. 1 pp. in-folio oblong en partie imprimée, encadrement gravé aux attributs militaires et de la ville de Lyon, cachet de cire rouge du bataillon.

170 €

Belle pièce d'un bataillon lyonnais ; congé du 1^{er} Bataillon des Volontaires nationaux du département de Rhône et Loire pour un caporal, passé sous-lieutenant au 38^e Régiment d'Infanterie. Pièce signée par le **commandant du bataillon, Rivière**, approuvée par le **colonel adjoint à l'état-major de l'Armée du Rhin, Saint-Victor** (François Anselme de Saint-Victor, non cité par Six & Quintin, pourtant connu pour avoir commandé le 46^e de Ligne dès 1791).

Le transfert de la famille royale à la prison du Temple

18. [FAMILLE ROYALE]

LOI donnée à Paris le 14 août 1792, l'an 4^e de la Liberté (...). De l'Imprimerie de Fr. Caron-Berquier, imprimeur du département de la Somme, 1792. 2 pp. sur bi-feuillet in-4, petit bandeau gravé en en-tête « La Nation – La Loi ».

150 €

Exécution des décrets de l'Assemblée nationale signés par Danton, concernant le transfert de la famille royale à la prison du Temple, après la journée du 10 août : (...) décrète que la remise leur sera faite à l'instant du Roi & de la famille royale, pour être transférés au lieu indiqué pour leur domicile. Elle recommande à la loyauté du peuple & à la vigilance de ses magistrats, ce dépôt précieux, & nomme MM. Fauchet, Bergeras, Brival & Jacob Dupont, commissaires, qu'elle charge d'accompagner le Roi & sa famille jusqu'aux limites du lieu de ses séances. Charge le maire de lui rendre compte de cette translation (...).

La famille royale quittera l'Assemblée nationale où elle s'était réfugiée pour échapper au massacre des Tuileries, dans la nuit du 10 au 11 août dans une dépendance du couvent des Feuillants. C'est alors que fut discuté le nouveau lieu de résidence du Roi à qui on avait annexé le trône. Il fut proposé le Palais du Luxembourg et l'hôtel de la Chancellerie place Vendôme ; ces deux propositions rejetées par la Commune de Paris, et sous la pression des révolutionnaires, il fut choisi le Temple, non pas l'hôtel aménagé par le prince de Conti, mais l'affreuse tour du vieux donjon. L'Assemblée livra la garde du roi et de sa famille aux vertus des citoyens de Paris ! Le décret avait été signé par Danton ; le 13 août, la famille était escortée par les hurlements des sans-culottes à la prison du Temple.

JOINT un document concernant l'aménagement de la Conciergerie dix ans avant la Révolution : **Lettres patentes du Roi, portant réunion aux bâtimens du Palais de quelques parties de terrains appartenans au Chapitre de la Sainte-Chapelle, pour servir à l'agrandissement des Prisons de la Conciergerie.** Données à Versailles le 27 mars 1780. A Paris, chez P.G. Simon, 1780. 4 pp. in-4 ; mouillure en marge ext.

19. [EMIGRATION – ARMÉE des PRINCES]. De Crouy-Chanel.

2 L.A.S. à son cousin. A Bittre & Küppenheim, quartier-général de la division de Mgr le Prince de Condé, 19 août & 22 octobre 1792. 4 pp. ¼ sur 2 bi-feuillet in-4, adresse au verso.

250 €

Août : Il est peiné de n'avoir pas de nouvelles de son cousin ni de celle de Duverney, et demande de lui adresser la correspondance au Quartier général du Prince de Condé ; sa troupe stationnée depuis quelques jours, il est impatient d'avancer la besogne. Notre gauche est appuyée à la droite de l'armée du prince d'Estherazi qui est encore dans les cantonnements de Brigsaw (...). **La Légion de Mirabeau a en partie passé le Rhin, c'est-à-dire un détachement de 60 hommes avec le vicomte à la tête ; ils ont tué une douzaine de patriotes et en ont pris six qu'on a amené icy. Parmi eux sont deux off. Municipaux qui font grise mine. Le Prince de Condé n'approuve pas ces petites saillies, et il a mis le vicomte de Mirabeau aux arrêts, mais probablement pour la forme (...).** Il n'a que des nouvelles incertaines de France. En p.s., il donne quelques informations sur le traitement des officiers, recevant 45 ll. par mois

pour les fantassins, 75 ll. pour les cavaliers ; en déduisant les rations de bouches et de fourrage, il ne reste cependant que 39 ll. ; beaucoup ne sont pas payés et préfèrent user de leur dernière fortune.

Octobre : il est heureux d'apprendre des nouvelles de son cousin en Suisse, après avoir été inquiet sur son départ forcé de Savoie ; il n'a cependant pas de nouvelles de ses frères ni de celle de Duverney qu'il pense à la Division du duc de Bourbon. Les événements tragiques en France lui sont aussi obscures qu'inconcevables, mais garde espoir ; **Je crains que nous ne soyons longtemps encore dans l'incertitude ; les princes proposent des permissions pour s'absenter à toute leur armée et l'on croit quelle ira hiverner dans l'intérieur de l'Allemagne, ce qui serait bien cruel pour l'armée du centre surtout (...).**

20. [EMIGRATION – ARMÉE des PRINCES].

Lettre d'un officier de l'Armée des Princes. A Dortmund en Westphalie, 8 mars 1793. 4 pp. bi-feuillet in-4.

250 €

Longue et belle lettre militaire d'un soldat dans les rangs de l'Armée des Princes, relatant la prise d'Aix-la-Chapelle par le prince de Saxe-Cobourg, puis poursuivant sur le licenciement de l'Armée de Condé et le sort des émigrés : (...) *Le premier, les Autrichiens ont fait un mouvement qui les a approché des avants-postes de l'ennemi. Dès le soir, l'on brûla de la poudre et qui ne fut pas toute tirée aux moineaux. Les patriotes en save des nouvelles. L'armée autrichienne a attaqué par trois points différents : le prince de Saxe-Cobourg qui commande le tout, marcha sur Aix-la-Chapelle, fit passer le Roure (...)* ; la seconde commandée par le **G^{al} Clairfaix** marcha sur Roleduc dans le Palatina, à une lieue du lieu où nous avons été licencié, ont attaqué à peu près en même temps. Les Patriotes eurent peur et abandonnèrent leurs artilleries (...) *On a eut toutes les peines du monde à arrêter le vigoureux bras des Royales Allemands qui ne faisaient point de prisonniers dans cette affaire. On pris treize pièces de canons, des quaiissons et quantités de bagages. Quels plaisirs, mon ami, pour les Hussards. Le nombre des prisonniers est peu nombreux, celui des morts est plus considérables. Le Prince de Saxe-Cobourg est entré à Aix-la-Chapelle après avoir pris 45 pièces de canons. C'est beaucoup (...).* **Il poursuit en donnant plusieurs détails sur la campagne, mentionnant les Dragons de Latour qui ont perdu leur colonel, le général Beaulieu à Limbourg, Liège ; Les patriotes ont émigré à son arrivée ; cela a fait levé le siège de Masthreic qui était commencé depuis plusieurs jours (...).** *On entendait la cannonade d'ici ; les Prussiens ont aussi attaqué à Venlo (...).* *On évalue la perte des patriotes à 10,000 hommes tant tué que blessé et prisonniers. Je ne crois pas que cela soit aussi nombreux ; plusieurs lettres dise que Mayance est investi, qu'il est arrivé 6000 Saxons à Francfort. Il est très sur que la patriotes ont très peur (...).* *Le six, les Anglais que l'on annonce en Hollande, n'étaient point encore arrivé. Ils seraient cependant nécessaire que l'on vint déffendre les Battaves (...).* **La nouvelle du prince de Condé que je t'avais mandée est fausse ; J'ai vu une lettre hier du frère de Léhellec qui n'en parle pas et qui déplore son sort, ainsi que celui de ses camarades. L'ordre de leur licenciement est arrivée. Le 1^{er} avril, ils doivent être désarmés et dispersé ; ils se trouve dans un plus grand embarras (...).** *Ils ne reçoivent plus d'argent depuis longtemps et l'armée autrichienne leur a fermé les portes. Il paraît que les Puissances ne veulent pas que nous ayons part dans cette affaire ici, et l'on commence à n'avoir plus de doute sur leurs vue rapace. Le Régent n'a point été reconnu pour telle comme on l'a dit. Seulement, dans son cabinet et dans son antichambre, il a écrit une belle lettre à toute la noblesse où il dit quels sont les motifs qui l'engage (...). [Biffé dans le texte : Mettre le Dauphin sur le Trône]. *Il poursuit : Le Cte d'Artois est parti pour la Russie. Son voyage ne doit pas être long, on en augure bien (...).* *Personne ne sait quel est le but de son voyage. Voilà peut-être la première fois qu'il y a du silence dans les opérations de notre Cours (...).* *Il indique que les galions ne sont pas encore arrivés et a pris le parti de tirer une lettre de change à Rotterdam. Il donne des nouvelles de son ami Coiridon, dans le besoin, de Mr de Botrelle, du chevalier de Lehellec qui envisageait d'aller à Jersey, etc.**

21. [EMIGRATION]. Mde de Sausin.

L.A.S. à son cousin, Ph. Fr. de Sausin, chanoine et vicaire général de Lisieux, à La Haye. A Arschot, 23 mars 1793. 3 pp. bi-feuillet in-4, adresse au verso, mention « par couvert », cachet de cire rouge armorié.

150 €

Très belle lettre d'une émigré déplorant le sort de la France révolutionnaire, évoquant l'arrivée des troupes républicaines en Belgique. Elle remercie son cousin de lui avoir donné des nouvelles de sa mère ; *Ma plume est trop faible pour vous prouver combien je suis sensible aux sorts que vous devez, et mille de vos compatriote, supporter. Dieu veuille bientôt metre fin à tous ce carnage et rétablir partout la paix et la concorde. Je pleure amèrement le sort de ma pauvre patrie. Quelle en sera la fin ? Cette bande féroces et impies ont bien quitté (...) nos contrées, mais non toutes le territoire de notre république (...).* Elle est curieuse d'avoir des nouvelles des troupes et celles des alliées, et poursuit sur les armées révolutionnaires : **On débite pour sûr que les f. : [Français] sont encor fortement battu (...) par les troupes impériales et que les f. : avant de se retirer ont massacré tout le monde, pour ainsi dire, mêmes les enfans aux berceau. On tremble de tous ce barbarie et inhumanité (...).** Elle est informée par sa sœur van der G** de la connaissance d'un proche parent réfugié chez ses beaux-parents Holmberg de Beckveld ; sa sœur lui a encore envoyé un état généalogique des membres de leur famille encore en vie en France ; elle demande des nouvelles, etc.

22* [PLACARD – CONVENTION NATIONALE].

Décret de la Convention Nationale, (...) contre les Emigrés. S.l., 28 mars 1793 l'an 2. 1 pp. impr. in-folio oblong ; plis marqués avec petites fentes.

150 €

Décret contre les Emigrés, complétant les dispositions des loix précédentes contre les Français qui ont trahi ou abandonné leur Patrie dans le moment du danger (...). **Les Emigrés sont bannis à perpétuité du Territoire françois : ils sont mort civilement. Leurs biens sont acquis à la République (...).** Suivent les dispositions sur la délivrance des certificats et l'établissement de listes, sur les réclamations des émigrés inscrits sur les listes. Mention manuscrite au verso : *Lettres du ministre de la police générale, an 2^e.*

23. [BIENS NATIONAUX]. – [Cloître des BERNARDINS].

P.S. (Paris), 9 germinal an 2 : 1793 (29 mars). 2 pp. in-folio, cachet placé en en-tête du Comité de surveillance de la Section des Sans-Culottes ; document un peu froissé, petites fentes au pli, trous de poinçon.

250 €

Inventaire des objets sacrés des Bernardins par les Sans-culottes. Extrait des Registres des procès-verbaux contenant les objets du ci-devant culte catholique dans la Maison de la Galère cloître des Bernardins (...). Nous, Jean France membre du Comité

révolutionnaire de la Section des Sans-Culottes, et Jacques-François Cochet commissaire aux accaparements de la susdite section, sommes transporté en la maison dite la Galère sise dans l'enclos des ci-devant Bernardins, en vertu d'un arrêté du Comité révolutionnaire (...) pour enlever les ornemens et effets servant à la déserte du culte catholique (...) ; avons fait venir le citoyen Delaise concierge adjoint de la ci-devant maison, pour qu'il ait à nous remettre lesdits objets, lequel a obtempéré sur le champ (...). Suit la liste des objets pris dans la chapelle des Bernardins, probablement pour être emmenés et détruits : chasubles, linges sacrés, burette, tableaux, chandeliers, vases, livres d'offices, etc.

24. [Alexandre de BEAUHARNAIS]. 1760-1794. Général de l'Armée du Rhin.
Souscription aut. sur une lettre à lui adressée. 1^{er} juin 1793. 1 pp. bi-feuillet in-4, apostilles.

150 €

Très curieuse lettre de démission d'un officier s'adressant au général de l'Armée, en latin ! *Domine General, Doteo quod nunc temporis, debeo tuam conturbare personum ; causa daudae mihi dimissionis, a servitio ; ut sim in meam reversus Patriani ; causa est principalis quod notum est tota Europa, de mea Patria infelicitate ; ergo volo defendendo illam in circulo mea Patria ad meorum datum moriri (...).* Le général de Beauharnais autorise à accepter cette démission ; pièces visée par les représentants du peuple près l'Armée, Jean-Michel Duroy (1753, guillotiné en 1795, dépt de l'Eure) et Pierre-Charles Ruamp ? (1750-1808, dépt. de la Charente inf.).

25. (Jean-Guillaume-Michel) comte de BORCHGRAVE d'Altena. 1749-1818.
L.A.S. à Madame (de Cohausen, née v. Umscheiden, en son hôtel rue de Loehr, Coblenz). Bovelings, 13 juin 1793. 1 pp. in-8.

100 €

Curieuse lettre touchant très probablement les circuits financiers du duc d'Orléans, au moment de son arrestation après la trahison de Dumouriez ; le comte de Borchgrave assure sa correspondante qu'il ne connaît pas le chevalier de Villers au Tertre, n'ayant eu aucune relation avec lui ; (...) *Il m'a été proposé par une personne à qui je voulais faire passer des fonds, de faire remettre la dite somme à Madame de Fitzgerald, aux Anglaises à Liège. Mais comme sur ces entrefaits, j'avais déjà fait passer mes fonds en billets, cette proposition n'a eu aucune suite. Je n'ai pas même seü la personne qui avait des fonds à faire passer à Mad. Fitzgerald (...). Si c'était Mr de Villers, je l'ignore absolument d'ailleurs (...). Il est probable que Mr de Villers aura chargé de cette commission une personne tierce et qu'il vous aura écrit comme s'il avait cru chose faite (...).*

Mme Fitzgerald citée ici, née Pamela Brûlart de Sillery (1773-1831) était connue comme la fille naturelle de Philippe d'Orléans et de la fameuse Mme de Genlis ; elle avait épousé à Tournai en décembre 1792, lord Fitzgerald, démocrate irlandais, avant de se réfugier en Allemagne, peu après l'arrestation de Philippe Egalité et de son entourage, provoquée par la trahison de Dumouriez. La fille de la correspondante, Mme Elisabeth de Cohausen épousera en 1802 François de Beauharnais (1756-1846), député de la noblesse en 1789, major-général de l'Armée de Condé avant de devenir diplomate sous l'Empire, oncle de la future impératrice Joséphine. Ce dernier avait épousé en premières nocces sa cousine Françoise de Beauharnais, eut une liaison avec Désirée de Tascher de La Pagerie avant d'épouser Louise von Cohausen dont naitront Hortense et Augusta.

- 26* Pierre-Louis BENTABOLE. 1753-1798. Député du Bas-Rhin à la Convention, proche des Montagnards.
P.S. Lille, 7 août 1793 l'an 2^e. 1 pp. in-folio en-tête des représentants du Peuple envoyés près l'Armée du Nord avec couronne de laurier et bonnet phrygien, cachet de cire rouge en pied (illisible) ; petite fente au pli.

150 €

Nomination du citoyen Nivet, aide de camp du général Lavalette, en qualité d'adjoint au citoyen Jouy, adjudant-général de l'Armée du Nord ; il a pour mission de le seconder pour réunir à l'Armée du Nord le renfort pris dans celle des Ardennes et qui y a été destiné par l'arrêté du Comité de Salut public du 23 juillet dernier (...). Il demande à l'adjudant-général Jouy, de le faire reconnaître en sa qualité auprès des autorités. Au verso, les signatures de 3 membres du Comité de permanence de Péronne.

Madame de Polignac va mieux...

27. [EMIGRATION]. Walsch-Serrant.
Lettre d'un cousin du comte de Walsch-Serrant, maréchal de camp de S.M. Très Chrétienne à Aix-la-Chapelle. Vienne, 22 août 1793. 2 pp. bi-feuillet in-4, adresse au verso, cachet de cire rouge au chiffre couronné.

250 €

L'auteur de la lettre a reçu la lettre du comte de Walsch ; les rapports qu'il y fait sont d'autant plus intéressants, qu'il ne les connaissait pas à Vienne ; il souhaite encore apprendre des nouvelles de « ce brave Gaston » ou de son beau-frère partageant loyalement les intérêts de la bonne cause. (...) *Nous ne savons dans le cercle de la société point de nouvelle de Paris, car il nous arrive encore aucun papier. Le peuple de Vienne aimant la Princesse née sur le territoire autrichien, prend avec chaleur toute la part des malheurs de votre Grande Reine. On la disait déjà morte, et à présent remit au Temple. Ferraris [Général Ferraris] qui est ici depuis avant-hier et qui restera placé dans le conseil de guerre, nous la disait sauve, mais tout cela venait de la même source, car il n'est parti le 7 de Bruxelles où on n'était guère bien informé. Mon frère est avec les 15,000 Autrichiens qui vont sur Dunkirchen (...).* Sur sa recommandation, il a bien reçu son malheureux compatriote selon (ses) petits moyens. Il ajoute en p.s. : *Mes parents sont toujours en Bohême. Mde de Polignac va mieux et compte encore partir pour Aix la Chapelle. Le pauvre Turpin est mort.*

- 28* [TOULON]. 3 documents
Décret de la Convention Nationale (...) contenant des mesures relatives à la trahison par laquelle le port de Toulon a été livré aux Anglais (...). De l'imprimerie de Couché (9 septembre 1793). 5 pp. in-8 ; renfort en marge.

200 €

(...) Trogolf, contre-amiral, commandant l'escadre de Toulon ; Chaussegros, capitaine des armes, & Puissan, ordonnateur de la marine du même port, sont déclarés traitres à la patrie & mis hors de la loi (...). Joint une lettre circulaire imprimée des représentants du Peuple envoyés dans le Vaucluse pour y rétablir la paix et faire triompher le patriotisme et la liberté (...), demandant de dénoncer et livrer les individus qui ont pris les armes pour repousser les troupes du

général Cartaux (Avignon, 30 juillet 1793, 1 pp. bi-feuillet in-8). **Joint** un certificat de non émigration, attestant que le citoyen Lepine, résidant à Avignon, n'est compris dans aucune des parties de la Liste des Biens des Emigrés français (...) et que les biens (...) n'ont point été mis en séquestre (...). Pièce signée par administrateurs des Bouches-du-Rhône Jourdan aîné, Jean Barthélémy (Marseille, 8 juin 1793, 1 pp. in-8 oblong en partie imprimée).

29. **[LYON]. Décret de la Convention nationale (...), portant que la ville de Lyon sera détruite & son nom effacé du tableau des villes de la République (...).** A Paris, de l'Imprimerie nationale exécutive du Louvre, an IIe de la République. 3 pp. bi-feuillet in-4.

150 €

Triste décret du 12 octobre 1793 par lequel les Conventionnels ordonnaient la destruction de la ville de Lyon qui venait de se soulever contre le pouvoir jacobin. (...) *La ville de Lyon sera détruite. Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli. Il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits (...). La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de Ville affranchie. Il sera élevé sur les ruines de Lyon, une colonne qui attestera à la postérité les crimes & la punition des royalistes (...). Lyon fit la guerre à la Liberté. Lyon n'est plus (...).*

30. **[FEODALITE]. Décret de la Convention Nationale (...), qui ordonne de faire retourner les plaques de cheminée ou contre-feux portant des signes de féodalité.** A Marseille, de l'Imprimerie Nationale d'Auguste Mossy (...), l'an second (...). 3 pp. in-4.

50 €

- 31* **[VIGNETTE REVOLUTIONNAIRE].**

Gravure. « République française une, indivisible et démocratique – Vive la Montagne ». *Commune Affranchie, chez les Mds d'estampes, l'an 2 de la Liberté (1793).* 1 pp. in-4.

180 €

Epreuve d'une gravure révolutionnaire réalisée à Lyon sous la Terreur, représentant un sans-culotte sabrant un royaliste portant une couronne, et demandant « grâce » ; réponse du révolutionnaire : « il n'est plus temps »

- 32* **[PHYSIONOTRACE].**

Portrait gravé d'un physionotrace. 1793. Gravure rehaussée de couleurs (9 x 10 cm) monté sur carton.

80 €

Portrait physionotrace d'un commissaire des guerres dans son uniforme et portant la cocarde tricolore, avec mention : « dessiné par Fouquest gravé par Chrétien inventeur du Physionotrace, cloître St-Honoré à Paris. »

Une indication postérieure sur le carton attribue le portrait à **Dupont de Cambon, commissaire des guerres.**

- 33* **Edmond-Louis-Alexis DUBOIS-CRANCE.** 1747-1814. Militaire, député en 1789 puis à la Convention, fut l'aide de camp de Wimpfen, général (1793), membre du Comité de Salut public.

L.S. au ministre de la Guerre. Paris, 11 janvier l'an 2 de la République (1794). 1 pp. in-folio.

150 €

Le conventionnel demande instamment auprès du ministre son rapport sur la situation de l'approvisionnement des places ; *Nommé par le Comité de deffense générale, rapporteur des moyens de deffense nécessaire (...) je vous prie de vous rappeler qu'en qualité de président du Comité militaire, je vous ai demandé il y a plus de 15 jours, des états très détaillés qui me deviennent aujourd'hui d'une nécessité absolue (...). Le Comité vous a renouvelé d'autres demandes (...). Il l'enjoint de lui envoyer d'urgence son état à l'adresse du Comité de défense. Apostille du ministre : « c'est fait » !*

- 34* **Jean-Charles PICHEGRU.** 1761-1804. Général, trouvé étranglé dans la prison du Temple suite à l'affaire Cadoudal.

P.S. A Lille, 1^{er} floréal an 2^e (20 avril 1794). 1 pp. in-folio, cachet de cire rouge du « bureau du général en chef » et cachets à l'encre dont du « Comité de surveillance » de la Commune de La Fère ; léger manque au coin inf. restauré.

200 €

Certificat militaire nommant le citoyen Anglebert commandant la place de La Fère où il doit se rendre sans délais, pièce signée pour copie par Pichegru général en chef de l'Armée du Nord. *Nous représentant du Peuple, envoyés près l'Armée du Nord, d'après les bons témoignages qui nous ont été rendus de l'intelligence et du civisme du Cn Anglebert, chef de la 3^e demi-Brigade, et d'après l'avis du général en chef (...) qui constatent que le Cn Anglebert est dans l'impossibilité de continuer le commandement à raison d'une descente, et qu'il pourrait cependant servir utilement la Patrie dans un autre poste, (...) le nomme commandant de la Place de La Fère (...).* Suivent les certificats de visé et d'enregistrement de la municipalité de La Fère.

- 35* **[DENONCIATION].**

P.S. du Comité de surveillance de la section des Lombards. Paris, 25 floréal an 2 (14 mai 1794). 1 pp. grand in-folio oblong en partie imprimée sous forme de tableau, cachet à l'encre de la section ; déchirure restaurée et renforcée au dos.

200 €

Rapport de police rédigé en pleine Terreur, sur la situation du citoyen Guilhot, rue Quincampoix n°95, le dénonçant comme fédéraliste ; (...) *Détenu à St-Lazare depuis le 7 nivôse par l'ordre du Comité révolutionnaire, comme suspect, ayant causé du trouble dans les assemblées, tenu des propos inciviques ; s'étant glorifié d'être opposé aux principes de Marat et Robespierre, se déclarant partisan de Roland et autres fédéralistes, ayant appuyé fortement une circulaire présentée en assemblée générale qui tendait à faire le procès et poursuivre contre les journées des 2 7bre 1792 et 25 février 1793 (...).* Une apostille postérieure précise : *Nous avons appris qu'il en était l'auteur depuis peu (...).* Ce tableau à remplir par le comité de surveillance sous les 8 jours, donne encore tous les renseignements concernant le suspect (adresse, âge, famille, lieu de détention, profession, revenu, « ses relations et liaisons », « le caractère et les opinions politiques (...) s'il a signé des pétitions ou arrêtés liberticides », etc.). Pièce signée par les membres du comité de la section des Lombards et plusieurs commissaires dont Delaunay.

n°11. Sur la formation de l'Armée des Princes

2 lettres pour l'Armée des Princes
Je vous prie de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin.

n°14. Prince de Carenty (1792)

Je vous prie de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin.

n°20. Combats à l'Armée des Princes (1793)

Je vous prie de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin.

n°53. Duc de Villequier à Beauharnais

Je vous prie de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin.

n°94. Lettre du Prince de Condé (1800)

Je vous prie de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin.

n°100. D'Avaray, ministre de Louis XVIII

Je vous prie de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin.

n°107. Fouché, ministre de la Police

Je vous prie de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin.

n°114. Marquis de Marillac, agent des Princes

Je vous prie de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin.

n°121. Duc de Saint-Simon, serviteur du Roi

Je vous prie de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin. Je vous prie aussi de m'envoyer, par la poste, les lettres que vous m'avez écrites, et de m'en faire part, car j'en ai grand besoin.

36. [COMITE de SALUT PUBLIC]. BILLAUD-VARENNE.
P.S. (Paris), 27 Thermidor an 2^e (14 août 1794). 2 pp. bi-feuillet in-folio, en-tête du Comité de Salut Public de la Convention nationale avec sa vignette gravée.
250 €
Nomination d'administrateurs de la Police de plusieurs citoyens avec leur noms, tous membres de comités révolutionnaires ou civils, de diverses sections : de l'Indivisibilité, de Bondi, de l'Unité, de la Montagne, de Mont-Martre.
Arrêté signé pour extrait un mois après la chute de Robespierre, par les conventionnels et membres du Comité de Salut public : AMAR (1755-1816, dépt. de l'Isère), TREILHARD (1742-1810, dépt. de Seine et Oise), Elie LACOSTE (1745-1806, dépt. de la Dordogne), LOUIS (1742-1796, dépt. du bas-Rhin), LEGENDRE (1752-1797, dépt. de Paris), BILLAUD-VARENNE (1756-1819, député de Paris, instigateur du Tribunal révolutionnaire), ESCHASSERIAUX (aîné, 1753-1823, dépt. de la Charente), THURIOT (1759-1829, dépt. de la Marne).
- 37* [Général VIMEUX]. Jean-Bapt.-Annibal AUBERT du BAYET. 1759-1797. Général de la révolution, ministre de la Guerre, ambassadeur à Constantinople.
P.S. de Vimeux avec apostille A.S. de DuBayet. A Tours, 24 août 1793 l'an 2^e. 1 pp. in-folio ; bordures effrangées.
220 €
Longue apostille autographe signée du général Aubert du Bayet (12 lignes) pour le **mémoire de proposition au grade de général en faveur de Louis-Antoine Vimeux**, alors colonel du régiment de Bassigny lors du siège de Mayence, avec le détail sommaire de ces états de service. Le général atteste du civisme et des qualités militaires de Vimeux, nommé général de brigade provisoire par le Conseil de guerre de Mayence et demande qu'il soit confirmé dans son grade. Envoyé en Vendée avec Aubert du Bayet, Vimeux participera aux batailles de Torfou et de Cholet, et sera confirmé général le 30 septembre 1793.
- 38* [GUERRE de VENDEE]. Jean-Baptiste BEAUFORT de THORIGNY. 1761-1825. Général.
Manuscrit aut. « Précis véridique et sincère de sa conduite politique, civile et militaire du lieutenant-général Beaufort de Thorigny (...) » s.d. (1816). 6 pp. in-folio. & L.A.S. « Laisné », suppléant de l'agent national près le district de Viré, au commissaire-ordonnateur adjoint du ministre de la guerre. Viré, 7 pluviôse an 2^e (26 janvier 1794). 1 pp. ½ in-folio.
400 €
Etats de services très détaillés du général Beaufort, avec l'exposé des services rendus à Louis XVI, au parti royaliste et à « l'Humanité » ! Notamment sur la défense du château de Versailles le 6 octobre 1789 aux côtés des Gardes du Corps puis ses services aux Tuileries jusqu'au 10 août, sur ses nombreuses interventions en Vendée pour sauver de la mort plusieurs chefs vendéens dont le prince de Talmont, son rôle au moment du 9 Thermidor à la chute de Robespierre...
Joint une pièce prouvant que le général fut beaucoup moins royaliste qu'il ne le laisse entendre, et non moins clément avec les ennemis de la République ; cette lettre datant du début de la période des colonnes infernales, concerne la réquisition par le général Beaufort, d'une somme de 3000 livres nécessaire pour aller exterminer les brigands de la Vendée. (...) Cette réquisition était motivée sur le besoin pressant qu'il en avait pour expédition de dépêches venant des Représentant du Peuple et pour les armées (...).
39. [GUERRE de VENDEE].
L.A. (d'un soldat de la République, Louis Mercié), à la citoyenne veuve Mercié, de la commune de Beaufort ci-devant Saint-Pierre du Lac (...) district de Baugé (...). A la commune de la Révolution ci-devant Saint-Hilaire, 24 germinal an2e (13 avril 1794). 2 pp. bi-feuillet in-4, adresse au verso, (cachet ?).
250 €
Rare lettre d'un soldat de la République à sa mère, évoquant les opérations militaires en Vendée : Il s'inquiète d'avoir des nouvelles de sa famille et en particulier de son frère Joseph, transmettant ses compliments au citoyen Gaudin et son épouse ; il poursuit : *Nous sommes à cinq lieue des Sables d'Olonnes à une lieue de Saint-Giles et quatorze lieues de Nantes sur les costes de la mer.* Toujours en campagne, il n'a pu lui envoyer de lettre plus tôt. *Les brigands sont au proche de nous dans un marais et la troupe républicaine tout autour. Si l'eau pouvait diminué dans les fossé, nous leurs aurions bientôt doné la chasse (...).* Il demande de lui adresser son courrier à la 6^e Compagnie à laquelle il appartient, du 1^{er} Bataillon de tirailleurs de Maine et Loire.
40. [EMIGRATION]. Vicomte de Rochelambert.
L.A. au vicomte de Rochelambert, à Bruxelles. A Aix, 1^{er} juin 1794. 3 pp. bi-feuillet petit in-4, adresse au verso, cachet de cire noire, marque postale.
150 €
Lettre pleine d'esprit et sur la révolution en France, mentionnant plusieurs familles, de Brézé, de Choiseul, de Belzunce, de Rochelambert... *Dites au vicomte que je suis une étourdie, me dit ma femme. – et comment donc ? – J'ai oublié de le remercier de la jolie vignette acrostichée qu'il m'a envoyé. – Eh bien, je m'en charge. En vérité c'est un petit morceau délicieux. Les allégories en sont charmantes (...).* Il est heureux de l'arrivée de Mme de Brézé ; *cela te prouve que l'on peut se tirer des griffes de nos persécuteurs. Tu dois avoir un peu d'espérance qu'un jour ta femme en fasse autant. Où en serions nous (...) si Dieu ne vous avait pas laissé l'espérance (...).* Il s'inquiète cependant des nouvelles de Bruxelles et sa famille restera jusqu'au dernier moment ; *On dit que les carmagnoles en force de ce côté de la Sambre et ce qu'il y a de pis, c'est qu'il paraît que les généraux autrichiens ne font pas tous ce qu'ils devraient faire et cela pour contrarier les plans de Mr Mack, dont ils disent du bien devant l'Empereur et qu'ils déchirent en arrière. Tous les carmagnols ne sont pas dans la classe des sans-culottes (...) C'est le cas de beaucoup d'officiers autrichiens (...).*

41. **Jean-Baptiste JOURDAN.** 1762-1833. Général (1793), vainqueur de Fleurus, maréchal d'Empire (1804). **3 L.S. au général de division Schérer.** Au Q.G. de Nivelles, 23 messidor an 2^e (11 juillet 1794). 2 pp. in-folio, en-tête à son nom avec vignette sur bois, manque au bord droit avec légère perte de texte, tache claire d'encre au coin inf. ; Au Q.G. de Jemappe, 25 messidor an 2^e (13 juillet 1794). & 1 pp. in-folio, en-tête de Jourdan « commandant en chef de l'armée de la Moselle » biffé pour « Sambre et Meuse », petite vignette républicaine ronde ; Au Q.G. de Warent, 2 thermidor an 2^e (20 juillet 1794). 1 pp. bi-feuillet in-folio, en-tête du général avec grande vignette ronde, adresse au verso avec cachet de cire rouge, déchirure due à l'ouverture de la missive.

380 €

Correspondance militaire, quelques jours avant la chute de Robespierre, relative au siège des places de Landrecies et Le Quesnoy : Jourdan rappelle les intentions de la Convention, peu de temps avant la chute de Robespierre ; *Tu as connaissance (...) du décret de la Convention nationale concernant les places de la République qui sont encore occupées par les Esclaves des Tyrans (...).* Il lui demande de tirer des coups de sommations par de bonnes batteries pour obtenir la soumission de la place de Landrecies et du Quesnoy ; *Si la garnison refuse à obéir à ce décret, tu l'exécuteras dans son entier. Tu me rendras compte journallement de tes opérations (...). Je te prévien que le général Pichegru est convenu avec moi que j'étais chargé de reprendre ces deux places ; il se chargera de celles de Condé, Valenciennes (...). Tu occuperas la campagne le plus possible afin d'empêcher que ces garnisons puissent se ravitailler (...).* Jourdan estime qu'il dispose de suffisamment d'homme pour prendre ces deux places.

Suivent les dispositions de Jourdan sur l'organisation de la division Schérer ; *Tu ne dois plus compter, mon cher camarade, sur les quatre bataillons que t'a annoncé mon chef d'état-major parce que j'en ai autrement disposé (...).* Il lui propose de prendre les bataillons situés à Bavay et de garder le 3^e de Dragons s'il pense bientôt investir Le Quesnoy ; il donne l'ordre de faire partir une compagnie d'artillerie légère ; *Elle est très nécessaire à l'Armée. Tu dois être à ton aise dans les opérations dont tu es chargé parce que tu n'as rien à craindre de l'armée ennemie. Tu dois donc sentir qu'il est essentiel de nous renforcer le plus qu'il est possible, parce que si l'ennemi venait à (nous) repousser, nous perdriions l'espoir de faire promptement les sièges des villes qu'il nous occupe (...).*

Ordre du général Jourdan pour investir Le Quesnoy : *Puisque le commandant du Quesnoy n'a pas voulu obéir au décret de la Convention Nationale, il faut (...) qu'il subisse le sort que ce décret ordonne : cela servira d'exemple à Valenciennes et à Condé ; fais en conséquence tout ton possible pour accélérer le moment de la prise de cette place ; augmente ton artillerie, enfin réduit en poudre la place et la garnison (...).* Jourdan recevra « avec plaisir journallement » de ses nouvelles.

A la poursuite du général Vendéen Charette de La Contrie

42. **[GUERRE de VENDEE] – [COMITE de SALUT PUBLIC].** **Lettre signée du Comité de Salut Public, au général Dubayet,** à Alençon. Paris, 28 Thermidor an 3^e (août 1794). 1 pp. ½ in-folio, en-tête du Comité de Salut Public de la Convention nationale avec grande vignette gravée ; bord légt effrangé avec restauration ; cachet de collection.

800 €

Mesures du Comité de Salut public contre un projet de débarquement royaliste et les manœuvres de l'armée de Charrette. *Nous sommes informés (...) qu'une nouvelle descente s'effectue sur les côtes de St-Jean de Mont, et qu'elle est protégée par un corps de rebelles aux ordres de Charrette. Votre collègue, Canclaux a reçu ordre de faire ses dispositions pour repousser l'ennemi et nous espérons qu'il sera parvenu à l'arrêter dès le premier pas. Mais il importe que les mouvements qu'il a pu faire soient secondés par la gauche des deux armées de Brest et des côtes de Cherbourg (...).* Le comité demande au général de s'entendre avec Canclaux pour porter un coup décisif, et d'accélérer autant que possible la conférence projetée. *Nous ne doutons pas que cette réunion de connaissance et de moyen ne produise les résultats que nous en attendons, soit pour la répartition des troupes nécessaires (...), soit pour les dispositions de celles destinées à agir dans ces circonstances (...). Il se pourrait que l'attaque de St-Jean de Mont ne fut que simulée et que le vrai projet des Anglais fut d'opérer une autre descente sur les côtes de la Manche. Vous connaissez trop bien le génie de nos perfides ennemis, pour ne pas donner à cette observation toute l'importance qu'elle mérite (...).* Le Comité se repose sur le zèle et les talents du général pour prendre les dispositions nécessaires ; *Les succès que vous avez obtenus jusqu'à présent nous garantissent que notre confiance ne sera pas trompée (...).*

Belle pièce avec la vignette du Comité de Salut publique dessinée par Garneray et gravée par Quéverdo (B&B n°46).

Document signée par les membres du Comité de Salut public, MERLIN, BOISSY d'ANGLAS, GAMON et DEFERMON.

- **JOINT la copie d'une lettre du général SUVAROV à Charette en octobre 1795, et publié dans la Gazette de France du 10 mai 1814.** Très bel hommage du général russe au chef vendéen. *Le général Suwarow à M. Charrette, généralissime des troupes du Roi de France (...). Héros de la Vendée, illustre défenseur de la foi de tes pères et du trône des Rois, Salut. Que le Dieu des armées veille à jamais sur toi (...) Et vous, immortels Vendéens, fidèles conservateurs de l'honneur des François, dignes compagnons d'armes d'un héros guidé par lui, relevez le temple du Seigneur et le trône de vos Rois (...). Brave Charrette, honneur des chevaliers français, l'Univers est plein de ton nom, l'Europe étonnée te contemple, et moi je t'admire et te félicite (...).*
- **JOINT un exemplaire du Courier Républicain,** d'août 1795, donnant notamment des nouvelles des combats de Quiberon (*Depuis la descente des émigrés sur les Côtes du Morbihan, la reprise de Quiberon, et la victoire complete remportée le 3 Thermidor, les Chouans s'agitent sur tous les points...*) ; retranscrivant une curieuse lettre prétendument écrite par le général royaliste Charrette à l'adresse de la Convention.

Il faut exterminer ces scélérats

43. **Jean-Baptiste-Camille CANCLAUX.** 1740-1817. Général républicain, défendit Nantes contre l'Armée catholique, chef de l'Armée de l'Ouest, vainquit Charrette. **L.A.S. au chef de bataillon Muscar.** La Nottière. 21 ventôse an 3 (11 mars 1795). 2 pp. in-folio, en-tête du « Général en Chef de l'Armée de l'Ouest » avec vignette gravée sur bois.

750 €

Importante lettre sur les opérations contre les Vendéens, en particulier Charrette et Stofflet ; Canclaux, alors général en chef de l'Armée de l'Ouest, donne des ordres pour faire partir un bataillon qui sera relevé au poste de la Nottière et à celui de Montrelais. Muscar devra en attendant faire la garde de ces postes à moins que tu ne puisses faire loger à la Nottière et Montrelais le 1^{er} Bataillon des Amis de la République qui a des ordres pour coucher à Ingrande (...). Il poursuit à propos des opérations militaires : *Notre course n'a pas été jusqu'à Nantes. Nous sommes revenus coucher à Ancenis et nous retournons encore aujourd'hui à Saumur, ayant reçu*

à moitié chemin d'Hourn à Nantes, la nouvelle que Charrette marchait sur Stofflet et désirait appuyé du côté de Saumur, ce qui me décide à y filer des troupes. Surveille le passage de la Loire, afin que Stofflet et les siens ne s'échappent pas. Il faut exterminer ces scélérats qui feraient du mal partout (où ils se porteraient (...)). Je te dis tout cela pour toi seulement (...).

Il le prévient encore en p.s. que le bataillon de la Haute-Saône doit coucher à Ingrande.

- 44* [GUERRE de VENDEE]. François GENET. 1759-1813. Commandant de Place et des Côtes de la Vendée.
2 P.S. et P.S. d'un officier municipal. (1807). 2 ff. ½ et 6 pp. in-folio.

350 €

Important ensemble des états de services et copies de lettres témoignant de l'action de Genet adjoint aux adjudant-général, commandant la place de St-Gilles et des côtes de la Vendée ; sont signalés son action dans la pacification dans la Vendée, blessé en juin 1793 à la prise des Marais, sa participation au sauvetage de Noirmoutier, mais surtout à la prise de CHARRETTE, et ses victoires contre les Anglais, en particulier lors de leur débarquement à l'île d'Yeu avec le comte D'ARTOIS. Parmi les extraits de correspondances, figurent les recommandations et témoignages des généraux Desclozeaux, Monet, Grigny (**rendant compte à Hoche de son action pour la prise de Charrette et réponse de Hoche**, sur la prise du comte de La Jaille et de Barrillon commandant l'artillerie et la cavalerie de l'Armée de Charrette), Durocque, Hoche (adressant une paire de pistolet de la part du Directoire en récompense de la prise de Charrette), Hédouville (pour son action dans l'extinction de la guerre de la Vendée et sa promotion comme chef d'escadron de gendarmerie pour la Police de la Vendée), Grouchy, Victor Perrin, etc. Documents certifiés par un des officiers municipaux de St-Martin sous l'Empire.

45. [EMIGRATION].

Lettre d'un émigré, à Mgr l'évêque de Lisieux « chez Mr Henz, boulanger munitionnaire des troupes près la porte de Berg à Dusseldorff. » Hadley, 14 août 1794. 4 pp. bi-feuillet petit in-4, adresse au verso.

150 €

Intéressante lettre sur la vie d'un émigré à Londres. *J'ai passé les dernières six semaines dans les plus grandes inquiétudes. Je vous savais dans le danger et dans l'embarras, et je ne pouvais me procurer de vos nouvelles (...). Si les patriotes continuaient de menacer Bruxelles, vous pourriez venir en Angleterre, et depuis cette époque, ils n'ont cessé de remporter des victoires et de prendre des villes dans le Brabant (...).* Il lui donne des nouvelles de Mlle de Goulet et des nièces de Mgr l'évêque de St-Pol, qui s'intègrent tant bien que mal dans la société anglaise ; *Elles n'ont pas toute l'aménité et les grâces des jeunes françaises, mais un esprit cultivé, un bon cœur, un goût pour les choses utiles (...).* Il donne de ses nouvelles et fait part longuement de sa vie en exil ; *Ma santé est très bonne quoique j'aye bien du mal. Je donne jusqu'à 7 h. de leçons par jour (...).* Malgré cela, il a de la peine à venir à sa subsistance et celle de son oncle, mais il a des amis si zélés qu'il ne craint pas de manquer de rien ; ses finances remontées, il contribuera à lui faire passer quelques moyens. Il poursuit ; **Rien n'égale les succès des sans-culottes que leur scélératesse et leur férocité sanguinaire (...).** Il désespère des résultats de la contre révolution et pense qu'il n'y a que Dieu qui pourra sauver le royaume. Il demande des nouvelles du comte de Chalup, de Mad. de La Feronnays, et d'autres. Il évoque la préparation d'un complot ; les objets placés chez l'abbé de La P** n'ont pas été découverts, auquel cas *on n'aurait pas manqué d'en parler à l'Assemblée.* Et ajoute plus loin : **Je viens d'apprendre la mort de Robespierre.**

46. [EMIGRATION – ARME des PRINCES]. (Thomas-Charles Ogier).

L.A. à son oncle, Ogier d'Ivry, Grand audienier de France, au château de Passay par Bonnestable. *Au Camp d'Obertingen, 17 août (1794).* 3 pp. ¼ bi-feuillet petit in-4, adresse au verso, cachet de cire rouge armorié, cachet de l'Armée d'Allemagne.

180 €

Belle lettre d'un officier émigré, probablement Thomas-Charles Ogier († 1799), connu comme officier des Gardes du Corps de la compagnie de Villeroy, qui a servi à l'armée du Centre puis de Condé dans le régiment noble de Cavalerie, décédé à Forczin en Russie en avril 1799. Il est en Suisse bloqué par le mauvais temps qui contrarie le maréchal pour la marche de son armée forte de 150 mille hommes ; (...) *la supériorité des forces devient à chaque instant inutile vis-à-vis d'un ennemi savant qui trouve partout des postes admirables, en occupant des gorges et des mamelons. Je prie ma tante de ne se pas scandaliser de ces deux noms, ils sont à la mode dans le pays, et ne présentent à l'esprit aucune idée dangereuse. Si l'on donne ailleurs beaucoup d'argent pour en avoir de jolies à discretion, j'en donnerais beaucoup pour abandonner ceux-ci à toujours. Je vois que les victoires sont rares et qu'elles s'achètent par bien du temps, des peines et de l'ennui. Chacun s'avise en même temps de juger son général au tribunal d'une raison souvent fort bornée et injuste plus souvent encore (...). Le mécontentement et les murmures dont ils sont accompagnés, sont le comble de la déplaisance (...).* Il fait part de l'échec de l'armée des Princes qui leur a fait quitter Cassel ; **Il n'y a que nos grenadiers et fusiliers qui aient véritablement vu le feu. Nous n'avons eu que quelques canonades à essuyer. Si l'armée est plus tranquille depuis que nous sommes ici, le particulier ne l'est que des plus, on y est excédé de service (...). Aussi toute l'armée est-elle plongée dans la mélancolie (...).** *Je ne vois que Mrs de la Gendarmerie qui trouvent le moyen de s'amuser autour d'un tapis vert (...).* Il se plaint des privations, du manque d'approvisionnement pour les bêtes, devant faire plusieurs lieues pour trouver du fourrage ; il reproche encore le manque de rigueur des troupes, mais garde son estime pour **M. de Broglie**, etc. Il a appris la mort de **Rosambo** [ancien président à mortier du Parlement de Paris, guillotiné en avril 1794] qu'il regrette beaucoup.

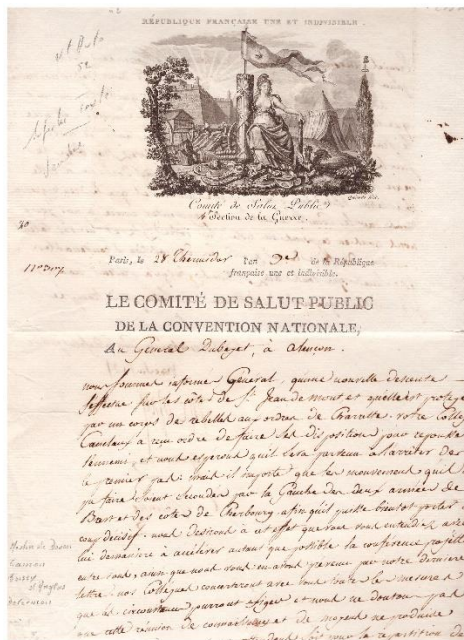
47. Jean-Baptiste JOURDAN. 1762-1833. Général (1793), vainqueur de Fleurus, maréchal d'Empire (1804).

L.A.S. au général MARCEAU. *Au Q.G. à Andernach, 3 prairial an 3^e (22 mai 1795).* 1 pp. in-folio, en-tête de Jourdan « commandant en chef l'armée de Sambre et Meuse » avec vignette ronde ; manque au coin inf.

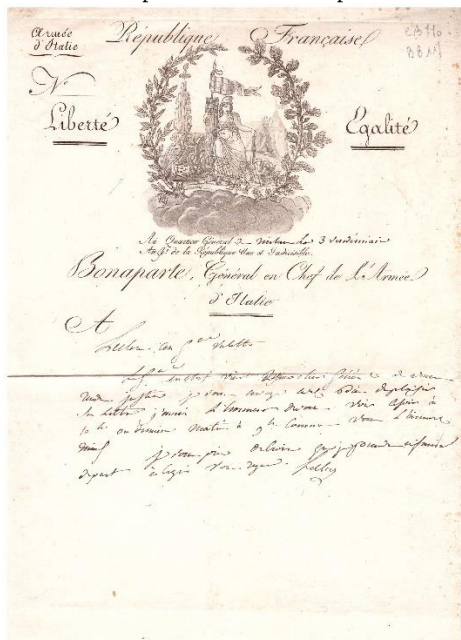
180 €

Concernant un échange de prisonniers convenu avec l'ennemi ; *Je te renvoie, mon camarade, la route des prisonniers de guerre non combattant (...). Elle était inutile puisque tu dois avoir vu dans l'ordre général, il y a quelque temps, la Convention passée entre la commission française et celle autrichienne (...) qui sont convenues de se rendre réciproquement tous les prisonniers (...).* Pour lui, il n'y a donc pas de difficulté de les faire passer de l'autre côté ; il ajoute : *Nous causerons ensemble des autres objets contenus dans la lettre (...).*

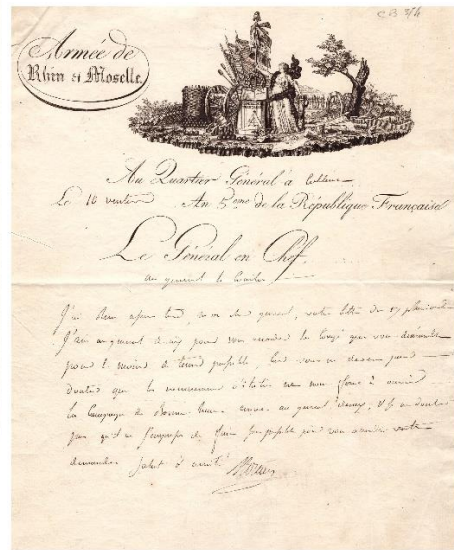
n°42. Guerre de Vendée



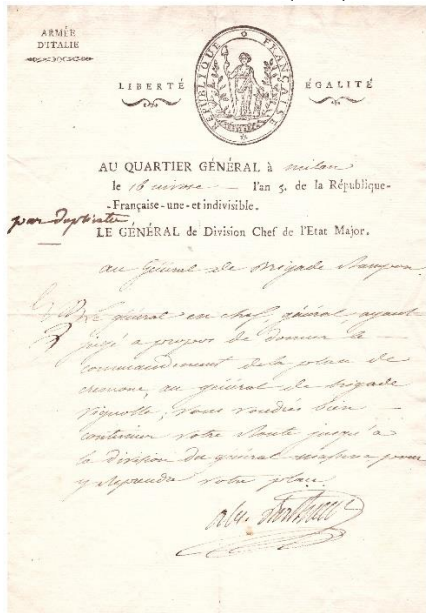
n°62. Papier à lettre de Bonaparte



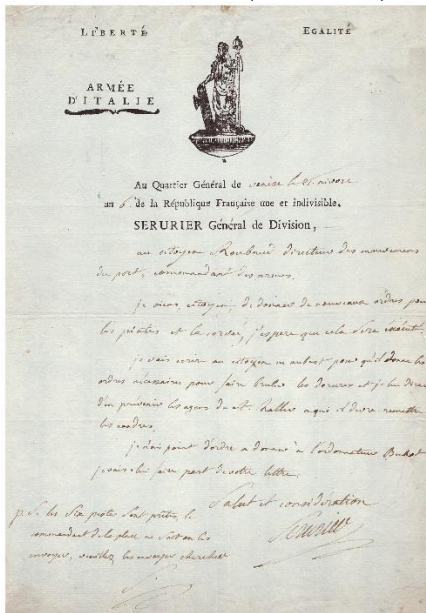
n°68. Général Moreau (1797)



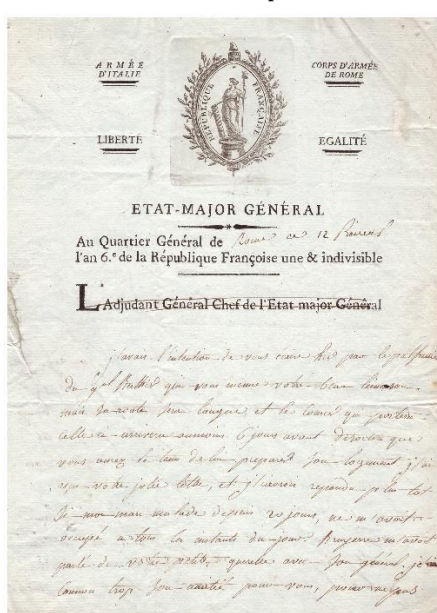
n°65. Général Berthier (1797)



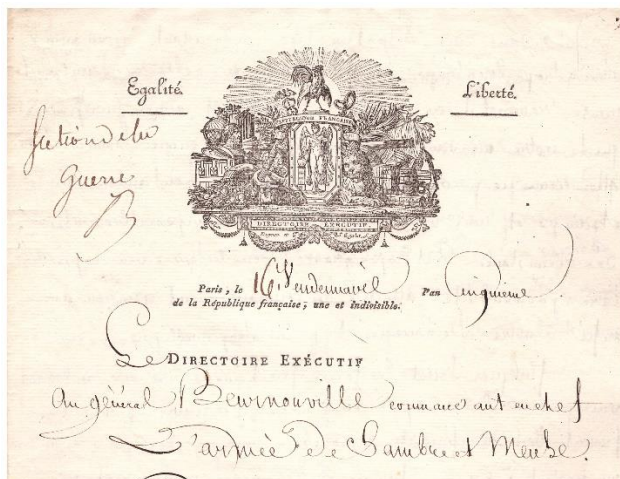
n°76. Général Sérurier (Venise, 1798)



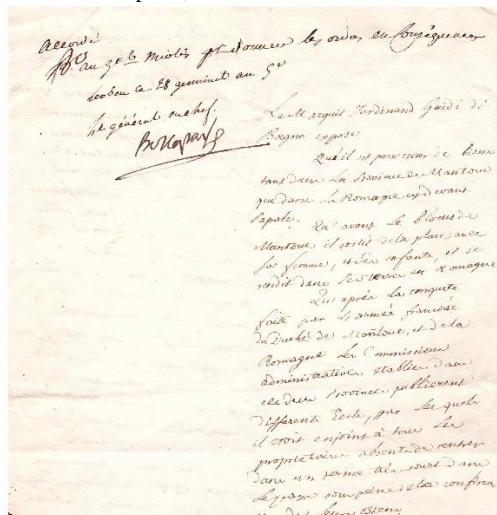
n°78. Mme Berthier au peintre Gros



n°63 et 64. Objectifs militaires du Directoire et de Barras



n°70. Bonaparte, le soir du traité de Leoben



48. **LOUIS XVIII.** 1755-1824. Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, Roi de France, frère de Louis XVI et Charles X.
Lettre autographe signée « Louis-Stanislas-Xavier » (au comte MORDWINOFF, ambassadeur de Russie à Venise). Vérone, 11 mai 1795. 1 pp. bi-feuillet in-4.

1300 €

Superbe lettre écrite du comte de Provence voulant s'assurer de l'alliance avec la Russie ; il écrit en qualité de Régent du Royaume de France, de son exil de Vérone, quelques semaines avant l'annonce du décès du Dauphin Louis XVII dans les atroces geôles de la République. Apprenant l'arrivée du plénipotentiaire russe en Italie, le comte de Provence profite pour adresser ses hommages et ses vœux à la Tsarine Catherine II. *J'apprends avec grand plaisir (...) votre arrivée dans ce pays-cy, une occasion de communiquer avec une personne honorée à aussi juste titre que vous, de l'estime et des bontés de Catherine II et de faire parvenir mes vœux à cette Auguste Souveraine, par une voye directe et sûre (...).* Pour ce faire, il envoie en mission le **comte d'Avaray** auprès de lui, faisant allusion aux discussions prévues pour une alliance avec la Russie. Ainsi le comte pourra le suppléer pour répondre à toutes les questions du diplomate russe. *Vous l'envoyez, c'est pour moi (...) la même chose que d'aller vous trouver moi-même, je lui dois la vie et la liberté ; c'est le plus cher ami que j'aye au monde, il connaît mes pensées comme moi-même, il est parfaitement discret, il a l'esprit aussi juste que la tête bien faite (...).* Le comte de Provence ajoute qu'il peut avoir une totale confiance en son envoyé, et lui parler comme à lui-même, etc.

- 49* **[LOUIS XVIII]. 4 documents.**

400 €

Réunion de 3 manuscrits de propagande royaliste proposés par Louis XVIII en exil : 1. *Intention du Roi sur la question de savoir si les ecclésiastiques rentrés en France peuvent déclarer qu'ils se soumettent aux lois de la république*, 1796, 12 pp. in-4 relié sous lacet de soie vert. **2.** Lettre ouverte de Louis XVIII sur ses intentions relativement aux terroristes et les moyens de remettre entre les mains du roi son autorité en France, 8 mars 1797 (1795 ?), 3 pp. in-4. **3.** *Réflexions d'un agent du roi (l'abbé André)* sur le rôle du clergé qui ne peut se plier aux principes de la révolution qui a eu ses martyrs en Vendée et à Quiberon, 6 novembre 1797, 12 pp. in-4 ; l'auteur fait remarquer que les évêques ont démontré qu'une mission politique pouvait causer une nouvelle persécution. Il insiste sur l'unité que doit avoir le clergé et le danger qu'il y a à faire naître de nouvelles divisions dans un corps qui ne peut être utile au Roi qu'autant qu'il est uni. **Joint** une note avec les noms de différents agents royalistes et leur code de correspondance

- 50* **[CHUTE de ROBESPIERRE].**

Manuscrit. *S.l.n.d.* (1795). 6 pp. in-folio, cachet « R.F. » au bonnet phrygien de l'an II ; forte moisissure concentrée sur le pli central entamant le papier avec légère perte de texte notamment sur aux 2 derniers feuillets.

300 €

Virulent plaidoyer contre Robespierre et son parti, prononcé à l'assemblée au moment de la réaction thermidorienne et du procès des 4 députés Collot d'Herbois, Billaud, Barère et Vadier par la commission des 21 ; En remplissant le devoir pénible que la fatalité de nos destinées nous impose dans ce moment, je déclare que je ne cherche à plaire à aucun partie ; je les déteste tous parce qu'ils sont tous le résultat des passions les plus viles (...) et comme la seule cause des malheurs de la Patrie. Suit une réponse contre Carnot ; *Non, nous n'étions pas libres, répondrai-je à Carnot (...).* **Oui, tu nous le dis, il fallait mourir à notre poste plutôt que de souffrir que le Peuple fut opprimé ! Mais combien d'hommes énergiques sont morts sous le couteau des assassins (...).** Il dénonce encore les pressions, les huées et vociférations au moment des discours de l'opposition, faisant allusion notamment à « l'audace » de Danton.. *Comment aurions nous pu nous opposer à vos mesures liberticides, nous que vous aviez écarté de tous les comités (...). Les commissions populaires ont été l'arme la plus perfide (...). Nous voulions envoyer dans les départements des vrais républicains (...). L'on n'y a envoyé que des assassins qui n'ont consulté que les vengeances particulières et les passions du parti qu'ils servaient (...). L'on n'y a envoyé que la terreur et la mort (...).* **Il est bien étrange de les entendre se vanter d'avoir terrassé Robespierre ; mais son système de terreur, d'égoïsme, de désorganisation, l'ont-ils attaqué ? (...).** *Vous l'avez fait parce que vous risquiez de vous perdre en démasquant le tiran, et c'est vous qui nous traitez de laches ! Ah ! L'indignation me suffoque.*

- 51* **Jean-Baptiste LOUVET de COUVRAY.** 1760-1797. Ecrivain auteur de *Faublas*, député de la Convention.
Note autographe. *S.d.* (1795). 1 pp. in-8.

350 €

Minute d'un discours à la Convention, se défendant de son patriotisme sous la Terreur ; Députés, (...) il me semble que ce n'est pas le moment d'approfondir cette partie de mon opinion. Je la soutiendrai quand il en sera temps (...). C'était la République qu'on appelait la Terreur, tout en réorganisant une terreur véritable ; *je prouverai que c'était tous les républicains qu'on appelait des terroristes ; et je le prouverai sur des pièces irrécusables, sur des pièces officielles écrites, publiées, signées, par un agent du gouvernement (...).* **Il temps de prendre un parti décisif. Les Chouans de vendémiaire reprennent quelque audace ; on prêche la désobéissance à la loi du 3 brumaire.**

- 52* **[EMIGRATION – ARMÉE DES PRINCES].**

L.A. à M. de Belonde. *Hohenheim*, ce mardi 28 juillet 1795. 2 pp. bi-feuillet in-12.

200 €

Lettre du comte de W*, agent proche du comte de Provence, dans laquelle il annonce à son correspondant qu'il a pu lui obtenir une pension de 50 louis pour l'entretien de chevaux, que "le duc lui a fait promettre par son Altesse Royale" ; (...) *Voilà la meilleure réponse qu'on put faire à toutes vos lettres. J'espère que vous verrez qu'on ne vous oublie pas (...).* Revenant de la ville, il rapporte un entretien qu'il a eu avec le duc ; *"Ce bon Belonde est donc parti ? Oui monseigneur. Est-ce qu'on ne lui a rien envoyé pour faire ses équipages ? Non Monseigneur, et il a été obligé d'acheter 2 chevaux, &c. Pauvre Belonde!"* ont repris le duc et la duchesse en chœur ; et ce matin, le duc m'a envoyé par la duchesse, l'année d'avance pour vous (...). *Envoyés moi le reçu et, pour m'épargner un port, mettez ma lettre dans celle à S.A. Royale (...). Je vais payer vos chevaux, retirer votre billet et j'enverrai le reste et votre décompte à Mde de Belonde (...).* Il fait mention d'une correspondance lue au Prince héréditaire, aux Princes Henri et Alexandre, et poursuit : **On m'a dit hier que l'Armée de Condé retournait à Rottenburg. Donnés-moi, je vous prie, exactement de vos nouvelles**

et des nouvelles (...). Mde de Schack lui charge de dire que **Mde de Beckendorff** ne l'oublie pas et que la Grande Duchesse enverrait un secours, etc.

Au verso de la lettre, copie d'un extrait de correspondance adressée par le comte de Provence (Louis XVIII) à l'un de ses fidèles.

53. **Louis-Alexandre-Céleste d'AUMONT duc de VILLEQUIER**. 1736-1814. Militaire vétéran des Guerres d'Amérique, un des chefs de l'Armée des Princes après avoir facilité la fuite du Roi à Varennes, à Mittau auprès de Louis XVIII, lui inspira sa lettre à Bonaparte pour l'engager à rendre le trône aux Bourbon, Pair de France en 1814.

L.A.S. au marquis de Beauharnais. A Ratisbonne, 2 décembre 1795. 1 pp. in-4.

200 €

Très belle lettre du duc de Villequier, en qualité de 1^{er} Gentilhomme de la Chambre, adressant la Croix de St-Louis au marquis de BEAUHARNAIS, pour ses services en émigration. *Je reçois dans la minute même (...) une grâce du Roi qui m'est très sensible, c'est l'ordre de vous recevoir chevalier de St-Louis. Je m'imagine que vous en aurés reçu aussi la lettre d'avis (...). Je voudrais bien aussi pouvoir vous aller chercher pour vous donner l'accollade, vraiment et bien sincèrement fraternelle, mais vous sentés que le vieux chef d'une nombreuse et jeune colonie, ne peut s'en absenter longtemps (...). Je suis donc forcé de différer le moment où vous recevrés cette juste récompense de votre fidélité et de la pureté de vos principes (...). Au cas où il n'aurait pas reçu encore l'avis, sa lettre serait toujours une nouvelle attestation de la justice que le Roi vous rend (...).* Le duc ajoute en p.s. que le marquis devra se procurer la croix et le ruban, n'ayant pu lui en envoyer une selon l'usage.

JOINT un poème en l'honneur de François de Beauharnais, député à l'Assemblée nationale (du 4 juin 1791, 1 pp. ½ in-4 avec adresse postérieure au marquis de Beauharnais et marques postales ; apostille : *copié d'après un ouvrage imprimé sur MM. les députés de l'Assemblée constituante, états généraux de 1789*).

- 54* **Augustin TUNCQ**. 1746-1800. Général de la Révolution (1793).

L.A.S. au Directoire exécutif. Port-Malo, 19 frimaire an 4 (10 décembre 1795). 4 pp. in-folio, cachet ; petite découpe dans le texte ; cachet rouge d'accusé de réception du Directoire.

250 €

Le général fait parvenir au Directoire les copies de lettres du général Rey et du chef d'état-major de l'Armée des Côte de Brest, avec la mesure du général Hoche indiquant qu'il est sous le poids d'une accusation ; Tuncq proteste de son patriotisme, évoquant son action contre les Chouans dans la Loire Inférieure, et s'interroge sur les motifs de l'accusation dont il fait l'objet. Ainsi, il s'étonne des sentiments du général Hoche à son égard alors qu'il a tout fait pour mériter sa confiance ; il demande que cette accusation soit vérifiée au plus vite, ayant hâte de servir la République... *(...) Je vous prie d'observer, citoyens, que chaque fois que j'obtiens des succès sur les ennemis de la Révolution, des accusations deviennent mon partage et ma récompense. J'en ai fait la triste expérience dès le commencement de la Guerre de Vendée ; quand les plaines de Fontenay et de Luçon me voyaient triompher, je suis dénoncé et même destitué par le gouvernement d'alors (...) sur des rapports mensongers. Je n'ai pas, il est vrai, la crainte d'être traité ainsi aujourd'hui, les loix ont repris leur empire, celui de la tyrannie et de l'injustice est passé ; je serai entendu (...).* Tuncq avait été mis en prison en 1793 après avoir été battu à Chantonay ; il sera par la suite sans cesse mis aux arrêts pour abus de pouvoir et violence ainsi que pour son ivrognerie.

JOINT une lettre du capitaine Bahier, se recommandant pour obtenir un poste d'aide de camp, rappelant les fausses promesses tant de fois réitérées du général Tuncq, qui ne l'a jamais placé ; *(...) Je vous conjure de faire encor un effort, voilà ce me semble un moment favorable, vu la réhabilitation de différents généraux de division tel que Huard, Berruyer, Servan, &c. Si vous en connaissiez quelqu'uns qui puissent me prendre, combien je sens que je mériterais leur estime (...).* Il rappelle encore qu'il avait été nommé capitaine par le Comité de Salut public, ajoutant : *Je ne perds jamais l'espoir d'être aide de camp, surtout si « Blad » est de retour ; il a dû connaître bien des généraux dans sa mission (...).* (Datée de Rouen, 19 vendémiaire an 4, 3 pp. in-4, adresse, marque postale).

- 55* **[DOUANES].**

L.S. du Directeur des Douanes nationales, à la Régie des Douanes. Ruremonde, 3 germinal an 4 (23 mars 1796). 1 pp. in-4, en-tête du Directeur des Douanes avec vignette gravée.

80 €

Relative aux saisies en pays conquis ; *L'administration du département de l'Ourte (...) exige la comparution des préposés avec de statuer sur les saisies (...).*

56. **Jean-Baptiste JOURDAN**. 1762-1833. Général (1793), vainqueur de Fleurus, maréchal d'Empire (1804).

L.A.S. au commissaire ordonnateur près l'Armée réunie sur la Lahn. Au Q.G. à Oberhadamar, 24 prairial an 4^e (12 juin 1796). 1 pp. bi-feuillet in-folio, en-tête simple de Jourdan « général commandant en Chef l'Armée de Sambre et Meuse », adresse au verso avec cachet de cire rouge.

200 €

Relative à la nomination de son correspondant aux fonctions du commissaire ordonnateur et sur l'approvisionnement de l'Armée ; Jourdan lui annonce que le **général KLEBER** lui a remis son mémoire, *qui contient les dispositions que vous croyez nécessaires pour faciliter l'arrivée des subsistances aux divisions qui composent le corps d'Armée réuni sur la Lahn (...).* Je vous prévins que vous ferez les fonctions d'ordonnateur près ce corps d'Armée jusqu'à ce que l'ordonnateur en chef en dispose autrement (...). Jourdan écrit aux généraux de la division pour les prévenir de son entrée en fonction ; **Le quartier-général du général BERNADOTTE est à Holtzappel, celui du général CHAMPIONNET est à Langenscheid. Vous devez connaître celui du général GRENIER et celui du général BONNEAUD.** Vous ferez les répartitions et les dispositions qui vous croirez nécessaires pour assurer le service ; vous donnerez des ordres en conséquence aux commissaires des guerres (...). Il lui transmet encore ses recommandations précisant de ne pas oublier de toujours prévenir les besoins.

57. **Pierre-François PALLOY.** 1755-1835. Entrepreneur chargé de la démolition de la Bastille.
Lettre imprimée « au citoyen commandant temporaire de la place de *.** *De Sceaux-l'Unité, ce 1^{er} Messidor l'an 4^e (19 juin 1796).* 3 pp. bi-feuillet in-4 imprimé, grande vignette gravée révolutionnaire.
250 €
- Lettre circulaire et enthousiaste du « Républicain Palloy » lançant une souscription sur une médaille commémorant la répression de l'insurrection royaliste du 13 Vendémiaire an IV ;** il adresse plusieurs chants révolutionnaires en l'honneur de l'Armée et faisant part de la confection d'une médaille **qui rappelle le courage et la victoire obtenue en vendémiaire, par la représentation nationale, sur les ennemis qui voulaient dissoudre la république.** La matière qui la compose, est du plomb que les royalistes et le fanatisme ont dirigé sur le sénat, voulant détruire la France en la personne de ses représentants ; la gravure qui l'enveloppe atteste le serment fidèle des troupes et des républicains à la Constitution française (...). Pour sa réalisation, il demande que lui soient envoyés une balle seulement, un débris de bombe, un morceau de fer, un éclat de cuivre ou mitraille, provenant des armes des vaincus ou des débris de leur équipages, étant purifiés par le feu et ranimé par le génie (...), pour former une pièce de plus à l'histoire et une relique philosophique, où l'on lira le triomphe de la raison et de la vérité (...).
- Très belle gravure révolutionnaire en en-tête, légendé : « Souveraineté du Peuple, destruction du clergé et de la royauté. Les Français ne reconnaissent nul Seigneur que l'Être Suprême, nul Maître que la Loi, nul Culte dominant, nulle autorité première que l'Assemblée nationale » ; « Aux mânes des vainqueurs morts dans les journées des 14 juillet 1789 et 10 août 1792, aux victimes du Royalisme et du Fanatisme, et aux Héros qui ont périés sur le Champ d'honneur, et aux martyrs de la Liberté. »**
- 58* **[GUERRE de VENDEE]. Jean-Pierre LAVALETTE du VERDIER.** 1767-1804. Général (1803) ; blessé dux fois en Vendée, il avait été destitué comme contre-révolutionnaire en 1797 ; mort à St-Domingue.
L.A.S. au général Hoche. *Hennebont, 9 messidor an 4 (27 juin 1796).* 10 pp. in-folio.
350 €
- Important rapport sur la pacification des provinces de l'Ouest ;** Lavalette alors adjudant-général commandant les arrondissements de Lorient et Faouët, expose longuement le déroulement des redditions des chouans et les difficultés qui en découlent, provoquées par les ennemis de la paix et de la République. **Je m'empresse de vous rendre compte des divers événements qui ont eu lieu dans ces cantons depuis le commencement de la reddition des Chouans ; il a fallu employer la plus grande énergie (...).** Je vous annonce hardiment que les Chouans des deux arrondissements du Faouët et de Lorient ont rendu leurs armes et fait leur soumission aux loix de la République (...). Il a été prévenu qu'une division de Chouans connu sous le nom d'Alègre, devait se porter à Hennebont ; il a donné des ordres à ses patrouilles et a fait déposer les armes aux Chouans le 4 messidor, et fait prisonnier des émigrés en promettant qu'il ne leur sera fait aucune violence. Suivent les circonstances de la reddition des Chouans, **transcrivant les correspondances reçues des chefs Chouans Bonfils, Duchelas ;** le général Lavalette dénonce cependant les provocations, les injures, et les répressions ainsi que les dénonciations de la part des républicains, excitant les Chouans à la révolte et à la guerre civile, etc.
- 59* **[SIEGE de MANHEIM].**
L.A.S. « Ch Martel » à Saliceti, commissaire du Directoire français près l'Armée d'Italie. *Livourne, 13 messidor an 4^e (1^{er} juillet 1796).* 1 pp. ½ bi-feuillet in-4, adresse au verso, cachet de cire rouge.
100 €
- Lettre d'un administrateur de l'Armée à Salicetti, annonçant la prise de Manheim ;** il est reconnaissant de son intervention pour le citoyen Couderc, se rappelant de la devise *Guerre aux Rois, Paix aux chaumières* (...). Il ajoute en p.s., qu'il vient d'apprendre la prise de Francfort et de Manheim : (...) **Mayence bloqué, trois combats où les Autrichiens ont été hâchés, 5 régiments de cavalerie taillés en pièce ; 25 M homme entre-tués, blessés ou prisonniers ; les Autrichiens fuyant de tout côté, la terreur répandue dans leurs armées. Les généraux qui commandent sur le Rhin fuyent avec la même rapidité que Beaulieu, et leur déroute est aussi complète. Vive la République et les héros.**
60. **[ARMEE de CONDE].**
P.S. Au Q.G. de Salzbouurg, 5 juillet (1796). 1 pp. in-4 oblong en partie imprimée à en-tête de l'Armée de Condé, cachet de cire rouge ; plis marqués avec renforts au verso.
100 €
- Certificat par le "prévôt général de l'Armée aux ordres de S.A.S. Mgr le Prince de Condé", **autorisant Marianne Arbogassine, native de Wingersheim en Alsace, de suivre l'armée en qualité de blanchisseuse (...)** à charge par elle de se soumettre aux réglemens de police des camps et armées (...). Rare pièce de l'Armée des Princes, signée par le "chevalier de Basquiat", contresignée de par le Prévôt général, "Marchal".
- 61* **[LOUVET de Couvray].**
2 correspondances au citoyen Louvet, représentant du Peuple et libraire, rédacteur de la Sentinelle. *Bourganeuf, 26 messidor an 4 (12 juillet 1796), & Marseille, s.d. 2 l.a.s. de 3 pp. ¼ et 2 pp. ¼ in-4, adresse.*
250 €
- Correspondance révolutionnaire adressée à Louvet, conventionnel et écrivain, rédacteur de la Sentinelle relatant plusieurs événements en province ; signée par le patriote « Maritaud jeune » :** *Accorde-moi, Louvet, une demi-colonne de ton journal pour une anecdote dont je te garantis l'authenticité (...).* Il lui raconte la plaisante aventure d'un chevalier d'industrie, déguisée en moine, cherchant à exploiter les âmes pieuses ; *La nouvelle de son arrivée qui se répandit avec la rapidité de l'éclair, attira auprès de lui les ex-nones, les cagots et toute cette foule d'imbéciles qui croient que les clefs du ciel sont dans la poche des prêtres (...).* Je ne me permets aucune réflexions sur cette farce. Je dirai seulement que le prétendu réfractaire était un mauvais tailleur de *** que le vin et les femmes avaient ruiné et qui était obligé de fuir son pays natal pour éviter les recherches de ses créanciers. Il avait passé les premières années de sa vie dans une maison de moines où il avait puisé des leçons documents de lubricité et de dérèglement (...). Etc. **joint une lettre du citoyen Fabre, de Marseille, à propos du cadet Rivarol dont la vie ne fut qu'usurpation et aventures ; (...)** *Ce Rivarol qui intrigua pour se faire recevoir gendarme et garde du Roi, deux corps de la liste desquels il a été rayé sans s'y être montré mais qui servirent de prétexte auprès du benêt de Loménie, ministre, pour obtenir un brevet de capitaine de militaire*

(...). Ce Rivarol qui, au commencement de la révolution, émigra, voulut diriger l'état extérieur et se fit chasser, revint à Paris en 1792 (...) Quelques temps après, il fut incarcéré à Picpus et là il disait : « (...) **Le comte d'Avarai, mon ami, capitaine des Gardes du Régent (du Roi de Vérone)** et son favori, m'a assuré que le prince qui a entendu parler de mes talents, avait le dessein de me faire un jour son premier ministre parce que j'ai écrit quelques numéros d'un journal intitulé la Pie (...). » Il poursuit à propos du cadet Rivarol, ses liens supposés avec Pitt et Cobourg, sur Dumouriez, ses intrigues auprès des aristocrates de l'extérieur, etc.

Sur le papier à lettre du général en chef BONAPARTE

62. [BONAPARTE]. Charles-Emmanuel LECLERC. 1772-1802. Général (1797), époux (1797) de Pauline Bonaparte, sœur de Napoléon, meurt lors de l'expédition de Saint-Domingue.

L.A.S. au général Valette. Au G.G. de Milan, 3 Vendémiaire an 5^e (25 septembre 1796). 1 pp. bi-feuillet in-folio, en-tête de « Bonaparte, général en chef de l'Armée d'Italie » avec grande vignette gravée (Boppe & Bonnet n°117).

1000 €

Lettre du général Leclerc, futur beau-frère de Bonaparte, transmettant un message de la part du général en chef de l'Armée d'Italie et lui fixant rendez-vous ; **Le Gal en chef [Bonaparte] vient (...) de vous rendre justice. Je vous envoie avec bien du plaisir sa lettre. J'aurai l'honneur de vous voir ce soir à 10h ou demain matin à 9h comme vous l'aimerez mieux (...).**

En août 1796, Bonaparte avait donné l'ordre au général Lavalette de défendre Castiglione ; mais ce dernier battit en retraite devant les troupes autrichiennes du général Würmser. Malgré la recommandation de Bonaparte, Lavalette fut envoyé à Paris pour être jugé devant un tribunal de Guerre. **Beau document sur le papier à lettre de Napoléon Bonaparte, général en chef de l'Armée d'Italie, avec grande vignette gravée.**

63. [DIRECTOIRE]. Louis-Marie (de) LA REVELLIERE-LEPEAUX. 1753-1824. Député conventionnel, président du Directoire. & Jean-Joseph LAGARDE. 1755-1839. Administrateur, secrétaire du Directoire.

L.S. au général en chef Beurnonville, commandant de l'Armée de Sambre et Meuse. Paris, 16 vendémiaire an 5^e (7 octobre 1796). 3 pp. bi-feuillet in-folio, en-tête du directoire exécutif avec vignette gravée du Directoire. Pièce signée pour expédition.

350 €

Ordre du Directoire pour attaquer à tout prix le gros de l'Armée autrichienne. Nos précédentes dépêches (...) vous ont toutes fait sentir la nécessité de ne pas perdre un tems précieux qui doit décider du sort de la campagne. Nous avons ainsi lieu de croire que, surmontant toutes les difficultés du moment, vous marchez contre l'ennemi, que vous aurez sans doute déjà repoussé de la Sieg et que vous avancez rapidement sur le Mein (...). La position des armées du **Princes Charles** et du corps d'observation du **général Wernek** semblent faire croire qu'ils envisagent de se porter sur les derrières de l'Armée de Rhin et Moselle. **Il devient donc indispensable que si votre mouvement offensif n'est pas encore commencé, ce que nous ne pouvons croire, vous l'entamiez sur le champ et nous vous le prescrivons impérativement. Les circonstances sont trop graves pour ne pas vous rappeler la responsabilité attachée au commandement que nous avons confié à votre dévouement pour la République. Quelques soient les forces que l'ennemi a devant vous (...), vous ne devez pas balancer un instant à agir. Jamais le besoin de vaincre n'a été plus impérieux pour la République, et il faut sortir à tout prix d'une position que le courage, l'activité et le sentiment de notre supériorité militaire, peuvent rétablir en avantage (...).** Les renforts apportés à son armée ainsi que les troupes remises par le **général Jourdan**, doivent lui suffire, les questions des subsistances est secondaire, etc. Enfin le Directoire engage le général à remplacer l'officier qui a en charge le service secret ; nous sommes informés que le **général Rochefort** ne réunit pas tous les moyens qui y sont nécessaires. Il ajoute encore de se rapprocher avec le **général Moreau**...

Vignette gravée du Directoire par Dugourc et Duplat (variante de Boppe et Bonnet n°221).

64. [DIRECTOIRE]. Paul BARRAS. 1755-1829. Député conventionnel, président du Directoire. & Lazare CARNOT. 1753-1823. Député conventionnel, ministre de la Guerre, « l'organisateur de la Victoire », secrétaire du Directoire.

L.S. au général en chef Beurnonville, commandant de l'Armée de Sambre et Meuse. Paris, 16 nivôse an 5 (5 janvier 1797). 3 pp. bi-feuillet in-folio, en-tête du directoire exécutif avec vignette gravée du Directoire. Pièce signée pour expédition.

350 €

Importantes instructions de Barras concernant les troupes d'occupations françaises, et l'administration des territoires conquis ; il a reçu la requête du gouvernement Batave transmis par le général Dejean, concernant les 25 mille Français à sa solde. (...) Nous ne pouvons apporter de modifications à cette mesure qui d'ailleurs est conforme aux intérêts des deux Républiques alliées (...). Le ministre de la Guerre a dû donner des ordres pour fondre dans les ½ Brigades de l'Armée du Nord les troupes qui formaient la garnison de Manheim. Si le **général Moreau pense que les divisions de cette armée qui sont sur le Rhin puissent rentrer en Hollande, nonobstant le départ des vingt-mille hommes qu'il doit détacher de celle de Sambre et Meuse, il sera à propos de faire commencer ce mouvement (...).** Le Directoire approuve les mesures prises au Luxembourg où eut lieu des malversations ; Quant à ce qui concerne l'administration des pays d'Entre Meuse et Rhin, nous avons chargé le ministre des Finances de nous faire un rapport sur le mode le plus salubre de concilier les intérêts de la République avec celui des contribuables (...). **Le général Kléber ayant de nouveau insisté sur la demande de sa démission, nous l'avons accepté avec regret, ce qui rend votre présence à l'armée plus nécessaire jusqu'à l'arrivée du général Moreau (...).**

Vignette gravée du Directoire par Dugourc et Duplat (variante de Boppe et Bonnet n°221).

- 65* Alexandre BERTHIER. 1753-1815. Général, futur maréchal d'Empire, major-général de Napoléon.

L.S. au général de brigade Rampon. Au Q.G. à Milan, 16 Nivôse an 5^e (5 janvier 1797). 1 pp. bi-feuillet petit in-folio, en-tête du général de Division chef de l'état-major de l'Armée d'Italie, vignette ronde de la République gravée sur bois.

250 €

Ordre de mission par duplicata de Bonaparte transmis par Berthier : Le général en chef (...) ayant jugé à propos de donner le commandement de la place de Crémone au **général de brigade Vignolle, vous voudrez bien continuer votre route jusqu'à la division du **général Massena** pour y reprendre votre place.**

- 66* **Marguerite Denuelle, Mme Cholet dite LODOÏSKA.** †1827. Epouse du conventionnel Louvet.
L.A.S. « femme Louvet » à un libraire. S.l.n.d. (après 1797). 2 pp. in-12.

380 €

Accusée d'avoir reçu des livres indûment, elle s'explique avec vigueur, montrant qu'elle était au chevet de Louvet ; (...) *L'époque de mes malheurs remonte à celle de mon déménagement. Il n'y avait pas 3 mois que je demeurais rue de Grenelle quand mon mari tomba malade. Je ferai entendre les personnes qui me voyaient alors. Elles diront que nuit et jour au chevet du lit de mon époux, j'avais absolument abandonné mes affaires (...). Il est vrai que je n'ai pas vu les dictionnaires, car on m'annonça un ballot que je refusais (...).* Puis elle ironise : **Au surplus, mon cher Louvet fut un buveur de sang, je puis bien être une escroqueuse. Les gens de bien doivent maintenant s'attendre à tout. Le vrai malheur, c'est que la vie soit si longue (...).**

- 67* **Marguerite Denuelle, Mme Cholet dite LODOÏSKA.** †1827. Epouse du conventionnel Louvet.
L.A.S. « femme Louvet » à la citoyenne Mestais à Nemours. S.l.n.d. (après 1797). 1 pp. in-8, adresse au verso, apostille.

380 €

Très belle lettre de la fameuse Lodoïska évoquant sa douleur après la mort de Louvet ; elle annonce à son amie son départ pour Chancy ; (...) *Je vais partir le plutôt possible (...). Je passerai chez vous en allant et en revenant, je m'y arrêterai plusieurs jours. Je vais acheter pour ce voyage un cheval et un cabriolet. Mme Charlieu ne pourrait-elle pas nous prêter une écurie et une remise ? Son pauvre Duval servira comme postillon. Elle lui demande de conserver toute sa correspondance et poursuit sur son veuvage : Je ne vous parle pas de mon état. Il est tel que je l'avais prévu.... Mon amie, vous n'y pensez pas bien quand vous croyez que ma perte vous laisserait des souvenirs si cruels. Ma vie devrait vous désoler encore davantage (...).* Au verso, apostille autographe du fils de Louvet, Félix, à propos de cette lettre, finissant pas s'exclamer : (...) *Quel souvenir déchirant !*

68. **Jean-Victor MOREAU.** 1763-1813. Général (1793), rival de Napoléon, tué par un boulet à la bataille de Dresde.
L.A.S. **au général Lecourbe.** *Au Q.G. de Coblenz, 10 ventôse an 5^e (28 février 1797).* 1 pp. bi-feuillet in-4, en-tête du général en chef de l'Armée de Rhin et Moselle avec grande vignette.

750 €

Réponse au général Lecourbe qui demandait un congé. Moreau a reçu tardivement son courrier auquel il répond, et écrit au général Desaix d'accorder son congé ; il précise cependant *pour le moins de tems possible, car vous ne devez pas douter que les événements d'Italie ne nous force à ouvrir la campagne de bonne heure. Ecrivez au général Desaix et je ne doute pas qu'il ne s'empresse de faire son possible pour vous accorder votre demande (...).*

Depuis début 1796, **Desaix (1798-1800)** était commandant le centre de l'Armée de Rhin et Moselle sous les ordres de Moreau ; il venait d'échouer contre les Autrichiens et d'évacuer la ville de Kehl en janvier ; blessé en avril, il rejoindra Bonaparte en Italie en juillet 1797. C'est à cette époque (avril 1797) que Moreau captura la correspondance secrète de Pichegru prouvant sa trahison dans le fourgon du général Klinglin ; le Directoire reprochera à Moreau de lui avoir remis cette correspondance très tardivement en septembre, et, rendu suspect, le démit de ses fonctions ; ce n'est qu'en l'absence de Bonaparte et devant l'avance de Souvorov qui rendait nécessaire l'emploi d'un général d'expérience que Moreau reçut le commandement de l'Armée d'Italie, à la place de Schérer, d'avril à août 1799.

Belle vignette, variante de celle du général Pichegru (cf. Boppe & Bonnet n°66).

69. **François-Amable RUFFIN.** 1771-1811. Aide de camp de Jourdan, chef d'état-major de Ney, général (1805).
L.A.S. **au ministre de la Guerre.** *Bolbec, 7 Germinal an 5^e (27 mars 1797).* 1 pp. in-4.

100 €

Lettre en qualité « d'ex-aide-de-camp chef de bataillon du général Jourdan » ; Il adresse un certificat de la municipalité attestant de sa résidence, suite à la demande du ministre l'autorisant à rentrer dans ses foyers depuis Cologne ; il lui adressera ses états de service.

Le soir de la signature de la Paix de Leoben

70. **NAPOLÉON BONAPARTE.** 1769-1821. Général (1793), futur Empereur des Français.
Pièce signée 2 fois sur une lettre à lui adressée. *Leoben, 28 germinal an 5 (17 avril 1797).* 2 pp. ½ bi-feuillet in-folio.

2700 €

Supplique adressée à au général Bonaparte, général en chef de l'Armée d'Italie, par le marquis Ferdinand Guidi di Bagno, qui demande l'autorisation de séjourner en Romagne, sans que ses terres du Mantouan soient confisquées pour non résidence. Ainsi, le marquis Guidi expose qu'*après la conquête par l'Armée française du duché de Mantoue et de la Romagne, les commissions administratives (...) dans ces deux provinces publièrent différents édits, par lesquels il était enjoint à tous les propriétaires absents de rentrer dans un terme très court dans le pays sous peine de confiscation de leurs biens (...).* Il demande une exception car sa femme est malade et il ne peut se rendre en même temps dans ses propriétés situées dans les deux provinces.

Le général Bonaparte, qui est en train de signer la Paix de Leoben avec les Autrichiens, à signé « Bo » sous le mot « accordé » écrit de la main de son secrétaire, Bourrienne, et « Bonaparte » en entier sous la note : « Au général Miolis pour donner les ordres en conséquence. Leoben ce 28 germinal an 5^e ». Le 28 Germinal est le jour de la première entrevue des plénipotentiaires français et autrichiens ; le lendemain, ou plutôt la nuit même, à 2 heures du matin, Bonaparte signait les préliminaires de la paix.

Ancienne collection Charavay.

71. **LOUIS XVIII.** 1755-1824. Comte de Provence, Roi de France, frère de Louis XVI et Charles X.
Lettre autographe signée « Louis » au comte de Viomesnil. *Blankenburg, 6 juin 1797.* 1 pp. bi-feuillet in-4.

750 €

Intéressante lettre du roi, peu avant la signature de la Paix de Campo Formio, évoquant le sort de l'Armée de Condé et envisageant d'accepter la proposition faite par le Tsar Paul 1^{er} d'établir son exil en Courlande. Il répond au vieux maréchal qui demandait l'autorisation de se mettre au service de la Russie. (...) *Je ne puis savoir encore quelle influence la paix qui semble*

*devoir bientôt se conclure, peut avoir sur le sort de mon Armée et sur les autres manières dont je pourrais employer votre zèle et vos talents. Je vous avoue que jusque là, j'ai de la répugnance à vous voir embrasser une carrière qui m'empêcherait de disposer de vous d'un moment à l'autre (...). La paix conclue, il verrait cependant son emploi utile au service de l'Etat ; **Je vous verrais avec une véritable satisfaction profiter des offres généreuses de l'Empereur de Russie (...).***

JOINT un billet autographe signé du comte de Pons, Premier Aide-de-camp du maréchal de Viomenil, attestant que la lettre de Louis XVIII est adressée au Maréchal de Viomesnil, en précisant le contexte : Paix de Campo-Formio, invitation du Tsar Paul 1^{er} à rentrer à son service... Vétérans de la Guerre d'Indépendance de l'Amérique, gouverneur de la Martinique en 1789-1790 en l'absence de du vicomte de Damas, **Charles-Joseph-Hyacinthe du Houx de VIOMENIL** (1734-1827), commandait l'avant-garde de l'Armée de Condé. Il entra au service de la Russie en 1798 comme lieutenant-général commandant l'Armée de Samogitie, région annexée à la Lituanie en 1795. Pressenti pour prendre le commandement de l'Armée russe en Italie, il est finalement remplacé par le général SUVAROFF. Il est alors à Jersey pour préparer un débarquement en France puis au Portugal. Maréchal général en 1801, il fait partie du Conseil militaire de l'Armée du Portugal. Il sera expulsé du pays en 1803 à la demande du maréchal Lannes alors ambassadeur de France à Lisbonne.

72. [EMIGRATION]. Famille TAVERNE de Mont d'Hiver.

Correspondance au citoyen Salembier, notaire rue de l'Arc à Lille. *Paris et Douay (Douai), vendémiaire-brumaire an 6 (octobre-novembre 1797).* 3 l.a.s. d'Edmond Tavernes (5 pp. 1/2 in-4, adresse au verso, cachet de cire rouge) ; 5 l.a.s. et 2 P.A. de « Bernard » (12 pp. in-4 dont adresse au verso).

220 €

Intéressant échange épistolaire concernant une importante famille lilloise, les « Tavernes », qui avait été comprise sur la liste des émigrés, et cherchant à s'en faire rayer au plus vite, probablement pour éviter la mise en vente des biens de la famille, d'office séquestrés comme biens émigrés. Il concerne principalement Pierre-François-Albert Tavernes de Burgault, emprisonné dès 1793 ; ce personnage avait racheté en 1781, le domaine de Montreuil à Chereng, à Charles de Rohan-Soubise. Il est indiqué dans un des comptes-rendus, que *le citoyen Tavernes n'est pas celui qui a servi pour la milice (...). Voilà comment il a été porté sur la liste des Emigrés (...). Le Cn Tavernes, habitant la campagne pendant sept mois de l'année, n'était pas rentré à Lille lors du bombardement. Il fut mis sur une note, absent avec quelques autres personnes de la section. Cette note fut remise à la municipalité qui l'a comprise dans la liste qu'elle a fournie au district des présumés émigrés. Tavernes ignorant cette circonstance ne fit aucune démarche, mais en may 1793, il en fut informé par hasard par un administrateur. Alors il produisit les certificats de sa résidence (...). Il semble que ce soit Edmond Tavernes de Mont-d'Hiver (propriétaire du château de Vicq, futur maire d'Hersin-Coupigny sous l'Empire), qui fit avec son notaire, Salembier, les démarches auprès des différentes autorités, pressant l'affaire auprès du directoire du département du Nord, pour qu'elle soit transmise au nouveau Ministère de la Police ; des délais seraient bien nuisibles, nos amis pourraient se refroidir, il ne faut pas perdre de tems (...). Les arrêtés ne suffisent pas, il faut toutes les pièces à l'appui et cela expédiés officiellement (...).* Joint une correspondance entre le notaire de famille et le citoyen « Bernard » à Douai, faisant part de ses démarches pour rassembler les documents administratifs pour le *Bureau des Emigrés* ; mention des citoyens Lorain, d'Hardiviller, Bertemont, etc.

73. Jean-Baptiste du CHILLEAU. 1735-1824. Aumônier des reines Marie Leczinska & Marie-Antoinette, évêque de Châlons sur Saône (1781), archevêque de Tour et Tarn de France (1822). L.A.S. (au duc de Berry). Überlingen, 8 octobre 1797. 1 pp. in-4.

100 €

Belle lettre de recommandation de l'ancien aumônier de la Reine, en émigration ; Le Roy a bien voulu marquer à l'évêque de Chalon s. Saône des bontés et de l'intérêt à l'occasion de la perte qu'il a faite du Cte du Chilleau son frère. M. le baron de Fraxelange lui a écrit de la part de Sa Majesté, qu'Elle trouvait juste la demande qu'il a faite d'une grâce particulière en faveur du baron du Chilleau son cousin capitaine de dragons depuis vingt-deux ans, et qui n'a pas quitté l'armée de Condé depuis six ans (...), et que le Roi voulait que cet officier lui fut recommandé par Mr le prince de Condé. Ce prince a bien voulu se charger d'un mémoire que lui a remis l'évêque de Châlons, et a promis de le mettre sous les yeux de Sa Majesté. L'évêque de Chalon demande pour son cousin qu'au lieu du brevet de lieutenant-colonel (...), le roi veuille bien lui donner celui de colonel et y joindre la croix de St-Louis. Si Son Altesse royale Monseigneur le duc de Berry daigne appuyer cette demande auprès du Roi, l'évêque de Chalon sera pénétré de la plus vive reconnaissance (...).

Une apostille au crayon indique que la commission de l'évêque a été "remise par Mr le Cte de Damas", alors aide de camp du duc de Berry.

74. Charles-Ferdinand duc de BERRY. 1778-1820. Second fils de Charles X, général de l'Armée de Condé.

Lettre autographe signée. à Madame *. Blankenburgh, 11 janvier 1798. 1 pp. in-4.**

650 €

Lettre du duc de Berry sur Louis XVIII en exil, qui attendait l'aval du Tsar de Russie pour être reçu en Courlande. Rejeté par toutes les Cours d'Europe, et dans la crainte de s'éloigner encore de la France, le prétendant se trouvait alors accueilli par le duc de Brunswick à Blankenberg ; cependant, à l'instigation du Directoire, la Prusse adressa des remontrances sur l'asile offert à Louis XVIII. Invité à quitter l'Allemagne, le Roi français s'adressa en dernier recours au comte Panin, ambassadeur russe à Berlin, par l'intermédiaire de Saint-Priest, tandis qu'il envoyait le Prince de Condé et le duc d'Enghien à St-Petersbourg pour appuyer ses démarches auprès du Tsar Paul 1^{er}. Le duc de Berry a bien reçu la lettre de sa correspondante de Pilzen et s'excuse de n'avoir pu lui rendre service ; il poursuit à propos de l'exil de Louis XVIII ; **Nous ne savons encore sur quel point se dirigera la marche du Roy ; l'on a envoyé un courrier à Berlin pour demander un asile provisoire en attendant les réponses de Russie, ce courrier ne revient point ; le comte Panin ambassadeur de l'Empereur à cette Cour a pris fort à cœur les intérêts du Roy et s'est parfaitement conduit la-dessus, mais l'on en sait pas encore les réponses de Berlin que l'on attend avec la plus grande impatience ; j'irai probablement quand le Roy partira à L** y attendre l'arrivée d'un autre bâtiment, le S* ayant probablement péri dans les coups de vent qui ont causé tant de naufrages dans le mois dernier (...).**

La réponse du Tsar arriva le 27 janvier par l'intermédiaire de son aide de camp, le colonel Lavrof ; Paul 1^{er} offrait le château de Mittau en Courlande, consentant à ce que Louis XVIII y vint vivre avec sa Cour et sa Garde personnelle. Début février, le Roi partait pour Mittau, accompagné du comte Schouvalof envoyé spécialement par le Tsar.

- 75* **Hugues-Bernard MARET.** 1763-1839. Homme d'Etat, diplomate, fut échangé contre la fille de Louis XVI, secrétaire de Bonaparte, duc de Bassano. **L.A.S. au citoyen Merlin**, Président du Directoire exécutif. *S.l.n.d. (Naples, 1798).* 1 pp. ½ in-4.

300 €

Très belle lettre « personnelle » de Maret demandant d'être rétabli à son poste d'ambassadeur à Naples. C'est en 1793 que Maret avait été nommé plénipotentiaire de la République, grâce à l'appui de son ami Lebrun-Tondu. En traversant le Piémont pour se rendre à son poste, il avait été arrêté avec Semonville et fait prisonnier par les Autrichiens. Il fut échangé en 1795 contre la princesse Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI, dernière survivante de la prison du Temple. *J'ai été nommé à la mission diplomatique de Naples il y a cinq années. Ma nomination m'a dévoué successivement à de longues souffrances et aux angoisses d'une détresse qui dure encore. Je demande aujourd'hui à toucher enfin au poste dont j'ai payé si cher l'expectative (...). La Cour de Naples me repoussa, me poursuivant comme un être dangereux envoyé par un gouvernement dont les desseins étaient coupables (...). Quant à moi, dont les titres par leur nature sont assez publics et qu'on n'accuse peut-être ni d'impéritie, ni d'ignorance, qui me justifiera aux yeux des Républicains dont j'ambitionne l'estime et qui savent apprécier votre justice, si malgré mes efforts, je reste dans la foule des citoyens inutiles. J'ai employé, citoyen Président, la formule du « pour vous seul » afin de fixer plus particulièrement mes regards (...).*

Apostille signée de Merlin, qui renvoie la lettre au ministre des Relations extérieures (Talleyrand).

- 76* **Jean-Mathieu-Philibert SERURIER.** 1742-1819. Général puis maréchal et comte d'Empire, gouverneur des Invalides. **L.A.S. au citoyen Roubaud**, directeur des mouvemens du port, commandant des armes. *Au Q.G. de Venise, 21 nivôse an 6^e (10 janvier 1798).* 1 pp. petit in-folio, en-tête du général avec vignette.

250 €

Ordre du général à Venise : Serurier vient de donner des ordres pour la corvée, espérant que *cela sera exécuté*. Il va écrire au citoyen Aubert *pour qu'il donne les ordres nécessaires pour faire brûler les dorures*, et transmet des instructions pour la remise des cendres.

Ordre pour l'occupation du Château Saint-Ange à Rome

- 77* **Victor-Emmanuel LECLERC.** 1772-1802. Général, époux de Pauline Bonaparte, mort à l'expédition de Saint-Domingue. **L.A.S. au général Cervoni.** *Au Q.G. de Mont-Vatican, 29 Pluviôse an 6 (17 février 1798).* 1 pp. in-folio, en-tête du général, adresse au verso, cachet de cire rouge.

750 €

Très belle lettre du beau-frère de Bonaparte, adressée à Cervoni, commandant l'avant-garde de l'Armée de Rome et relative à l'occupation du Château Saint-Ange. Conformément aux ordres du général en chef, Leclerc prévient le général qu'il vient d'ordonner à un bataillon *d'aller occuper demain à la pointe du jour le Château St-Ange où il tiendra garnison jusqu'à nouvel ordre (...).* Les 300 hommes qui occupaient le Château rejoindront leur demi-brigade pour fournir *la garde des portes de la ville sur la rive droite du Tibre (...).* Leclerc avait suivi Bonaparte à l'Armée d'Italie en 1796, et fut promu général en mai 1797, après s'être distingué au cours des campagnes militaires. Leclerc fut chargé de porter les préliminaires de Paix de Léoben auprès du Directoire ; c'est à cette époque qu'il épousa à Milan, la sœur du futur Empereur, Pauline Bonaparte. Leclerc devient ensuite chef d'état-major de Berthier, puis de Brune, lors de la prise de Rome.

- 78* **[Baron GROS]. Josephine BERTHIER née d'Aiguillon.** 1771-1850. Femme de Léopold Berthier, frère du maréchal, divorça puis épousa en 1803 le général Lasalle.

L.A.S. « Léopold Berthier née d'Aiguillon » au citoyen Gros, casa Bataille près le petit théâtre à Milan. *Au Q.G. de Rome, ce 12 Prairial an 6^e (31 mai 1798).* 3 pp. bi-feuillet in-4, en-tête de « l'Adjudant-général chef de l'état-major général » de l'Armée d'Italie, avec vignette ovale italienne, adresse au verso ; petite déchirure suite à l'ouverture de la missive.

350 €

Belle lettre amicale de la générale au peintre Gros ; (...) *J'ai reçu votre lettre et j'aurais répondu plus tôt si mon mari malade depuis 20 jours ne m'avait occupé à tous les instants du jour. Bruyère m'avait parlé de votre petite querelle avec son général [Alexandre Berthier]. Je connais trop son amitié pour vous, pour ne pas regarder cela comme une plaisanterie en regardant son portrait. Il trouve tout de suite une raison pour vous admirer et oublier les torts que vous auriez pu avoir envers lui (...). Je ne sais pas encore ce que je deviendrai ; Rome commence à m'ennuyer beaucoup. Toute ma société a été comprise dans l'embarquement de Civita Vecchia. Il n'y a plus ici que ma sœur qui puisse me faire regretter ce pays (...). Elle lui fait part des nouvelles de son petit Charles qui commence à marcher et à raisonner seul. (...) Attendez-vous à me revoir dans 6 semaines au plus tard. Si mon portrait n'est pas terminé, il faudra vous cacher bien loin, je serai d'une colère... Adieu donc, mon mari vous dit mille choses (...).*

79. **[CHOUANNERIE].**
P.S. des administrateurs du département de la Manche. *Saint-Lô, 5 frimaire an 7 (25 novembre 1798).* 1 pp. ½ in-folio, en-tête en coin de l'administration du département avec vignette ronde républicaine ; moullure en bordure sup.

150 €

Encouragement pour lutter contre la chouannerie avec plus de ferveur : *Nous n'avons pas lieu de croire que les restes de ses hordes de Brigands qui ont si longtemps désolé votre arrondissement auraient l'audace de renouveler leurs crimes, parce que nous comptons que vos concitoyens, d'après la funeste expérience qu'ils avaient faite du danger de rester inactif, se seraient levés spontanément contre ses brigands dès qu'ils auraient reparus et les auraient écrasés. Il n'est cependant que trop vrai que ses monstres viennent de commettre impunément de nouveaux forfaits (...).* Au nom de la Patrie et de « leur propre intérêt », ils les invitent à *enflammer (les) concitoyens du zèle et de l'indignation qui doivent les animer (...).* Les passeports et les ports d'armes doivent être restreints, etc.

80. **Guillaume GUICHARD**. 1765-1810. Député de l'Yonne.

L.A.S. au ministre des Finances. Paris, 28 Pluviôse an 7 (16 février 1799). 1 pp. in-folio, en-tête gravé des « des représentants du Peuple composant la députation du département de l'Yonne, au domicile du Citoyen « Guichard », apostilles, adresse au verso avec marques postales et cachets du Conseil des Cinq-Cents.

80 €

Mesures contre un ancien prêtre suspect à La Poste de Basson entre Amperre et Joigny, qui demande auprès du ministre des Finances, son accord pour une transaction en faveur de sa mère ; (...) *Nous vous observons, citoyen ministre, que le Cn Arrault, ministre du culte catholique, excite depuis longtemps la sollicitude des administrations du département, qu'il a toujours employé au détriment de la République, la grande influence que lui donnaient son état et sa manière d'être particulière, la Poste en étendant ses rapports, ne pourrait que le rendre plus dangereux (...)*. Les représentants soumettent ces observations à la sagesse et au « républicanisme » du ministre. Lettre signée par le député Guichard, contresignée par ses confrères de l'Yonne, **Edme MOREAU** (1746-1805), **Jean-Edme BOILEAU** (1738-1840), **Jean PRECY** (1743-1822), **Edme-Pierre-Alexandre VILLETARD** (1755-1824, conventionnel).

81. **Louis-Hilaire de CONZIE**. 1736-1804. Evêque d'Arras, frère de François archevêque de Tours. Refusa de siéger aux Etats-Généraux, et suivra le comte d'Artois en émigration, fait partie d'un comité de Contre-Révolution présidé par le prince, deviendra l'aumônier du Prince de Condé. Ironie du sort, il aurait été le protecteur de Robespierre en l'envoyant au Collège Louis-le-Grand ! **L.A.S. au comte (de La Châtre)**. Edimbourg, 23 février 1799. 4 pp. bi-feuillet in-4.

350 €

Répondant à une recommandation de la Châtre, concernant des officiers de son Régiment, et pour qui le comte demande plusieurs distinctions militaires. L'évêque est l'interprète de S.A.R. Monsieur qui veut l'assurer de ses sentiments de confiance en accusant réception de son courrier ; (...) *Ce sera toujours avec la plus entière confiance que vous pourrez réclamer sa justice en faveur des bons et braves officiers qui, à l'exemple de leur digne et excellent colonel, ont si bien soutenu, au milieu des plus grands périls et par les meilleurs services, l'honneur et la gloire de la bannière royale qu'il releva le premier à Ath. Tout ce que vous avez demandé (...) pour vos officiers, vétérans et volontaires, est accordé (...)*. Les expéditions que le comte lui a transmis par le chevalier de La Pelouse, seront renvoyé demain munies des missions toutes favorables de S.A.R. Le Prince a pris en considération ses demandes pour le lieutenant-colonel et le chirurgien-major de son régiment. Détaillant les démarches à faire, l'évêque demande de lui faire parvenir deux mémoires séparés concernant le comte de Fléchier et le sieur Mingent, où seront signalés les principaux faits qui leur donnent droit aux distinctions, et détermineront le Roy à accorder le cordon rouge au premier, le cordon noir au second, ajoutant : *Le comte de Fléchier étant actuellement maréchal de camp, il est bien préférable qu'il obtiendra promptement le cordon rouge, je l'espère autant que je le désire. Il sera peut-être moins facile de faire réussir maintenant l'autre demande, celles de ce genre étant en si grand nombre et ceux qui les sollicitent faisant valoir des services et des recommandations si considérables, que l'avis de S.A.R. a été jusqu'à présent que celles des chirurgiens majors des armées devaient être seules admises (...)*. En p.s., il ajoute à sa lettre celle du Prince qu'il vient de recevoir.

Bénédiction demandée pour le mariage de la duchesse d'Angoulême

- 82* **Louis-Antoine de France duc d'ANGOULÊME**. 1775-1844. Fils du comte d'Artois futur Charles X. **Lettre autographe signée à sa mère Marie-Thérèse de SAVOIE**. Mittau, 13 avril 1799. 1 pp. in-4.

1200 €

Très belle et émouvante lettre du duc d'Angoulême demandant à sa mère de bénir son union avec sa cousine Marie Thérèse de France (1778-1851) fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Il annonce l'arrivée de la future duchesse d'Angoulême à Mittau, peu avant son mariage prévu : C'est aujourd'hui en huit, ma bien chère Maman, que ma Cousine part de Vienne. J'espère qu'elle sera ici dans un mois ; vous pouvez facilement vous faire une juste idée de la vive impatience avec laquelle je l'attends. La Duchesse de Sérent qui est sa Dame d'Honneur est en route (...). Le Roy envoie le Duc de Villequier au-devant de ma Cousine à la frontière pour la recevoir. Nous recevrons la Bénédiction nuptiale du Cardinal de Montmorency qui est auprès du Roy depuis l'été dernier (...). Il regrette que sa mère ne soit pas présente à la cérémonie, et demande d'accorder à sa belle-fille et à lui, sa bénédiction.

- 83* **Jean-Baptiste MEYER**. 1750-1830. Conventionnel du Tarn, régicide. **L.A.S. au Directoire exécutif**. A Paris, 17 Thermidor an 7 (4 août 1799). 1 pp. ¼ in-4.

100 €

Lettre du député du Tarn, dénonçant les actions royalistes en Gascogne, notamment contre la conscription ; il envoie un rapport de l'administration centrale qui, joints à ceux des départements environnants, contient des instructions pouvant être utile *tant pour découvrir et détruire les manœuvres des émissaires royaux qui arrêtent les conscrits* et réquisitions sur les routes, et les font rétrograder, *que pour connaître les lieux de la ci-devant Gascogne où on présume qu'ils vont, en partie, se joindre à un rassemblement contre-révolutionnaire*. Vous verrez, Citoyens Directeurs, si l'observation de ces administrateurs concernant les militaires déserteurs qui, rentrant sous prétexte qu'un article de la Loi du 14 messidor dernier, leur accorde trois mois pour justifier de leur présence à leur corps, ne mériterait pas que vous fixiez un ménage au Corps législatif pour demander la suppression ou la modification de la disposition de cet article (...).

84. **[CHOUANNERIE]**. **P.S. des administrateurs du département de la Manche**. Saint-Lô, 19 Thermidor an 7^e (6 août 1799). 2 pp. ½ in-folio, en-tête des administrateurs du département de la Manche, avec petite vignette à la République. ; mouillure en bordure sup, bord droit effrangé avec légère perte.

150 €

Les administrateurs du département annoncent avoir reçu des instructions du ministre de la Police déplorant *les brigandages et les assassinats* qui ont repris depuis 6 mois dans les arrondissements d'Avranches et Mortain ; ils doivent obéir aux dispositions de la loi du 24 messidor *qui doit enfin porter l'épouvante dans l'âme des complices du Royalisme*. Ils rappellent plusieurs dispositions pour lutter contre la chouannerie : l'article 7 sur *les otages provisoires (qui) doivent être pris dans les cas de troubles imminents* ; l'art. 8, sur l'obligation d'établir une liste des citoyens domiciliés depuis 1791 et qui n'ont pas émigré, ainsi que **une liste des**

individus notoirement connus pour faire partie des bandes d'assassins ou rassemblement de chouans, et leurs parents et famille ; ces derniers devront déposer leurs armes, fusil simple de calibre ou bon fusil à deux coups (...). **Les chefs déjà amnistiés ou non amnistiés, quel qu'ait été leur grade, les émigrés, les prêtres déportés rentrés ou sujets à la déportation sont exceptés d'une nouvelle amnistie.** Il était digne de la justice et de la sagesse du Corps législatif, de distinguer entre des chefs incorrigibles qui, depuis le commencement de la République n'ont cessé de conspirer contre elle, entre les instigateurs de la révolte, du brigandage et de l'assassinat, familiarisé avec tous les genres de scélératesse, et de simples cultivateurs, de simples artisans ou manœuvriers que des suggestions perfides ou mensongères, et très souvent la force conduisent dans ces rassemblements. Les premiers n'ont cessé d'abuser de l'indulgence nationale (...). Les autres sont des victimes de l'erreur et de la séduction qu'il faut accueillir lorsqu'ils reconnaissent leur faute (...).

85* [MUSEE du LOUVRE].

L.A.S. « Calas, chargé d'accompagner les objets d'arts destinés au Museum de la République », au citoyen Charles Laumont à Paris. Antibes, 25 fructidor an 7 (11 septembre 1799). 2 pp. bi-feuillet in-4.

150 €

Important document relatif aux œuvres d'art qui avaient été spoliées en Italie comme prises de guerre et destinées au Musée du Louvre. Le transporteur des objets d'art fait part des difficultés qu'il rencontre à remplir sa mission. Il n'a cessé de faire des démarches pour la rentrée des fonds relativement aux objets précieux confiés à sa garde ; (...) *La traite que vous m'aviés autorisé à tirer sur la maison Rigny & Cie de Gênes a été payée à présentation, mais les Cn Leclere & Cie de Nice à qui je la négociais, refusent actuellement de me faire le retour (...). J'ai cru devoir vous donner avis du retard que j'éprouve pour la rentrée de ces fonds, ce qui a nécessité celui que jusqu'à présent j'ay mis dans l'exécution de vos ordres (...).*

Ancien intendant de la province des Flandres puis en Lorraine, secrétaire du comte d'Aiguillon, **Charles Laumond (1753-1825)** avait occupé divers postes pendant la révolution, comme administrateur des domaines, consul à Smyrnes, commissaire civil à l'Armée d'Italie. Il sera sous le Consulat et l'Empire préfet successivement du Bas-Rhin, de la Roer à Aix-la-Chapelle et de Seine et Marne. Il est directeur général des Mines en 1815, conseiller d'Etat.

L'organisation de la Cour en exil en Courlande (Mittau – Jelgava)

86* LOUIS XVIII. 1755-1824. Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, Roi de France, frère de Louis XVI et Charles X.

Pièce autographe signée. « Ordre que je prescris pour mes finances ». A Mittau, 6 septembre 1799. 1 pp. bi-feuillet in-4.

1000 €

Dispositions prises lors du Conseil privé de Louis XVIII, quelques mois après son installation en exil à Mittau, concernant les dépenses de sa Maison et la nomination de son secrétaire aux Finances. Il confie l'état de ses finances entre les mains de (François Turlure) de Vellecour, *commissaire ordonnateur des guerres et intendant de mes Armées ; il sera chargé des recettes, des comptes et de toutes les correspondances relatives aux fonds. Les dépenses de ma maison sont de trois ordres : 1° les dépenses fixes. 2° les dépenses extraordinaires. 3° les dépenses courantes.* (...) Louis XVIII règle le détail des trois différentes dépenses, qui devront être fixées par un comité des Finances et réglées par M. de Vellecour ; concernant les dépenses courantes exigeant des avances, elles seront faites sur des bons de mon cousin le Duc de Villequier, ordonnateur de ma Maison lequel justifiera de l'emploi au Comité suivant et après mon approbation. Les bons lui seront rendus par Mr de Vellecour (...).

87. Charles-Alexandre Le Filleul comte de LA CHAPELLE. 1762-1808. Maréchal de camp, agent royaliste, conseiller de Louis XVIII. L.A.S. au marquis de Mailly, colonel, chez M. Thouvenay à Hambourg. Mittau, 6 octobre 1799. 3 pp. ½ bi-feuillet in-4.

350 €

Intéressante discussion sur la situation militaire en Europe après le débarquement d'une armée anglo-russe en Hollande, évoquant encore la famille royale. Il expose les différentes raisons qui s'opposent à l'attribution de croix à MM. de Videlanges et de Maucors, officiers à l'armée du prince de Broglie ; (...) *Les circonstances dans lesquelles se trouve le Roy s'opposent absolument à ce qu'il fasse usage de son autorité pour cet objet ; elles le privent à son grand regret, de la possibilité de récompenser par ses grâces, des services et des serveurs dont elle sait apprécier le zèle, le courage et la fidélité (...). A propos du comte d'Artois : il pensait que Monsieur allait passer en Suisse, et nous pouvions espérer alors que son activité militaire le mettrait à portée d'employer les officiers qui se sont particulièrement fait connaître, dans les différens emplois qu'ils ont remplis pendant la guerre (...). Mais le départ du prince a éprouvé des difficultés qu'il commente en détails Ce n'est pas de Londres que sont venues les difficultés (...). Le comte de La Chapelle s'afflige enfin de l'expédition anglo-russe en Hollande avec le débarquement de 35 mille Anglais et 17 mille Russes ; Ils auraient pris plus facilement la Hollande en Bretagne que dans le Nord Hollande. En faisant crouler la Rép. Française, la Rép. Batave tombait nécessairement d'elle-même, et en opérant dans un pays si difficile, ils risquent des difficultés sans nombre. Voilà déjà un non succès dans une attaque générale (...).* Il analyse l'échec de cette opération militaire qui va redonner un peu de confiance aux armées républicaines qui jusques là avaient été battues par les Russes. Leur Gouvernement et leurs partisans reprendront le ton de l'insolence dans cette partie et les villes fortifiées qui dans une hypothèse contraire auraient ouvert leurs portes (...). Il termine en l'assurant que Sa Majesté approuve son service dans l'armée anglaise puisque les Russes et les Anglais sont évidemment les plus solides alliés de sa Cause (...).

88. [CHOUANNERIE].

L.S. des représentants de Roche-Sauveur, à l'administration du département du Morbihan. Roche Sauveur, 29 vendémiaire an 8° (21 octobre 1799). 2 pp. bi-feuillet in-4, adresse au verso.

250 €

Important rapport du commissaire du district « Hallier » et du président de la municipalité de La Roche St-Sauveur, « Guibert fils », relative à la chouannerie dans les environs, 3 semaines avant le coup d'état de Bonaparte : D'après divers renseignements que nous recevons et notamment une lettre de la Direction municipale de Redon, les Brigands, réuni au Parc de Roche-des-Trois, se disposent à nous attaquer (...). On nous assure qu'un attroupement de chouans est dépositaire de 660 fusils provenant d'un débarquement effectué à Quiberon par les Anglais, et que ce dépôt existe au lieu nommé Brignac commune de Béganne. Ces Brigands ont fait cuire (...) 14 à 15 boisseaux de grains. Leur intention était de se porter à Roche-des-Trois puis à Malestroît et Gacilly. Nous ne connaissons point encore le résultat de ce projet, mais tout nous annonce que nous devons être attaqués

au premier jour. Nous sommes presque sans forces, sans armes et sans munitions. La municipalité demande des moyens pour augmenter leur garnison et de se procurer des armes et des munitions. **Les Chouans sont au nombre de deux cents, assemblés audit lieu de Brignac sous le commandement de Dessol, Secillon, Georges, Gaspard et Pelot, quartier-maître qui paye à raison de 10 sous par jour chacun des individus enrôlés dans le parti chouannique.** Ce dernier demeurait cy-devant au lieu de La Guivardaire en Caden. On nous assure que le chef Dessol couche habituellement chez le nommé Roux, tailleur, demeurant à la Guiboderie près le Pont neuf en Béganne, ladite maison couverte en paille, la plus près du pont. **Dessol est monté sur un cheval noir et Gaspard sur un cheval blanc. Ces deux individus ne se quittent point (...).** Ils n'ont pas reçu de nouvelles de Paris mais ont publié les nouvelles « télégraphiques » extraites du Publicateur Nantais.

- 89* **Pierre DARU.** 1767-1829. Commissaire des guerres, sous l'Empire intendant général de la Grande Armée et des domaines de la Couronne, comte d'Empire. **L.S. au citoyen Thiebault,** adjudant-général. Paris, 8 pluviôse an 8 (28 janvier 1800). 1 pp. ½ in-4, en-tête du Commissaire ordonnateur avec vignette militaire.

120 €

Daru le prévient que le ministre a accédé à sa demande de faire entrer le citoyen Sibille parent du général Thiébault de le faire passer du 1^{er} régiment de Chasseurs au Guides à cheval de l'Armée d'Italie. Il transmet des ordres à son régiment et à l'état-major de l'Armée d'Italie.

- 90* **[CHOUANNERIE]. Théodore-Joseph d'HEDOUVILLE.** 1755-1825. Général (1793), comte d'Empire (1808) **L.S. au préfet de Vendée.** Angers, 29 germinal an 8 (19 avril 1800). 2 pp. ¼ bi-feuillet in-4, en-tête simple du général « lieutenant du général en chef de l'Armée de l'Ouest ».

180 €

Relative aux vols de diligence dans la région, soupçonnant d'ancien chefs chouans d'en être à l'origine ; Depuis quelques temps, les vols de diligences se multiplient et plusieurs enlèvements considérables ont eu lieu (...). Le général demande de redoubler la surveillance, soupçonnant les auteurs d'anciens vols, amnistiés par l'arrêté du Consul du 7 nivôse. *Je recommande aux commandants militaires de les faire surveiller de très près et d'exiger que les Directeurs des Diligences les préviennent lorsque ces voitures seront chargées de fonds afin qu'ils les fassent escorter (...).* Soupçonnant encore les conducteurs d'être complice, il préconise le secret pour ses fonds. *Je crains que quelques ex-chefs de Chouans qui font leur résidence dans les départemens de l'Ouest, n'y soient pas étranger (...).* **En marge, minute aut. de la réponse du nouveau préfet (Jean-Baptiste Faucheux),** s'empressant de prendre toutes les mesures nécessaires.

91. **Jean-Baptiste BESSIERES.** 1768-1813. Général (1800), Commandant les Guides de l'Armée d'Orient puis commandant les Grenadiers à cheval de la Garde consulaire, maréchal d'Empire (1804), commandant la Garde Impériale, tué par un boulet en Saxe. **L.A.S. au citoyen Duclaux-Larive fils aîné.** Paris, 18 ventôse (circa 1800). 1 pp. ½ bi-feuillet in-4, adresse au verso, cachet de cire rouge au monogramme.

550 €

Très belle lettre amicale, écrite par Bessièrès à son retour d'Egypte, demandant des nouvelles de son ami et de sa famille ; Bessièrès a reçu sa lettre avec plaisir ; (...) *Je commençais à craindre d'être totalement effacé de ton souvenir. J'ai été bien fâché que ton frère n'ait pas été des nôtres. Il était au Caire lors de notre embarquement. Mais il reçut l'ordre de partir avec les généraux Junot et Dessaix qui doivent venir avec la frégate que leur laissa le général Bonnaparte (...).* Il poursuit à propos d'une affaire dont Foissac lui avait écrit de Bordeaux, et l'assure de son soutien dans ses démarches. Il demande avec instance des nouvelles de sa famille ; *Comment se portent ton père, ta mère, et ton épouse ; tu as m'a-t-on dit des enfants (...).* *Rappelle moi au souvenir de Toineton, je désire qu'elle ne soit plus injuste à mon égard ; mon frère te dit mille choses ainsi qu'à elle.*

Joint une lettre de « Bessièrès fils » au juge royal Duclaux en 1773, le priant de donner à son armurier de Duravel 48 livres qu'il lui remboursera (Praissac, 18 mars 1773, 1 pp. in-4, adresse au verso). Le père (†1816) et le grand-père (†1774) du futur maréchal, Mathurin et Jean Bessièrès, était maître-chirurgien à Prayssac.

- 92* **[RECOMPENSES MILITAIRES]. Alexandre BERTHIER.** 1753-1815. Maréchal d'Empire, major-général. **L.S. au Conseil d'administration de la 55^e demi-Brigade de Ligne ; et MANUSCRIT.** Paris, 6 nivôse an 9 (27 décembre 1800). 1 pp. in-folio, en-tête du ministre de la Guerre avec vignette du ministère, adresse au verso avec cachet ; & 2 pp. grand in-folio. Joint une transcription des documents.

550 €

Lettre de Berthier alors ministre de la Guerre, invitant la 55^e Demi-Brigade de lui faire connaître les noms des sous-officiers et soldats de la demi-brigade qui se sont distingués pendant le blocus de Gênes avec une notice particulière sur les actions d'éclat qui ont signalé leur courage et leur dévouement, ajoutant : *Je vous invite à accélérer l'envoi de ces renseignements afin de me mettre à portée d'en rendre compte aux Consuls qui désirent connaître le noms des braves qui ont aussi glorieusement honoré les armes de la République (...).*

Joint le mémoire de propositions qui met à l'honneur cinq soldats de la 55^e demi-Brigade, avec le détail de leurs états de services, et leurs actions d'éclats, notamment à la bataille de Trebbie contre les Russes, la prise d'Ascoli d'un seul coup de canon qui ouvrit les battants de la porte de la cité ; **ils sont proposés pour obtenir un fusil ou un sabre d'honneur.** *Plomion : ce militaire sert depuis vingt ans avec honneur et a fait toute la guerre de la Liberté. Il fut blessé d'un coup de feu à la jambe gauche en l'an 2 au siège du Quesnoy et le 1^{er} fructidor an 7 à la bataille de la Trebbie ; le porte drapeau du 2^e Bat. de la 55^e ayant été tué dans la mêlée, plusieurs Russes s'emparèrent du drapeau ; le sergent Plomion s'élança au piron sur ces derniers, les mit en fuite à coup de bayonnette, reprit le drapeau, le rapporta au bataillon et continua de combattre tout le jour avec la plus grande bravoure (...).* Il est proposé pour un fusil d'honneur. A la suite, se trouvent : le sergent Servant, distingué à la bataille de Trebbie, blessé au siège de Landrecie, pour qui on propose un fusil d'honneur ; le sergent-major Lacroix, qui tua de ses mains 6 Autrichiens en défendant un poste, avant d'être blessé à la tête, participa à Trebbia contre les Russes, et à qui on propose un sabre d'honneur ; le sergent Frossard, distingué à la prise d'Ascoli sur les insurgés napolitains, en plaçant seul une pièce d'artillerie qui ouvrit les battants de la porte de la ville, et à qui on propose un fusil d'honneur ; le caporal de grenadier Blot, qui se distingua dans plusieurs affaires décrites *par la plus rare bravoure ; il mérite un fusil d'honneur (...).* Etc. **Rare document.**

[illegible]

Ad B. Beckensteyn le 5 Juin 1797.
 Adm. de Strasbourg. Mon frere, à qui je ne puis pas être inutile, que j'y contribue
 que, même avec le plus grand plaisir, mais je ne puis former aucune espérance de gain
 qui puisse servir à quelque chose, mais pour le fait de mon éducation et pour les autres
 personnes dont je pourrais employer votre talent et votre talent. Je vous prie de juger si je ne
 le récompense à vous et à votre frere avec une somme qui en augmenterait le plaisir de la vie et
 permettrait à l'autre, mais si la part n'est pas égale, je pourrais ne pas faire de bénéfice, mais
 être de quelque temps utile à l'Etat, j'en suis sûr, mais une somme de 1000 francs par an
 ne peut servir à rien de l'augmentation de l'Etat.
 Je prie, votre frere, à l'occasion, de vous que je pourrais faire vous.
 Votre frere.
 L. J.

[illegible][illegible][illegible]

C'est d'aujourd'hui enchaîné, mais bien des hommes,
 que mes larmes ont de larmes, j'espère qu'ils ont mis la
 en moi, vous pouvez facilement vous faire une juste
 idée des vives impressions avec lesquelles j'ai attendu. Les
 Muses de l'art qui ont été dans l'honneur de ces vœux
 de la vie à la même époque. Le Roy envoie le Duc de
 Orléans au-devant de son oncle à la frontière pour le
 recevoir. Nous aurons la bienvenue royale des
 lairds de l'émigration qui de depuis du Roy depuis
 l'été dernier le capitaine lui-même, quel chef
 l'honneur, que vous ayez pour présent à cette occasion
 que tout est en l'honneur de nos troupes. Continues moi
 pour toujours les vœux de nos vœux toujours vaillants.
 Nous sommes aussi pour votre future bien-être,
 avec les vœux de l'émigration, j'agis l'honneur de
 plus tard, d'approfondir le point d'un enfant qui vous
 dit avec la même impression. Votre oncle

M^{re} Du. B^e Marguer.
 Je pourrais vous enver la plus grande
 faite fashion que je voyay autre-fois
 occasion de vous recommander l'oppression
 et le mariage des esclaves de l'Inde, je suis
 attaché avec les gens, je suis de
 toute mon cœur mon cher frere
 Je suis très humble et très obéissant serviteur
 D^h N^o 1000
 Je vous envoie la lettre de D^h N^o 1000
 de mon journal de mon journal

[illegible]

je vous prie.
 je vous demande pardon de vous dire ma façon de penser
 je ne m'étais pas permis si vous ne me l'avez ordonné
 et si ce n'étoit pour répondre à la marque de confiance que
 vous m'avez bien me donnée.
 je prie Monsieur de Beloit des vœux de la Reine qui
 lui a fait promettre qu'il s'y conformera, & d'ailleurs
 pourroit faire un excellent choix il venoit vers
 lui-même les meilleurs personnes politiques & militaires
 et à examiner les fonctions d'administrateur étoit censé dans
 la dicte de Bangkok ou il d'ailleurs de l'usage du monde
 ainsi il venoit tout ce qu'il a jamais peut devenir
 pour qu'il repende à la marque de confiance qu'elle
 m'a bien donnée.
 j'ai l'honneur d'être avec un sincère et respectueux
 attachement Monsieur de Beloit vos très humble et très
 obéissant serviteur
 J. Phélang, Sec. des de Reins
 je suis qu'il pourroit convenable que vous pourriez à elle
 Beloit de quoi pourriez au point de son voyage ne cessant
 est à quel point de son voyage

93. **Louis-Joseph de Bourbon prince de CONDE.** 1736-1818. Un des principaux chefs de l'Armée des Prince.
L.S. à M. de Querelles. Lintz, 1^{er} février 1800. 1 pp. bi-feuillet in-4.

100 €

Réponse du prince de Condé à un mémoire dont l'importance des objets traités le confirme dans la bonne opinion qu'il a des principes de son correspondant. Le vicomte de Querelles faisait partie de l'état-major de l'Armée émigrée de Condé jusqu'à son licenciement en 1800.

Joint une copie de cette même lettre par le **chevalier de Fébvre, secrétaire des commandements de S.A.R. Mgr le Prince de Condé**, qui certifie comme conforme le document d'après les minutes de la correspondance du Prince de Condé (Au Palais Bourbon, 24 janvier 1815, 1 pp. in-4 avec cachet de cire rouge aux armes royales).

94. **Louis-Joseph de Bourbon prince de CONDE.** 1736-1818. Chef de l'Armée des Princes à la Révolution
Lettre autographe signée à l'Evêque de Nancy. Kupffernberg près Bouk, 31 décembre 1800. 1 pp. in-4.

280 €

Intéressante lettre du Prince de Condé en 1800, au moment où l'on envisageait de licencier son armée ; la missive est à l'adresse de Mgr de La Farre, représentant Louis XVIII à Vienne, un des principaux agents de la cause royaliste. L'Armée de Condé venait de livrer ses derniers combats en Suisse au côté de l'Armée russe commandée par Souvaroff.

Le prince prie l'évêque de faire passer son mémoire à Saint-Petersbourg par la première occasion. Il n'a rien de nouveau à lui dire mais l'invite à lui écrire par le retour du comte de Damas, de ce qu'il pense de la situation politique et militaire : (...) *Nous attendons notre jour ; s'il en a pénétré quelque chose, il me fera plaisir de me le demander par le retour du Cte Alexandre de Damas ; il pourra aussi m'écrire franchement ce qu'il pense sur tout ceci, tant pour le présent que pour le futur. Quel événement ! et qu'on paye cher, l'aveuglement de l'égoïsme et de l'ambition ! Le Nord et l'Intérieur ont toujours été et seront toujours notre seule ressource ; ne désespérons pas (...).*

95. **Louis-Joseph de Bourbon prince de CONDE.** 1736-1818. Chef de l'Armée des Princes à la Révolution
P.S. Q.G. de Feistritz, 10 février 1801. 1 pp. in-folio oblong en partie imprimée avec long en-tête des titres du Prince de Condé, cachet de cire rouge aux armes royales.

150 €

Certificat militaire délivré à François-Jean du Buat, originaire de Normandie, reconnu comme sous-lieutenant d'infanterie à la suite de l'armée, ayant servi dans la coalition de sa province depuis le 1^{er} août 1791. *D'après l'ordre du Roi, en date de Mittau le 10^{ème} jour du mois de novembre 1800, par lequel Sa Majesté, voulant maintenir les dispositions du règlement du 15 mai 1796 (...) et faire jouir dès à présent de l'état et du rang d'officier ceux des nobles à pieds ou à cheval, qui n'ayant point servi en France avant la Révolution, ont fait la campagne de 1792 ou les suivantes, veut que sur le certificat qui sera délivré par nous (...).*

Belle pièce signée au moment du licenciement de l'armée de Condé en 1801, portant le long en-tête (titre et commandement) du prince de Condé et sa signature "Louis-Joseph de Bourbon".

96. **Louis-Joseph de Bourbon prince de CONDE.** 1736-1818. Chef de l'Armée des Princes à la Révolution
P.S. Au Q.G. de Freistritz, 14 avril 1801. 1 pp. in-4 oblong en partie imprimée, cachet sous papier aux armes royales ; discrètes piqûres de ver mais bon état.

180 €

Certificat de service délivré à Jean-Louis-Joseph de Philip sieur de St-Viance, Gentilhomme français de la province du Périgord et sous-lieutenant de cavalerie, émigré le 16 octobre 1791, a fait la campagne de 1792 à l'Armée des Princes frères du Roi Louis XVI dans la 2^{de} compagnie noble d'ordonnance et nous a joint le 21 octobre 1794, que depuis ce tems, il a servi sans interruption sous nos ordres, ayant fait la campagne de 1794, dans les **chasseurs nobles**, celles de 1795, 1796 et 1797 dans le 1^{er} Régiment de cavalerie noble et les suivantes jusqu'à ce jour comme noble à cheval au Régiment d'Angoulême (...) où il s'est conduit avec honneur (...) se distinguant par son zèle et par son courage (...).

Belle pièce signée au moment du licenciement de l'armée de Condé en 1801, portant le long en-tête (titre et commandement) du prince de Condé et sa signature "Louis-Joseph de Bourbon".

La disgrâce du duc de Pienne

97. **Alexandre-Angélique de TALLEYRAND-PERIGORD.** 1736-1821. Archevêque de Reims (1777), conseiller de Louis XVIII en émigration, Grand Aumônier du Roi (1814), cardinal archevêque de Paris (1817).
L.A.S. au Duc de Pienne à Wildungen. Wolfenbuttel (Brunswick), 26 novembre 1801. 3 pp. petit in-4 sur bi-feuillet, adresse au verso.

300 €

Intéressante correspondance sur la disgrâce du duc de Pienne qui était au service de la Reine [la princesse Marie-Joséphine de Savoie, comtesse de Provence]. L'archevêque est surpris et peiné des nouvelles de son correspondant ; (...) **Je ne puis concevoir le changement que vous me faites l'honneur de me mander exister dans la conduite de la Reine** vis-à-vis de vous en qui elle paraissait avoir tant de confiance. Il faut qu'il soit bien marqué pour vous forcer à vous retirer. Cette retraite, n'en doutez pas, va devenir un aliment pour les folliculaires qui en manquent à présent. Ils vont exercer leurs plumes sur nos infortunés princes (...). Il déplore que le petit nombre de fidèles autour du roi, n'offre à la vue de tous ni stabilité, ni union, ni un sentiment qui devraient tous réunir (...). **Nous avons tous le plus grand besoin de reconquérir l'opinion publique. Le Roy est en vérité trop malheureux (...).** Il ne connaît pas les motifs de sa disgrâce, mais lui suggère de garder son attachement et la confiance du roi. *Ceci est peut-être un orage momentanée, excusable dans nos malheurs qui j'espère passera, et après lequel la R. reprendra pour vous les sentimens que vous mérités, qui vous sont nécessaires pour le bon ordre de sa Maison et le bonheur de son intérieur (...).* Il lui suggère de ne pas démissionner et de laisser passer du temps ; *Il le faut pour éviter une esclandre qui ne peut-être que fâcheux pour tout le monde (...).* Il vient d'instruire l'abbé Delort, ancien curé du diocèse d'Angoulême de sa nomination auprès de la Reine ; *Sa Majesté ne pouvait faire un meilleur choix (...).*

98. **Alexandre-Angélique de TALLEYRAND-PERIGORD.** 1736-1821. Archevêque de Reims (1777), conseiller de Louis XVIII en émigration, Grand Aumônier du Roi (1814), cardinal archevêque de Paris (1817).

2 L.A.S. au Duc de Piennes à Wildungen. Wolfenbüttel (Brunswick), 11 février et 11 mars 1802. 3 pp. petit in-4 sur bi-feuillet, adresse au verso et 1 pp.

350 €

Recommandations de l'évêque pour placer plusieurs ecclésiastiques auprès de la Maison du Roi.

- **Février 1802 :** Concernant le choix de deux ecclésiastiques auprès de la Maison du Roi en exil, dont l'Abbé Brinard, excellent recteur qui a longtemps été attaché à la **Princesse de Chimay** ; (...) **Ses frères étaient dans les Gardes du Corps dont plusieurs ont été tués dans les armées depuis la Révolution.** *L'autre est un homme de mérite qui avait la confiance de son évêque (...). Je crois et j'espère que celui que vous choisirez s'en tiendra exactement à son ministère, qu'il vivra dans la retraite et ne prendra aucune part aux intrigues (...).* Il est affligé de voir le duc dans la peine et ajoute en p.s. ; **La Gazette de Francfort annonce le retour de la Reine à Varsovie.** *Cette nouvelle a-t-elle quelque fondement ?*
- **Mars 1802 :** Mgr de Talleyrand déplore la démission envisagée par le duc de Piennes ; ce serait véritablement fâcheux pour vous dont les ressources doivent être épuisées et pour la Cour de la Reine, car il est impossible que le public ne finisse pas par être instruit des divisions qui y règne (...). **Il bien fâcheux que dans nos malheurs même, nous ne puissions pas vivre ensemble.** Elle donne des nouvelles de Mad. de Bl** qui doit rejoindre le duc de Piennes, puis lui fait l'éloge de l'abbé Destournelles qui aura l'honneur de lui remettre sa lettre ; **ecclésiastique plus de vertus et de piété qui a menée toujours une vie fort retirée. Il ne se mêlera sûrement pas d'intrigues. Il désire vivement qu'on lui accorde de manger chez lui en son particulier, pour ne pas être exposé à être prévenu par tout ce qu'il pourrait entendre (...).** Il est d'ailleurs bien né, a un extérieur prévenant et a toujours eu une conduite respectable à Reims (...). Etc. En p.s., il demande au duc, dans le cas où il se retirerait de la Maison de la Reine, de vouloir bien fixer le traitement de l'ecclésiastique, pour qu'il n'ait par la suite, aucune difficulté.

99. **Louis-Antoine d'Artois, DUC D'ANGOULEME.** 1775-1844. Duc d'Angoulême, fils aîné de Charles d'Artois, futur Charles X. **L.A.S. au duc de Piennes.** Varsovie, 9 décembre 1802. 1 pp. in-4 ; petite déchirure.

400 €

Jolie lettre d'émigration dans laquelle le prince apprend que le duc va quitter l'Angleterre pour le rejoindre et en profite pour le charger de quelques commissions ; (...) *Connaissant votre obligeance, je vous prie de vouloir bien demander au duc de Gramont ainsi qu'à Dutheil, s'ils n'ont rien à vous remettre pour moi (...). Je vous serai aussi infiniment obligé de me rapporter quatre ou cinq jolies robes de toiles ou d'autre chose à votre choix ; de ce qui sera le plus joli et le plus à la mode. Je vous rembourserai ici ce que cela vous coûtera, ou Dutheil vous le remboursera à Londres, à votre choix (...).* Il transmet les bons souvenirs de son épouse Marie-Thérèse de France (duchesse d'Angoulême fille de Louis XVI et Marie-Antoinette).

100. **Antoine-Louis-François de Béziade comte d'AVARAY.** 1759-1811. Maître de la Garde-Robe de Louis XVIII, capitaine de ses Gardes, proche compagnon d'exil. & **Claude-Antoine de Béziade, marquis d'Avaray.** 1740-1829. Pair de France. **L.A.S. au prince de Waldeck, avec apostille aut du marquis.** Mittau, 30 avril. 2 pp. ½ bi-feuillet petit in-4, cachet de cire rouge aux armes (abîmé).

180 €

Lettre du comte d'Avaray, maître de la Garde Robe de Louis XVIII au prince de Waldeck, lui transmettant la réponse du Roi concernant une **recommandation pour l'Ordre de Saint-Michel** ; *je supplie votre Altesse sérénissime de m'excuser si ma réponse à la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire n'a pas été expédiée poste pour poste, une indisposition a causé ce retard. Le Roi par des motifs très sages et que Votre Altesse sérénissime saura apprécier, a dû suspendre la concession de ses ordres ; celui de St-Louis même acquis les armes à la main subit pour le moment cette règle générale.* Cependant, Monseigneur, S.M. désirant (...) à la recommandation de Votre altesse sérénissime en faveur d'un sujet aussi méritant que **M. Le Faivre, l'autorise par la lettre ci-jointe que le Roi m'a donné l'ordre de lui écrire, à porter les marques distinctives de Chv de St-Michel.** S.M. me charge en même temps d'exprimer à Votre Altesse Sérénissime, la satisfaction qu'elle éprouvera dans toutes les circonstances à lui donner des preuves de son amitié (...).

A la suite se trouve le certificat du marquis d'Avaray « Pair de France, maître de la Garde-robe du Roi » attestant que la lettre ci-jointe adressée à Mr le Prince de Waldeck, est écrite par le feu Cte d'Avaray mon fils (...).

Critique de la politique religieuse de Napoléon

- 101* **[CONCORDAT]. LOUIS XVIII.** 1755-1824. Roi de France, frère de Louis XVI et Charles X. **Manuscrit autographe.** S.l.n.d. (circa 1802). 2 pp. ½ bi-feuillet in-4.

2200 €

Réflexions critiques de Louis XVIII en exil, sur le Concordat, déplorant l'état de l'Eglise de France après dix ans de Révolution et la séparation du Trône et de l'Autel ; *On ne peut rien ajouter au tableau que trace xx de l'état déplorable où la Religion est réduite et des dangers, plus grands encore, qu'elle court (...). Suffit-il d'exposer les maux de l'Eglise et n'est-il pas nécessaire pour les guérir, de remonter à leur source ? Tode Parietem, disait le Seigneur au Prophète Ezechiel (...). Je ne pense pas pour cela qu'il faille rappeler les vérités dites avec tant d'énergie par le Clergé de France, ses lumineux écrits parleront assez dans tous les siècles (...). D'ailleurs au moins à l'extérieur, les choses sont changées, la constitution civile du clergé paraît abolie, le schisme qu'elle avait enfanté, semble éteint. Mais l'une et l'autre sont remplacés par un mal d'autant plus grand qu'il est revêtu d'un manteau plus respectable. Du Concordat découle naturellement tous les malheurs actuels, pourquoi donc ne pas l'attaquer, n'en pas découvrir les vices ? (...). Il ne critique pas les « intentions pures » protégeant les intérêts de l'Eglise, mais dénonce le principe qui a mis en place le Concordat : (...) **Le Concordat lui-même n'est qu'un effet et non cause du mal. La véritable cause est la Révolution ;** en secouant le joug de l'autorité légitime, on a violé la Loi de Dieu même ; point de retour sincère à la Religion, point de sûreté pour l'Eglise si l'on ne rentre dans les voyes du devoir et de la justice (...). **Il y aura toujours un Etat, mille gouvernements se succéderont, nés de la Révolution, ils en suivront nécessairement les maximes. Le Premier Consul veut fortement la Religion** (...). (il) fait marcher l'hérésie de pair avec elle, il établit le divorce (...) L'autorité qui ne devra rien à la philosophie moderne, pourra seule ne pas composer avec elle. Tode parietem (...).*

- 102* [CONCORDAT].**
Gravure « Le Triomphe de la Religion ». A Paris, chez Delion, et chez la Veuve Pillot, (1802). Grande gravure rehaussée en couleurs (24 x 31 cm).
300 €
 Très belle gravure en couleurs célébrant le Concordat et légendée : « Le triomphe de la Religion. Le Pape Pie VII et le Clergé prient le St-Esprit d'éclairer de ses rayons bienfaisants les malheureux égarés et de les ramener à la Religion catholique, apostolique et Romaine ; reconnue et protégée par le Premier Consul le 18 avril 1802 an X » ; gravure de propagande illustrant la « Punition des méchants (La Ste Vierge prie Dieu de pardonner à ses persécuteurs). Le Père Eternel console les Opprimés.
- 103* [ARTILLERIE – Habillement].**
L.S. du conseil d'administration du 6^e Régiment d'Artillerie à pied, aux citoyens Aymard, négociants à Lyon. Rennes, 23 Pluviôse an 11 (12 février 1803). 1 pp. bi-feuillet in-4, en-tête simple du Régiment avec petite vignette militaire « Répub. Franç. », adresse au verso avec marques postales.
80 €
 Relatif à une commande d'habillement pour le Régiment ; *Nous venons de recevoir, citoyens, une lettre du Directoire de l'habillement des troupes qui nous prévient que vous êtes chargé de la fourniture au Corps que nous administrons, de la quantité de 819 mètres de tricot bleu en remplacement de celui que devait nous fournir le citoyen Elie, commissionnaire du Directoire (...).* Le conseil d'administration du Régiment demande d'expédier la marchandise dont ils ont *le plus pressant besoin (...).*
- 104. [GARDE des CONSULS]. Louis-Nicolas DAVOUT.** 1770-1823. Général (1793), futur maréchal d'Empire, Prince d'Eckmühl.
P.S. Paris, s.d. 1 pp. in-4 oblong en partie imprimée, encadrement gravée d'une guirlande de laurier et de chêne, vignette militaire.
250 €
Congé de réforme pour un Grenadier à pied de la Garde des Consuls, de la compagnie des vétérans, entré au service en mars 1792 au 1^{er} Bataillon de Grenadiers de Paris, entré aux Guides de Bonaparte en pluviôse an 5, jusqu'à son admission aux chasseurs de la Gardes jusqu'en pluviôse an 10 ; a fait toutes les campagnes depuis. Pièce signée par les membres du conseil d'administration, approuvée par le général de division commandant le Corps, Davout.
- 105. [GARDE des CONSULS].**
P.S. Paris, 25 germinal an 11 (15 avril 1803). 1 pp. in-folio en partie imprimée, en-tête de la « Garde des Consuls, Infanterie ».
250 €
 Certificat d'existence délivré au sergent-major Simon, de la 1^e Compagnie du 2^e Bataillon d'Infanterie de la Garde des Consuls, avec son signalement, en activité de service depuis nivôse an 5 (décembre 1796). Pièce signée « Bernelle » commandant la compagnie et les membres du Conseil. **Rare**
- 106. Claude-Ambroise REGNIER.** 1746-1814. Grand Juge et ministre de la Justice, futur duc de Massa.
L.S. au citoyen Bignon, ministre plénipotentiaire près son Altesse sérénissime Le Landgrave de Hesse-Cassel. Paris, 15 germinal an 12 (4 avril 1804). 1 pp. bi-feuillet in-folio, en-tête du Grand Juge et ministre avec vignette gravée ronde.
250 €
 Le ministre demande au diplomate de dresser le plus tôt possible *un état nominatif de tous les individus, soit venant de France, soit y retournant,* pour lesquels il a délivré des visas, ainsi que la provenance et la destination de ces personnes.
Joint une minute autographe de réponse du diplomate ; il adresse au ministre le relevé des visas demandés auprès de la légation depuis le 22 Brumaire ; avant cette date, *la légation n'était point dans l'usage d'enregistrer les passeports qui n'avaient besoin que d'un visa de transit.* Son prédécesseur et lui-même ignorait cet usage et cette formalité est désormais consigné dans un registre.
- 107. Joseph FOUCHÉ.** 1759-1820. Député conventionnel, ministre de la Police, futur duc d'Otrante.
L.S. à M. le Résident de France à Hesse Cassel. Paris, 19 frimaire an 13 (10 décembre 1804). 1 pp. bi-feuillet in-folio, en-tête du « Sénateur, ministre de la Police générale de l'Empire, Grand officier de la Légion d'Honneur » avec vignette du ministère.
300 €
Relative au retour d'un émigré dont Fouché donne l'autorisation ; Rien ne s'oppose (...) à la délivrance d'un passeport qui m'est demandé en faveur du Sr Pierre-Germain Beritault de Bruère, émigré amnistié (...). Il autorise le diplomate à faire mention de son visa et de le présenter à son arriver en France au préfet du département de son domicile.
JOINT une lettre du « Conseiller d'Etat chargé du deuxième arrondissement de la Police générale de l'Empire » autorisant la délivrance d'un passeport (2 pp. in-folio à son en-tête et vignette du ministère de la Police, adresse au verso avec cachets à l'encre rouge du ministère et de franchise).
- 108. LOUIS XVIII.** 1755-1824. Comte de Provence, Roi de France.
L.A.S. (à Charles de Barentin). Mittau, 24 avril 1805. ½ pp. in-8 carré.
650 €
Très belle lettre du Roi en exil à Mittau, félicitant l'ancien Garde des Sceaux du mariage de son gendre : *J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 29 mars. J'apprends avec plaisir le mariage de Mlle d'Ambray votre petite-fille avec le jeune comte de Sesmaisons. C'est par l'union des races pures que les bons principes se propagent et se perpétuent. Je vous félicite de cet événement et vous charge de la même commission pour M. d'Ambray (...).*
 M. de Barentin avait eu une fille unique Marie-Charlotte, qui se maria avec Charles-Henri d'Ambray (1760-1829), qui succédera à son beau-père au moment de la Restauration au poste de Garde des Sceaux, président de la Chambre des Pairs ; de cette union naquirent 3 enfants : Emmanuel d'Ambray, Antoinette (mariée à Maurice de Gasville) et Anne-Charlotte-Françoise (mariée à Donatien de Sesmaisons, 1781-1842, officier de cavalerie, à la Restauration colonel chef d'état-major de la Garde Royal sous Lauriston, futur gentilhomme de la chambre de Charles X, député de la Manche).

- 109* [CADOUDAL].
P.S. du chef du bureau de la Direction général de la Police. *Pari, 21 mai 1814.* 1 pp. in-4, cachet à l'encre rouge de la « Police générale de France ».
- 200 €
- Certificat concernant un détenu condamné à mort en février 1804, impliqué dans l'affaire Cadoudal.** Il attesté que *Mr Charles d'Hozier, arrêté en février 1804 comme impliqué dans l'affaire du G^{al} Georges Cadoudal, a été condamné à mort le 10 juin 1804 par la Cour criminelle de la Seine, que la peine a été commuée par Napoléon Bonaparte en 4 années de détention le 25 juin (...) et qu'il est resté détenu comme prisonnier d'Etat jusqu'au 15 avril dernier (...).*
- 110 [DECORATION du LYS]. 4 Documents.
- 120 €
- **Lettre du duc de PIENNE**, Premier Gentilhomme du Roi, attribuant au nom du Roi la décoration de la Fleur de Lys (*Paris, 17 juillet 1814*, 1 pp. in-4 en partie imprimée, cachet rouge du Premier Gentilhomme).
 - **Lettre du comte de LA FERRONNAYS**, attribuant au **marquis de Drée**, la décoration de la Fleur de Lys, d'après les ordres du duc de Berry (*12 juin 1814*, 1 pp. in-4).
 - **Lettre de Legendre**, secrétaire du maréchal de camp baron d'Harvesse, attribuant la décoration au marquis de Drée, sous-préfet de Brioude (*18 juillet 1814*, 1 pp. in-4 en partie imprimée, en-tête en coin du Ministère de la Guerre).
 - **Lettre de BLACAS**, Ministre de la Maison du Roi, autorisant le port de la décoration du Lys (*27 août 1814*, 1 pp. in-folio).
111. **Pierre-Jean-Baptiste Constant comte de SUZANNET.** 1772-1815. Général vendéen.
L.S. au chef d'escadron Bellanger. *A la Chardière, 25 juillet 1814.* 1 pp. bi feuillet in-4.
- 100 €
- Lettre du comte de Suzannet en qualité de commissaire du Roy, relative à l'hostilité de la population vis-à-vis des gendarmes :** (...) *j'ai reçu hier une lettre que je vous envoie parce qu'elle est relative à un fait qui s'est passé dans l'arrondissement que vous commandez. Si comme je le crois, d'après le caractère de Mr de Rochequairie qui mérite toute confiance, tous ces faits sont véritables, il sera bien utile de changer les gendarmes de brigade, afin d'éviter par la suite des risques ; il faut, je crois, éviter autant que possible de laisser les gendarmes qui sont ennemis des habitants, ou dont les habitants sont ennemis, afin qu'il n'y ait plus de rixe. J'ai prié Mr le Préfet de vous parler d'une réclamation d'un aubergiste de Loie (...)* concernant le logement de gendarmes. Officier aux Gardes françaises en 1788, émigré en 1792, le **comte de Suzannet** (1772-1815) échappe aux massacres de Quiberon puis se place sous les ordres de Charette pour organiser l'insurrection. Il le remplace en 1799 à la tête de l'Armée du Bas-Poitou et, blessé à Montaigu, signe la paix de janvier 1800. Compromis dans les complots de Georges Cadoudal, il est arrêté en décembre 1801, puis détenu au fort de Joux avec Louis d'Andigné avec qui il s'échappe en août 1802. Commissaire du Roy en 1814, il reprend les armes à la tête de l'Armée du Bas-Poitou lors des Cent-Jours, et est mortellement blessé le 20 juin 1815 au combat de la Rocheservière.
112. [CERTIFICAT D'EMIGRATION – ARMEE de CONDE].
P.S. par le maire d'Arbois. *En l'hôtel de ville d'Arbois, 22 novembre 1814.* 1 pp. in-4, apostilles, timbre et cachet, intitulé au verso.
- 80 €
- Certificat** délivré par L. de Sarret, maire d'Arbois en Franche-Comté, attestant que **Antoine Crestin d'Oussières**, ancien conseiller au Grand Conseil, a été émigré de sa bonne volonté et sans d'autres causes que son attachement et son dévouement pour le Roi ne s'est jamais démenti ; ce que j'atteste comme maire (...) et aussi comme émigré ayant servi avec le dit Sr d'Oussières au Corps d'Armée de S.A.S. Monseigneur le prince de Condé (...).
 Suivent l'attestation et la signature de plusieurs gentilshommes ayant fait partie de la **compagnie à cheval de la noblesse de Franche-Comté** (...).
113. [GRAVURE].
Le Valétudinaire. *A Paris, chez Fontallard, 1814.* 1 pp. in-4 gravé rehaussé de couleurs.
- 50 €
- Caricature satyrique représentant le retour d'un émigré, réalisée par le dessinateur et lithographe Henri Fontallard.
- 114* **Marquis de MARCILLAC.** Agent des Princes.
2 manuscrits signés. *S.d. (février-avril 1815).* 3 pp. ½ in-folio et 7 pp. ½ in-folio.
- 500 €
- Etat des services du marquis de Marcillac depuis son émigration comme agent des Princes, jusqu'à sa nomination comme Préfet, auquel est joint la copie d'attestations diverses justifiant la carrière du marquis.**
Au printemps de l'année 1792, (j'avais alors 22 ans), je fus envoyé en Hollande par mon oncle le marquis de Laqueuille, pour négocier un emprunt de 2,000,000 pour les Prince français qui étaient à Coblenz (...). On apprend que cet emprunt fut traité auprès des banquiers Cohen & Osy, le marquis de Laqueuille se portant caution sur ces biens et ceux de sa mère. Le marquis de Marcillac fut par la suite employé par son oncle nommé plénipotentiaire près l'archiduchesse des Pays-Bas à Bruxelles. *J'eus la mission flatteuse d'aller complimenter Mr de Beaulieu, de la part de Mgr comte d'Artois pour la 1^{ère} victoire qu'il remportât sur les troupes républicaines (...).* Il fut présent à l'affaire où Gouvion St-Cyr fut tué, avant d'être mis dans la confidence d'un **projet d'enlèvement du Dauphin** : *Dans le mois de juin, S.M. Louis XVI forma le projet de faire sortir le Dauphin de France. Le Mquis de Laqueuille était chargé par le Roi de cet enlèvement (...). Le projet n'eut pas son exécution par suite du contr'ordre d donné par le Roi. M. le Chv de Ferque, actuellement prévôt à Reims (...) et moi sommes les seuls qui eurent connaissance de ce projet de Louis XVI (...).* Il fit la campagne de 1792 comme aide de camp du marquis de Laqueuille, adjudant-général du comte d'Artois et commandant la coalition de la noblesse d'Auvergne. Après Cobourg et la prise de Valenciennes, il partit en Espagne commander une compagnie de cavalerie dans la Légion formée par le marquis de Saint-Simon, puis dans l'armée de Catalogne aux ordres du général Don Ventura Caro. Il fut ensuite envoyé en Angleterre, *pour les combinaisons royales dans l'Intérieur*, fit partie des pourparlers de réconciliation entre l'Espagne et le cabinet St-James en 1796, mission pour la cause des Bourbons qui, selon Marcillac, eut quelque'influences sur

les décisions des chefs vendéens ; *Mr le Duc d'Havré a eu connaissance de cette mission que peuvent attester MM. de Bourmont et de Bruslard (...)*. En 1799, il se rendit en Italie auprès du maréchal Souvarov qu'il suivit en campagne attendant son entrée en France pour aller prendre le commandement de la province de Rouergue qui m'était confiée. Rentré en France en 1800, il s'occupa de « l'Organisation Royale ». Lors du Mouvement royaliste dans ce département en février 1814, le Comité royal me proposa le commandement des troupes (...). J'acceptai la préfecture croyant pouvoir rendre des services plus utiles, fut le premier en avril à reconnaître le Gouvernement légitime dans le département, fit arrêter un convoi destiné aux troupes du maréchal Soult à Toulouse, pour le renvoyer vers les troupes du duc d'Angoulême. Lors des Cent-Jours, il était commandant le département de l'Aveyron, lorsque le général Waldec venait l'arrêter sur ordre de Suchet. Le 25 juin, les habitants de Villefranche arborèrent de nouveau le Drapeau blanc quoique tout le midi fut comprimé par les autorités napoléonistes. La rentrée du Roi dans Paris n'y fut connue que le 13 juillet (...). Nommé préfet de l'Aveyron par le duc d'Angoulême, son poste ne fut pas confirmé et dut reprendre la sous-préfecture de Villefranche et rétrogradé dès août comme colonel d'état-major et président du Premier Conseil de Guerre, etc.

Suit la copie des diverses attestations, paraphé par le marquis de Marcillac, justifiant de son dévouement et de son action politique lors des Cent-Jours, au nom du comte d'Artois (qui apporte son certificat), du duc de Lorges, du baron de Vitrolles, de M. de Montvallat, du chevalier d'Ardène, du vicomte de Laitre, du comte Dessaix, de Fouché duc d'Otrante (!), du marquis de Curières, du baron de Pujot.

115. **Louis-Joseph de Bourbon prince de CONDE.** 1736-1818. Chef de l'Armée des Prince à la Révolution
L.S. Palais Bourbon, 16 octobre 1815. 1 pp. in-folio.

120 €

Recommandation pour son ancien aide de camp dont l'avancement avait été contrarié par les Cent-Jours : M. le Duc de Dalmatie m'avait fait espérer (...) d'obtenir des grâces du Roi le grade de maréchal de Camp pour le marquis de Palarin, mon ancien aide de camp. Les malheureux événemens du 20 [mars] (...) ayant suspendu les expéditions, je renouvelle cette demande près de vous (...) avec tout l'intérêt dû aux excellens services de cet officier (...).

116. **[CERTIFICAT ROYALISTE].**
P.S. de la Garde Nationale du Puy. Au Puy, 2 novembre 1815. 3 pp. bi-feuillet in-folio, cachet humide aux armes royales.

120 €

Certificat royaliste en faveur d'un lieutenant de gendarmerie qui a toujours manifesté des principes et des opinions politiques conformes à celles des Amis du Trône et qu'il a montré un dévouement soutenu pour la cause du Roi, (...) dans les rangs des braves Grenadiers et Chasseurs royaux de la Garde nationale qui marchèrent pour s'opposer à l'invasion de l'Usurpateur, et qu'il a fait aussi le service de Garde d'Honneur à cheval (...). Pièce signée par les membres de la Garde nationale du Puy dont Bertrand Rousson, commandant le bataillon, et certifiée par les autorités locales du Puy : Ô Farrel, maire du Puy, d'Authier sous-préfet, le préfet de la Haute-Loire, le commandant de la Division de la Lozère en qualité de lieutenant-général des Armées royales, Parseval, inspecteur aux Revues qui a collationné les recommandations des députés du département,

117. **[CERTIFICAT ROYALISTE]. Chevalier de Jouvenel & Louis-Spiridion comte de La Villegontier.** Préfet de l'Allier (1816) et Ille-et-Vilaine (1817). P.S. Versailles, 12 décembre 1815. 1 pp. ¼ bi feuillet in-folio, cachet humide aux armes royales du maire de Versailles et du sous-préfet de Seine-et-Oise.

160 €

Très beau témoignage en faveur d'un ancien Gentilhomme de la Maison du Roi, dont une copie avait été transmise au duc d'Aumont, le 19 août 1814 : Il est attesté par les Gentilshommes ordinaires et autres officiers de la Maison du Roy, que *feu le S. Le Baillif de Mesnager, officier de St-Louis, petit-neveu de l'ambassadeur qui a conclu la paix d'Utrecht, était possesseur et en exercice de la charge de Gentilhomme ordinaire du Roi Louis Seize, et a succédé aud. Le Baillif de Mesnager, son oncle, ambassadeur extraordinaire en Russie, qu'il a toujours donné des preuves de dévouement à Sa Majesté dans les dangers où Elle s'est trouvée, qu'il s'est fait inscrire comme ôtage après l'affaire de Varennes ; qu'il a été arrêté auprès du Roi, le 10 août, et conduit à la prison de l'Abbaye où il fut condamné à mort le 3 septembre, et qu'il n'a échappé au massacre que par un coup de la Providence, qu'il a persisté dans la même fidélité jusqu'à sa mort causée par les persécutions qu'il a essuyées et les malheurs de l'Auguste famille Royale. Il a laissé un fils âgé de vingt-cinq ans qui a hérité des sentimens de son père, et est digne d'exercer la charge de Gentilhomme dont la survivance lui avait été promise. Sa mère était femme de chambre de la Reine, en survivance de Mme de Mesnager sa mère, doyenne des femmes attachées aux Princesses ; elle est fille d'un lieutenant-colonel du Régiment de Conty, doyen des chevaliers de St-Louis. Elle a tout perdu par les suites de la Révolution (...).*

Copie authentifiée conforme par le maire de Versailles, le **chevalier de Jouvenel**, et le sous-préfet, le **comte de La Villegontier**. On peut relever à la suite du mémoire les noms des personnes qui ont attesté sur l'honneur, dont : **le baron Daubier "doyen des Gentilshommes", le comte Dumotet, le comte de Choiseul d'Aillecourt, de Salaignac "écuyer du Roi", le comte de Trémic "contre-amiral de la marine royale", de Sagneux "Garde du Corps", de Canecaude "sous-lieutenant des Gardes du Corps", Titelouze "ancien major de Place", etc...**

118. **[ARMEE de CONDE]. Alexandre-Louis-Auguste de ROHAN-CHABOT.** 1761-1818. Prince de Léon, duc de Rohan, Pair de France. 2 P.S. avec souscription aut. Vienne, 18 décembre 1815. & Paris, 15 janvier 1825. 2 pp. in-folio.

150 €

2 documents du duc de Rohan ancien aide de camp du comte d'Artois. Rohan avait rejoint le comte d'Artois en émigration dès 1790, servant à l'Armée des Princes en 1792, mis à la tête des nobles bretons et poitevins réunis à Jersey en décembre 1794 ; il fut par la suite l'aide de camp du comte d'Artois qui lui conféra le grade de maréchal de camp. Pair de France en 1814, le duc de Rohan est fait Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi en mars 1815 alors que Louis XVIII est à Gand ;

- Copie de deux passeports signés du prince de Condé qui avait été délivrés en octobre 1793 et en juin 1794, à M. de Saulque, capitaine au régiment royal de Hesse-Darmstadt ; le document est certifié conforme à l'original par le **prince Louis de Rohan** qui signe.
- Souscription du duc de Doudeauville appuyant la supplique d'un ancien miliaire de l'Armée de Condé, **Nicolas Messin dit Mezières, l'un des sujets les plus fidèles qui n'a cessé de donner des preuves de dévouement à la plus sainte des causes (...).**

Après avoir sollicité en vain un emploi et épuisé ses ressources, il demande qu'on lui accorde une pension sur la Liste civile ; en regard sont détaillés ses états de services : **Emigré avec M. le marquis d'Avisard, 1^{er} aide de camp de Mgr le Prince de Condé en 1790 ; après avoir fait toutes les marches périlleuses du Languedoc, fut joindre les Princes à Turin, d'où il partit pour l'Armée de Condé où il resta jusqu'en 1794, passé à cette époque dans les Hussards de Rohan où il a servi jusqu'au moment du naufrage en allant à St-Domingue en 1799 ; depuis lors, il suivit Mr le Prince de La Tremouille dans toutes ses courses jusqu'à sa rentrée en France en 1802. Il est précisé que Mézières a reçu 2 blessures au passage des lignes de Wissembourg, a eu un cheval tué sous lui dans la campagne de Hollande.**

Beau document d'un vétéran de l'Armée de Condé dans laquelle le père Louis de Rohan Recommande à l'intérêt et aux bontés de Monsieur le Duc de Doudeauville.

119. [EMIGRATION].

Manuscrit. Paris, 30 mars 1816. 6 pp. in-folio, en-tête en coin du ministère de la Guerre.

300 €

Proposition de lois approuvée et signée par le Roi, intitulé « Règlement pour servir de base au travail de la commission chargée d'examiner les réclamations des officiers des armées Royales de l'intérieur », détaillant le rôle de la commission pour attribuer ou redonner les titres, brevets et prérogatives, d'Ancien Régime ou acquis en émigration lors de la période révolutionnaire et sous l'Empire. Le texte s'adresse aux officiers qui ont organisé ou se sont attachés au service du Roi et réglemente les attributions des titres : Sur les brevets de grades ou d'emplois uniquement délivrés ou confirmés par le Roi ou par S.A.R. Monsieur lieutenant-général du Royaume antérieurement à la Restauration, les autres étant considérés comme provisoire ; ses titres ne seront qu'honorifiques et ne donneront immédiatement droit à aucun traitement ou demi-solde (...) ; la commission s'attachera à étudier les fonctions remplies et le maintien dans les grades supérieures devront être motivés ; **La campagne de 1815 ne donnera pas à un officier immédiatement droit à un grade supérieur (...)** ; les officiers de paroisse recevront des brevets d'une forme particulière qui ne les rendront pas susceptibles d'être employés dans l'armée (sauf exception motivées) ; ces brevets seront considérés comme des témoignages de la reconnaissance du Roi et du dévouement qu'ils ont montré à sa cause (...) ; détails sur l'attribution des décorations et récompenses honorifiques (lettres de noblesse, ordres de St-Louis et Légion d'Honneur, etc.) ; il est précisé à ce sujet, **qu'il importe de ne pas établir une trop grande différence entre les récompenses à accorder aux officiers vendéens et celles qui sont accordées aux émigrés (...)** qui doivent avoir 14 ans de service ou 7 campagnes (...). Etc.

Le manuscrit est une copie pour ampliation du ministre de la guerre, collationné et signé par le chef du bureau des lois et archives.

120. Pierre MORAND-DUPUCH. 1742-1822. Général (1793).

L.A.S. à Prochet. Amiens, 1^{er} novembre 1816. 1 pp. in-4, adresse au verso avec marques postales.

60 €

Lettre du maréchal des camps Morand-Dupuch, "ancien capitaine des grenadiers du Rég't d'Enghien", pour servir de certificat en faveur du nommé Prochet, (ayant) servi en calité de **caporal à la Compagnie des Grenadiers du Rég't. d'Infanterie d'Enghien à l'Isle St-Domingue**, qu'il fut toujours conduit en brave et loyal soldat, **qu'il s'est émigré par suite de ses principes d'attachement à la famille des Bourbons (...)**. Le général ajoute une note en pied de page, indiquant qu'il n'avait reçu sa demande qu'avec retard, et lui joint ce certificat.

121* Claude-Anne de Monblerù, marquis puis duc de SAINT-SIMON. 1740-1819. Militaire, député de la noblesse en 1789 avant d'émigrer, commandant la Légion Royale des Pyrénées puis le régiment de Bourbon sous la Révolution, se mit au service de l'Espagne, fait prisonnier par Napoléon et enfermé au fort de Besançon. 2 L.A.S. Madrid, 30 janvier 1817. 4 pp. ½ in-8.

380 €

Lettre poignante du duc de Saint-Simon, rappelant ses services pour la cause royale pendant la Révolution ; il adresse une lettre sans cachet à son correspondant pour le maréchal de Vioménil, lui demandant de réparer l'inexactitude commise dans l'état de ses services. **Le sort me persécute, il est acharné contre moi depuis plus de vingt-six années sans que ma constance aye pu le désarmer (...)**. Il a déjà perdu sa fortune, et éprouve désormais le sort d'un proscrit. (...) **Si j'ai perdu toute ma fortune, mon patrimoine, mes pensions, au moins que l'honneur de mes services me reste. Mon devoir et la reconnaissance m'ont fait revenir en Espagne. Je m'applaudis à ma conduite, mais je ne pouvais imaginer qu'elle me fit éprouver, par la France le sort d'un proscrit.** Il supplie son correspondant de lui donner des nouvelles ; **Si vous voyez Son Altesse Royale, mettez à ses pieds l'hommage du plus respectueux dévouement de son ancien adjudant-général de la Campagne de 1792 ; de tous ces tems brillants de courage et d'espérance (...).** Je mets sur une feuille séparée, la demande d'un titre dont je désire infiniment orner mon état de service. Daignez, je vous prie le solliciter pour moi auprès du Prince (...).

Joint la lettre pour l'obtention de son brevet, attestant de ses services lors de la Campagne de 1792 aux ordres et sous les yeux de leurs Altesses Royales Monsieur, et Monseigneur le comte d'Artois, auprès de qui il a été son adjudant-général à Coblenz ; il rappelle que le comte d'Artois lui a marqué sa satisfaction pour son zèle et qu'il l'avait auparavant nommé son représentant à l'Assemblée de la noblesse d'Angoumois pour choisir ses députés aux états généraux (...).

122* Etienne Gédéon marquis de SANZILLON. 1769-1839. Colonel de la 1^{ère} Légion de la Gendarmerie Royale.

P.A.S. Limoges, 28 août 1818. 1 pp. in-folio.

250 €

Déclaration sur l'honneur attestant qu'il a été présenté en 1789 à Louis XVI sous le titre de marquis et qu'il avait donc le droit de monter dans les carrosses et de chasser avec le Roi. Les biens et les papiers de sa mère, gouvernante des enfants du comte d'Artois ayant été confisqués durant la Révolution, il n'a pu retrouver le certificat l'autorisant à prendre le titre de marquis. (...) **J'ai été présenté moi-même à Sa Majesté Louis 16 et à toute la famille royale au mois de mars 1789, mr le Cte Dusallant étant mon patron, que Mgr le prince de Lambesc, Grand Ecuyer de France, vû les circonstances critiques où l'on se trouvait, m'ayant renvoyé à l'hyvers d'ensuite pour monter dans les carrosses et chasser avec le Roi (...), je n'ai pu, vû les événements et les troubles qui se succédèrent (...)** finir la choses commencée ; que la Révolution prenant chaque jour un caractère plus violent, ma mère, vu sa place, ayant été horriblement persécutée, a été arrêtée, mise dans une maison de détention, ses biens ont été confisqués, ses papiers saisis, perdus de manière que je n'ai pu retrouver le certificat que Mr Chérin généalogiste (...) avait donné (...).

Le marquis de Sanzillon avait été placé comme page du Roi en 1785 à la mort de son père, tandis que sa mère, Marie Green de Saint-Marsault était nommé (juin 1780) sous-gouvernante des enfants du comte d'Artois (le duc d'Angoulême et le duc de Berry). Le marquis de Sanzillon fut à la Restauration colonel commandant la 1^{ère} Légion de la Gendarmerie royale, décoré de l'ordre de St-Louis et de l'ordre noble du Phénix de Hohenlohe. Il a épousé en 1803 dlle Rosalie de Captal de Saint-Jory.

123. [Général RITAY]. Baron Dadvisard & baron de Nogarède.

P.A. Fait à Toulouse, 28 avril 1823. 1 pp. in-4, cachet de cire noire en pied.

60 €

Mémoire en faveur de la famille du général baron Ritay : *Je certifie que Mr le baron Ritay, maréchal de camp, m'a rendu les plus grands services lorsque j'eus le malheur d'être pris aux environs d'Huningue en 1796 et mené dans les prisons de Strasbourg (...), il chercha à me tirer d'embarras. A ce titre, il mérite ma reconnaissance pour tous les servisses dans un moment où il y avait du danger à se démontrer pour un émigré. Les officiers du régiment de Piémont où mon père a servi m'ont assuré qu'il s'était bien conduit envers eux, jusques au dernier moment. Je désire ardemment pouvoir être utile à sa cause et à ses enfants qui méritent la bienveillance du gouvernement royal. Pièce signée pour le baron Dadvisard, le baron de Nogarède et Saubens, chevalier de St-Louis*

Originaire de Haute-Garonne, vétéran de la Guerre d'Amérique, **Jean-Marie Ritay (1761-1819)** était au début de la Révolution, officier à l'armée du Rhin, passé chef de bataillon en 1794, blessé à Kehl en 1797. Il sert par la suite à l'Armée d'Helvétie sous Lecourbe puis Mortier (1798), repasse à l'Armée du Rhin où il participe à la bataille d'Hohenlinden ; il servira encore sous l'Empire aux principales campagnes militaires de la Grande Armée jusqu'en 1808, promu général à Noël 1805, commandant le département des Pyrénées avant de prendre sa retraite en 1808, fait baron d'Empire.



n°17 (détail)

Punition des Méchants (La S^{te} Vierge prie Dieu de pardonner à ses persécuteurs.) Le Pere Eternel console les Opprimés.



LE TRIOMPHE DE LA RELIGION.

LE PAPE PIE VII et LE CLERGÉ prient le S^t Esprit d'éclairer de ses rayons bienfaisans, les malheureux égarés et de les ramener à la Religion catholique, apostolique et Romaine; reconnue et protégée par le Premier Consul le 18 Avril 1802 An X.

A Paris chez Delion,
Rue Copeaux n° 499.

Et chez la Veuve Follot,
Rue du Petit Pont N° 101.



n°5



n°32